L'avis du Conseil économique, social et environnemental de

Bourgogne

FILIÈRE LAITIÈRE BOVINE RÉGIONALE : QUEL AVENIR EN BOURGOGNE ?

CESER de Bourgogne
Conseil économique, social et environnemental régional

FILIERE LAITIERE BOVINE REGIONALE : QUEL AVENIR EN BOURGOGNE ?

AVIS

Rapporteurs : Nicole CHEVIGNARD et Isabelle GARNIER

SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION **9**

1 PREAMBULE **11**

1.1 PRENDRE CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE POUR LA BOURGOGNE EN GENERAL ET DU ROLE DE LA FILIERE LAIT EN PARTICULIER 11
1.2 PAS DE MODELE UNIQUE 12
1.3 JOUER SUR TOUS LES TABLEAUX SANS DISCRIMINATION DE SYSTEMES OU DE FILIERES 13

2 DU COTE DES EXPLOITATIONS : RENFORCER LES PERFORMANCES **14**

2.1 RAISONNER SON ACTIVITE EN NE NEGLIGEANT AUCUN LEVIER 14
2.1.1 Répondre aux besoins de modernisation et de mise aux normes des bâtiments et de renouvellement des matériels *14*
2.1.2 Rechercher plus d'autonomie et de sécurité dans l'alimentation *15*
2.1.3 Favoriser l'équilibre animal - végétal *15*
2.1.4 Raisonner les choix génétiques par rapport à la cohérence des systèmes *16*
2.2 RENTRER DANS UNE NOUVELLE PERIODE DE GESTION DES RISQUES 16
2.3 RENFORCER L'ATTRAIT DU METIER 17
2.3.1 Comment mieux gérer l'astreinte ? *17*
2.3.2 Développer les formes collectives de travail *18*
2.3.3 Développer la « form'action » *19*
2.4 RENFORCER LES DISPOSITIFS D'INSTALLATION ET DE TRANSMISSION 20
2.5 VALORISER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX 21

3 DU COTE DES POUVOIRS PUBLICS : PROTEGER, FACILITER, DYNAMISER **22**

3.1 PROTEGER SOUTENIR ET FACILITER AU NIVEAU EUROPEEN ET NATIONAL 22
3.1.1 Protéger et soutenir *22*
3.1.2 Faciliter *23*
3.2 DYNAMISER AU NIVEAU LOCAL 23

CESER de Bourgogne
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission n° 1
« Aménagement des territoires et agriculture »

Auto-saisine

« Filière laitière bovine régionale : perspectives et ambitions pour l'avenir »

Rapporteures : Nicole CHEVIGNARD
Isabelle GARNIER

Cahier des charges

1 - Contexte de la saisine

➢ *Les exploitations laitières françaises sur le pied de guerre en vue de la fin des quotas laitiers*

Au niveau national, l'heure est à la prise en compte de la fin des quotas mais aussi à la formation obligatoire d'organisations de producteurs[1]. La Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) prépare notamment depuis plusieurs mois un pacte 2015-2020 pour aider les exploitants français « *à concrétiser leurs projets et à moderniser leurs fermes* »[2] en partenariat avec les collectivités locales, l'Etat et la filière.

Ces évolutions s'inscrivent également dans un cadre légal et réglementaire en évolution avec :
- la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt publiée le 13 octobre 2014,
- la programmation des fonds européens 2015-2020,
- les derniers programmes d'action de la directive « nitrates ».

➢ *Après la restructuration, la déprise ?*

La Bourgogne est une région agricole dont les 3 piliers sont la viticulture, les grandes cultures et l'élevage allaitant. Avec 1 329 exploitations, les éleveurs laitiers bourguignons ne représentent que 1,3 % des éleveurs laitiers français et 8 % des exploitations agricoles bourguignonnes[3]. Prise globalement, il s'agit donc aujourd'hui d'une « *production marginale malgré le potentiel du territoire* »[4].

Il faut noter que la disparition des ¾ des éleveurs laitiers en 20 ans résulte d'une restructuration d'ampleur de la filière sur le territoire jusqu'à aujourd'hui. Cependant, il y a eu également un

[1] Décret n° 2012-512 du 19 avril 2012 relatif à l'organisation économique dans le secteur du lait de vache.
[2] Son élaboration associe l'ensemble des acteurs en amont et aval de la filière laitière (grande distribution comprise) représentés au sein des bassins de production. Les régions et l'Etat seront associés pour un pacte 2015-2020 qui devrait être négocié et scellé pour fin novembre 2014. Il comprendra des engagements des collectivités locales, de l'Etat et des acteurs de la filière, l'objectif étant de maintenir la production laitière sur l'ensemble du territoire national.
[3] Bovins et caprins - Chiffre Exploitations INOSYS (16 600 exploitations agricoles bourguignonnes) RA 2010 - CRAB et DRAAF Bourgogne.
[4] Plan régional de l'agriculture durable de Bourgogne (PRAD) et une étude prospective du programme « pour et sur le développement régional en Bourgogne », agricultures, filières et territoires en Bourgogne à l'horizon 2030 - INRA, Conseil régional de Bourgogne, février 2012.

maintien quasi à l'identique sur le long terme de la production laitière livrée à l'industrie (entre 3,5 et 4 millions d'hectolitres de lait par an entre 1989 et 2011[5]) grâce à une hausse de la productivité par tête[6].
Ajoutons que la Bourgogne se caractérise aussi par une faible densité laitière qui apparaît comme un handicap au maintien d'un tissu suffisant d'exploitations, surtout dans ce contexte de fin prochaine des quotas.

Autre caractéristique importante, la production laitière bourguignonne est considérée comme présentant les traits des zones de **polyculture-élevage** où l'élevage laitier est en compétition avec les grandes cultures. Cela signifie que les exploitations laitières fonctionnent donc très majoritairement sur « 2 pattes » en Bourgogne : lait et céréales. En Bourgogne, zone intermédiaire (comme le Centre), les acteurs de la filière craignent une baisse de la rentabilité de la production laitière[7]. Celle-ci se traduirait par un abandon de cette production au profit d'autres, végétales notamment, accroissant ainsi la « *céréalisation* » du territoire[8] et le risque d'une déprise laitière. On peut d'ailleurs constater que les chiffres de livraison du lait sont en baisse depuis 2011 pour les 4 départements.

Diminution de la production laitière bourguignonne depuis 2011[9]

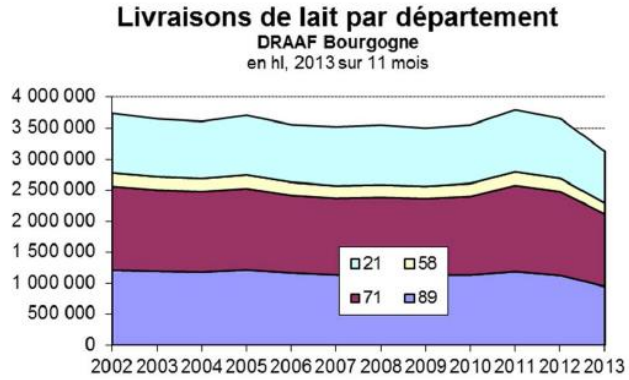

Ainsi, vis-à-vis de la fin des quotas, l'objectif serait déjà de maintenir les volumes à leur niveau actuel. En effet, les acteurs régionaux se questionnent quant à la possibilité de compenser les volumes perdus lors des arrêts d'activité envisagés pour l'avenir, ce qui n'est pas chose aisée.

- ***Bourgogne et Franche-Comté ne jouent pas dans la même catégorie***

Compte tenu de la fusion à venir des conseils régionaux Bourgogne et Franche-Comté, le CESER se doit d'ores et déjà de prendre en compte, a minima, dans ses nouveaux travaux, la situation franc-comtoise.

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, la Bourgogne se situe en dehors de l'arc laitier alors que la Franche-Comté y est totalement intégrée résumant à elle seule la distinction nette de l'importance de cette filière pour les deux régions.

[5] « La filière bovine laitière en Bourgogne » - Agreste Bourgogne n° 157 de décembre 2013 et Agreste Bourgogne n° 105 de juin 2009 « Filière lait de vache : entre restructuration et prix contraints ».
[6] Agreste Bourgogne n° 105 de juin 2009 « Filière lait de vache : entre restructuration et prix contraints »
[7] Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »
[8] Vincent GALLOIS, service économie de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Audition du 9 octobre 2014.
[9] Vincent GALLOIS, service économie de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Audition du 9 octobre 2014.

La France laitière se caractérise historiquement par une zone que l'on dénomme le « croissant laitier » ou l'« arc laitier », allant des Pays de la Loire au Massif Central, en passant par la Bretagne, la Normandie, le Nord, les plaines de l'Est, où l'essentiel des exploitations laitières est localisé. FranceAgrimer a réalisé l'analyse des trajectoires des territoires laitiers en s'appuyant sur cette entité qui compte environ trois-quarts des effectifs de vaches laitières sur environ un tiers du territoire français. La Bourgogne est totalement en dehors de cet « arc laitier ».

La différence est importante sur les livraisons de lait :

- Franche-Comté, 7ème rang des régions françaises : 1 159 million de litres de lait en 2011, soit 4,8 % des livraisons nationales[10],
- Bourgogne, 16ème rang des régions françaises : environ 380 millions de litres de lait soit 1,6 % des livraisons nationales.

De plus, près de 55 % du lait produit en Franche-Comté entre dans une production sous signe officiel de qualité[11] alors que 98 % du lait « *produit en Bourgogne est destiné à l'industrie pour des produits de « grande consommation » (PGC)* »[12].
Enfin, la typologie même des exploitations illustre cette différence : en Franche-Comté, plus de 4 vaches sur 5 se trouvent dans des exploitations spécialisées lait et 1 sur 10 dans les exploitations de polyculture-élevage[13]. En Bourgogne, seule 3,3 % des exploitations sont spécialisées[14].

- ***Une filière qui a pourtant toute sa place dans la région***

Cette filière est d'importance pour la Bourgogne. Sur une Production brute standard (PBS) totale de 2,6 milliards d'euros pour l'agriculture en Bourgogne, 10 % sont attribués à la filière laitière (à comparer aux 11 % pour les grandes cultures par exemple).

Ensuite, le lait est pourvoyeur d'emplois. L'industrie de la transformation laitière en Bourgogne représente 17 % des industries agro-alimentaires (IAA). Les produits laitiers représentent, devant les viandes, le 1er secteur agroalimentaire en termes de chiffre d'affaires et le 2nd, après les viandes, en nombre d'emplois salariés[15]. Toutefois, il y a le risque de voir un certain nombre d'IAA collecter leur lait ailleurs qu'en Bourgogne.

Sur le plan environnemental également, la pérennité d'exploitations laitières permet un maintien des prairies ainsi qu'une complémentarité avec la filière céréales (alimentation, litière). Une diminution de la production laitière en Bourgogne conduirait donc à une véritable perte de diversité en la matière.

De plus, c'est une production qui connaît une valorisation des produits sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)[16] variée puisqu'une douzaine d'appellations en produits laitiers (à

[10] Avis du CESER Franche-Comté : « *L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage* » - juin 2013 (Source : enquête laitière annuelle 2011 - Agreste n° 181 - février 2013).
[11] Avis du CESER Franche-Comté : « *L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage* » - juin 2013.
[12] Agreste Bourgogne n° 157 de décembre 2013.
[13] Avis du CESER Franche-Comté : « *L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage* » - juin 2013 (Source : enquête laitière annuelle 2011 - Agreste n° 181 - février 2013).
[14] Bovins et caprins - Chiffre Exploitations INOSYS (16 600 exploitations agricoles bourguignonnes) RA 2010 - CRAB et DRAAF Bourgogne
[15] Agreste Bourgogne, 2009, 2012.
[16] AOC : appellation d'origine contrôlée et AOP : appellation d'origine protégée.

base de lait de vache) existent dans la région. Elles constituent autant de marqueurs de diversité et d'identité participant de la promotion de la région Bourgogne.

Enfin, des perspectives de développement de circuits de proximité pour la commercialisation des produits laitiers existent, entre autres, en restauration collective.

- ***Une demande en hausse entre concurrence sur les marchés mondiaux et dérégulation européenne***

À l'échelle mondiale, la demande de produits laitiers est en hausse dans un contexte de convergence des coûts de production favorable à l'Europe[17]. Ainsi, l'accroissement du volume du marché mondial, dont 25 % sont occupés par l'Union européenne, est favorable à la croissance de la part du marché européen, tiré par l'exportation[18].

En Europe, l'économie laitière est entrée, depuis 2007-2008, comme toutes les autres filières agricoles, dans une période plus incertaine et instable avec la déréglementation progressive du secteur laitier qui a conduit à la volatilité récente des prix des produits laitiers.

De plus, l'Union européenne a décidé, en 2008, de supprimer les quotas laitiers le 1er avril 2015 accentuant encore un peu plus les risques d'instabilité des marchés pour les années à venir sans même évoquer les possibles aléas géopolitiques (embargo russe).

2 - Champ et objectif de la saisine

Afin de ne pas éparpiller la réflexion, ce travail portera sur la filière laitière bovine compte tenu de son poids largement majoritaire dans la production laitière régionale[19].

Sans être exhaustif, plusieurs questions découlent de ce contexte :

- la Bourgogne peut-elle profiter du contexte (fin des quotas, hausse de la demande mondiale) pour sa propre économie en jouant tant sur les marchés mondiaux que sur les marchés de proximité ?
- quel est l'impact de l'évolution des politiques et des réglementations agricoles et environnementales sur les marges de manœuvre, et donc l'avenir des exploitations laitières ?
- quelles nouvelles complémentarités engager avec les autres secteurs d'activités agricoles sur le territoire (alimentation du bétail, gestion des effluents…) ?
- selon les acteurs de la transformation, quelles vont être les nouvelles stratégies d'approvisionnement et de distribution avec la fin des quotas ?
- jusqu'à quel point les SIQO et les laits de spécialité (marchés spécifiques très segmentés) peuvent-ils avoir un impact sur le maintien ou le développement de la production laitière bourguignonne ?
- quels nouveaux liens et complémentarités les acteurs de la filière bourguignonne pourraient-ils être amenés à construire avec la filière de Franche-Comté[20] ? Le futur conseil régional Bourgogne-Franche-Comté peut-il jouer un rôle dans l'affirmation d'une dynamique laitière régionale renouvelée sur ce nouvel espace et si oui, lequel ?

Le rapport visera à procéder à l'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM) de la filière

[17] Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* ».
[18] L'Europe serait une des rares régions du monde en capacité de produire davantage de lait.
[19] Concernant les caprins, la Bourgogne compte 780 exploitations avec une cinquantaine de chevriers spécialités lait qui ne réalisent aucune transformation. Concernant les ovins, la production de lait de brebis est « *confidentielle* » en Bourgogne - Agreste Bourgogne n° 138 d'août 2012 « *L'élevage caprin en Bourgogne : une tradition de fromages fermiers* » et n° 157 de décembre 2013.
[20] On pourra se référer à l'avis du CESER Franche-Comté : « *L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage* » - juin 2013.

laitière bovine régionale, de l'amont à l'aval tout en explicitant les questions formulées ci-avant. Il s'agira particulièrement d'analyser les points de fragilité et d'évolution possible des exploitations (techniques économiques, sociales et sociétales) et de se pencher sur la situation des IAA présentes dans et aux abords de la région.

L'avis, quant à lui, s'attachera à formuler des propositions relatives à la **question suivante qui constituera l'axe central de réflexion** : **comment éviter l'accentuation de la déprise de cette filière tout en veillant au maintien du tissu industriel local de ce secteur de production ?**

3 - Modalités de travail

Sur le plan méthodologique, cette étude sera menée sur la base de recherches statistiques et bibliographiques, ainsi que sur les **auditions suivantes** (liste non exhaustive) :

- *banque et centre de gestion,*
- *contrôle laitier de Bourgogne,*
  entreprises de collecte et transformateurs (tant en lait standard qu'en lait sous SIQO),
- *conseil régional de Bourgogne,*
- *direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF),*
- *conseil économique, social et environnemental de Franche-Comté pour une présentation de l'avis de juin 2013 « L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage »…*

Comme habituellement, la commission procèdera à des déplacements sur le terrain pour approcher au plus près de la réalité des problématiques de la filière laitière. Sans rentrer dans les détails de l'organisation, sont d'ores et déjà prévues :

- une première journée consacrée à la visite de plusieurs exploitations laitières et de l'usine SODIAAL[21],
- une seconde journée sera organisée au lycée agricole de Fontaines pour aller à la rencontre de lycéens souhaitant se lancer dans cette filière. Seront également associés à cette réunion de jeunes agriculteurs en cours d'installation. Cette journée sera également l'occasion de visiter le lycée qui fait lui-même partie du pôle de compétence laitier de Bourgogne[22].

De plus, comme cela avait déjà été réalisé pour 2 avis de la commission[23], chacune des organisations syndicales de salariés représentées au CESER sera sollicitées par courrier afin de bénéficier de leur point de vue, par le biais d'une éventuelle contribution écrite, sur la situation de l'emploi salarié des entreprises de la filière laitière sur notre territoire et des perspectives pour l'avenir. Ces contributions, par le jeu du pluralisme des expressions, viendront compléter utilement les travaux menés jusqu'alors.

---

[21] Le groupe Sodiaal, situé à Montéreau (Auxerre) transforme 140 millions de litres de lait dans l'usine Yoplait de Monéteau (Auxerre), et possède deux filiales situées à Saint-Martin-Belle-Roche (Saône-et-Loire) : Régilait, spécialisée dans la fabrication de lait concentré et la fabrication de granulés à partir de lait en poudre, et Eurosérum, qui traite et valorise les excédents de production de lactosérum.

[22] Ce pôle est né en 2007 de la volonté du Conseil régional de dynamiser la filière laitière dans le cadre d'un Contrat interprofessionnel de progrès (CIP). Le pôle est avant tout un lieu de concertation, de veille et d'orientation en matière de recherche appliquée entre les différents acteurs concernés. Il associe les chambres d'agriculture, le contrôle laitier, les 3 lycées agricoles de La Barotte (Côte-d'Or pour la race brune des Alpes), La Brosse (Yonne pour la race Prim'Holstein), et Fontaines (Saône-et-Loire pour la race montbéliarde), en concertation avec les acteurs régionaux et nationaux de la recherche appliquée - Site internet de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne.

[23] « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011 et « Forêts bourguignonnes : comment améliorer et développer durablement leur exploitation ? » du 10 octobre 2013.

4 - Echéances : calendrier de travail de la commission n° 1 pour une présentation du projet d'avis lors de la séance plénière du CESER du 25 juin 2015

Fin des auditions : 1ère semaine d'avril

2ème semaine d'avril jusqu'à fin mai : finalisation du rapport et préparation du projet d'avis.

4 juin : validation définitive du projet d'avis pour un envoi aux Conseillers du CESER le 12 juin.

5 - Suivi de la saisine

- Réalisé par les rapporteurs
- Présentation de l'avis au conseil régional de Bourgogne
- Détermination des sujets prioritaires à évaluer

INTRODUCTION

Le 1er avril 2015, le symbole de 31 années de régulation laitière en Europe est tombé. Les vannes de la production peuvent être ouvertes presque sans limite, au gré des ambitions et opportunités de marché des industriels, coopératifs ou privés. En France, la fin des quotas a fait l'objet d'un déni chez de nombreux leaders politiques. Beaucoup « espéraient encore », il y a quelques années, que les quotas de production seraient maintenus, alors que leur fin avait été entérinée il y a plus de 10 ans, en 2003. D'où le sentiment global en France d'un manque de préparation et d'anticipation des acteurs à cette nouvelle donne et l'impression que la transition d'un système administré vers une économie de marché se fait brutalement pour de nombreux exploitants, ou à tout le moins, dans une forte incertitude. Ce constat est cependant franco-français. Chez nos principaux concurrents (Irlande, Allemagne, Pays-Bas), pas de déni de la sorte : la sortie des quotas est considérée comme « une formidable opportunité » pour booster la production et les exportations, en améliorant la compétitivité économique de l'amont et de la transformation.

Il est vrai que la filière laitière peut miser sur des forces réelles notamment sur l'aval avec des marchés dynamiques, porteurs, locaux et internationaux, durables (à moins que l'on s'arrête subitement de manger du fromage ou des yaourts) et en plein développement mondial pour certains types de produits laitiers ainsi qu'une qualité et une diversité des produits reconnues. En Bourgogne, le contexte économique de la filière laitière n'a effectivement rien à voir avec celui sur lequel se fondent les nombreuses difficultés de la filière allaitante[24]. Mais la diversité des situations est telle que, suivant les régions, ce constat n'opère pas de la même manière. Ainsi, les perspectives ne sont pas non plus particulièrement engageantes en Bourgogne alors même que le contexte global est favorable pour la filière laitière et ce pour plusieurs raisons essentielles. D'abord parce que la Bourgogne n'est pas une région de production laitière d'importance faisant de cette filière un axe incontournable de l'agriculture bourguignonne. Ensuite parce que nous sommes dans une région « intermédiaire »[25] où les perspectives d'optimisation sont plus réduites. Enfin, le tissu laitier se « détricote » depuis 30 ans et va continuer à se détricoter dans les années qui viennent, aggravant encore la densité laitière déjà faible de la région. Jusqu'à récemment, la production n'en avait pas pâti et s'était maintenue. Les projections ne sont plus aussi optimistes sur ce point. La production laitière devrait continuer à diminuer dans des territoires intermédiaires comme les nôtres bordant les régions céréalières tandis qu'elle se renforcera là où elle est déjà la plus concentrée, comme la réorganisation des groupes laitiers vers l'ouest le suggère[26].

Ainsi, la Bourgogne oscille-t-elle entre 2 questions :

- comment éviter l'accentuation de la déprise de cette filière avec la diminution continue du nombre d'exploitations tout en veillant au maintien du tissu industriel local engagé aussi bien en lait standard qu'en lait sous SIQO ?
- dans le même temps, les producteurs bourguignons pourront-ils quand même profiter de la dynamique existante ?

que l'on pourrait synthétiser par cette unique et essentielle question : la production et la transformation laitière ont-elles encore un avenir en Bourgogne ?

---

[24] Sur lesquelles le CESER s'était penché dans son avis « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » 21 janvier 2011 CESER Bourgogne.

[25] Elles présentent l'ensemble des handicaps suivants : mauvaise productivité de la terre, production sensiblement inférieure à la moyenne en raison de cette faible productivité du milieu naturel et faible densité ou tendance à la régression d'une population qui dépend de manière prépondérante de l'activité agricole. Avec la Bourgogne, on compte également la Lorraine, le Poitou-Charentes… Les agriculteurs ont notamment la possibilité de souscrire une Mesure agroenvironnementale et climatique spécifique (MAEC) dans ces zones - Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

[26] Plusieurs études confirment la concentration de la production laitière dans les bassins les plus productifs ayant la plus forte densité laitière et les coûts de collecte les plus faibles, et la contraction ou la déprise laitière dans les régions dites défavorisées ou sensibles - Filières laitières bovine, caprine et ovine Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle INRA ; Smoth Phasing out of the milk quotas in the European Union. Etude Progress Consulting and Living prospects pour le Comité des régions, novembre 2014.

Pour le CESER, il est avant tout nécessaire, dans un premier temps, de sécuriser la production laitière à son niveau actuel pour répondre aux besoins afin d'être en mesure, dans un deuxième temps, de mobiliser des volumes de lait supplémentaires pour les prochaines années afin de répondre à l'augmentation attendue des ventes et ainsi entrevoir les chances d'un possible développement. Pour cela, le maintien d'exploitations viables en Bourgogne est une nécessité[27] et constitue l'enjeu premier identifié par le CESER. Il s'agit bien de « sauver tous les litres de lait » produits en Bourgogne pour assurer l'avenir de la filière. Tous les acteurs se rejoignent sur le fait que le lait n'attire pas en raison du rapport travail/rémunération trop décourageant. Dans cette région où il est globalement plus simple de faire des céréales ou des bovins allaitants, et face aux fluctuations du marché, il faut redonner goût aux producteurs de faire du lait. Cela passera d'abord par une rentabilité retrouvée dans toutes les exploitations les moins performantes et la présence d'un revenu acceptable afin d'assurer l'installation d'agriculteurs dans cette filière. Mais il convient en parallèle de prendre en compte une « nouvelle » réalité aujourd'hui : le revenu de l'éleveur laitier n'est plus du tout sécurisé comme il pouvait l'être avec la période des quotas. Il repose maintenant sur la triple combinaison « *performance de l'exploitation* »/« *prévention des risques* »/« *contractualisation avec l'aval* ». C'est cette triple combinaison qui permet dès aujourd'hui à l'exploitant laitier de tirer le revenu de son activité et donc d'assurer la présence d'exploitations laitières sur le territoire.

Le deuxième enjeu lié au premier est la gestion de l'organisation du travail sur l'exploitation afin de rendre l'activité laitière plus « vivable » pour les jeunes d'aujourd'hui qui sont sur des matrices de pensées totalement différentes de leurs parents ou grands-parents.

Il existe toute une série de leviers afin de répondre aux problématiques qui se posent. Le premier, et non des moindres, est que la filière dans son ensemble puisse avoir pleinement conscience des atouts collectifs et individuels dont elle dispose pour surmonter les craintes existant aujourd'hui. Le CESER identifie pour cela plusieurs niveaux d'action.

A noter que le CESER, dans son avis « *L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne* » du 21 janvier 2011, avait formulé un certain nombre de propositions tant dans son « *Préambule* » que dans la partie relative aux « *Pistes d'adaptation communes* » à toutes les filières agricoles. Certains de ces points seront repris ici car ils valent de la même manière pour la filière laitière.

[27] Pour une agriculture compétitive au service des hommes - Stratégies de filière Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt et FranceAgrimer juin 2014.

1 PREAMBULE

1.1 Prendre conscience de l'importance de l'agriculture pour la Bourgogne en général et du rôle de la filière lait en particulier

L'agriculture et l'agro-alimentaire sont des activités incontournables de l'économie régionale. En effet, les productions agricoles contribuent notamment à l'essor des industries agro-alimentaires qui participent au développement économique des territoires et à la bonne vitalité du marché du travail par rapport à d'autres zones. Ainsi, avec 35 874 actifs agricoles (dont 8 670 salariés permanents dans les exploitations professionnelles agricoles) et plus de 19 300 salariés dans les industries agro-alimentaires dans 566 établissements industriels[28], ces activités représentent près de 8,5 % de l'emploi total régional[29]. La Bourgogne dispose d'une agriculture qui doit permettre aujourd'hui et demain de développer son potentiel de production afin de dégager de la valeur ajoutée pour assurer les emplois dans ce secteur. Il n'est pas inutile de le rappeler car le CESER a constaté depuis de nombreuses années que cette richesse (à tous les niveaux et pas seulement en termes économiques) était souvent oubliée en Bourgogne (hors vin). Il faut donc le rappeler : porteuse de développement, ancrée sur ses territoires par la présence de ses multiples filières, elle est au cœur des enjeux tant en matière d'aménagement du territoire qu'en matière de développement économique[30].

Le 12 mars 2015, Tristan LAMY, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne énonçait pourtant ceci : « *Concernant la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée brute par région, la Bourgogne est 3ème pour les productions agricoles (5,2 %) derrière Champagne-Ardenne (8,7 %) et Poitou-Charentes (5,7 %). La Bretagne est loin derrière (7ème)*[31]*. Pourquoi sommes-nous 3ème ? Tout simplement parce que l'agriculture est une composante essentielle de la richesse produite en Bourgogne par rapport à d'autres régions qui ont d'autres forces à valoriser. Il faut quand même en prendre conscience.* ***La Bourgogne n'a pas aujourd'hui conscience de cette richesse*** ».

La filière laitière constitue à ce titre un bon exemple. Si nous avons signalé dans l'introduction que la Bourgogne n'était pas une région de production laitière d'importance (cf. le rapport), il faut également souligner que cette filière est pourtant une filière importante pour la Bourgogne. Sur une Production brute standard (PBS)[32] totale de 2,6 milliards d'euros pour l'agriculture en Bourgogne, 10 % sont attribués à la filière laitière (à comparer aux 11 % pour les grandes cultures par exemple)[33]. Ensuite, le lait est pourvoyeur d'emplois.

---

[28] OPAB – Résultats 2014 – mai 2015

[29] Memento de la statistique agricole – Agreste Bourgogne – octobre 2014

[30] Avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011.

[31] Valeur ajoutée brute par région en 2012 : comparaisons régionales - Insee, comptes régionaux base 2010.

[32] Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la Production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations permettant de classer les exploitations selon leur dimension économique en "moyennes et grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en "grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique - OTEX). Comme pour toutes les variables liées à l'exploitation, la PBS est ramenée au siège de l'exploitation.

[33] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne (OPAB) Résultats 2013 juin 2014 Pour les autres filières : 40 % sont attribués aux exploitations viticoles, 28 % à la viande d'herbivores (avec ou sans grandes cultures) et 5 % pour les exploitations avec granivores (avec ou sans grandes cultures).

L'industrie de la transformation laitière en Bourgogne représente 6 % des industries agro-alimentaires[34]. Les produits laitiers représentent le 3ème secteur agroalimentaire en termes de chiffre d'affaires[35] et le 2ème, après les viandes, en nombre d'emplois salariés[36]. Ainsi, la production laitière est l'un des piliers importants de l'économie régionale et de la valeur ajoutée agricole[37] participant également à la préservation de l'emploi dans les zones rurales.

Sur le plan environnemental également, la pérennité d'exploitations laitières permet un maintien des prairies ainsi qu'une complémentarité avec la filière céréales (alimentation, litière). La filière laitière participe aussi de la protection des paysages. Une diminution de la production laitière en Bourgogne conduirait donc à une véritable perte de diversité en la matière.

De plus, c'est une production qui connaît une valorisation des produits sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) variée puisqu'une douzaine d'appellations en produits laitiers (à base de lait de vache) existent dans la région. Elles constituent autant de marqueurs de diversité ; elles contribuent de manière déterminante de l'identité même des territoires et de la Bourgogne participant de sa valorisation et de sa promotion au-delà même des frontières ; elles contribuent également à l'image positive de l'industrie agro-alimentaire.

Le CESER le souligne donc fortement : cette filière a toute sa place dans la région et en aura d'autant plus avec le prochain conseil régional Bourgogne - Franche-Comté et la prochaine Chambre régionale d'agriculture Bourgogne - Franche-Comté. Aujourd'hui, l'agriculture bourguignonne s'appuie sur trois piliers : la viticulture, l'élevage allaitant et les grandes cultures. Demain, l'agriculture « bourguigno-franc-comtoise » devrait s'appuyer sur 4 piliers avec l'entrée en force de la filière laitière de par son importance majeure en Franche-Comté. Ils constitueront le cœur et l'identité de notre agriculture.

1.2 Pas de modèle unique

L'agriculture bourguignonne se caractérise autant par les diverses attractions géographiques externes qui la composent que par sa spécialisation en petites régions agricoles indépendantes et aux résultats hétérogènes. Ainsi, on devrait plutôt parler « des » agricultures bourguignonnes. Cette diversité empêche de raisonner le futur de cette agriculture en la considérant comme un tout homogène. De plus, il n'existe pas de modèle unique d'une agriculture et tous les systèmes de production ont chacun leurs avantages et inconvénients respectifs. C'est bien la complémentarité des systèmes qui doit être mise en avant ainsi que leur nécessaire adaptation au contexte et spécificités locales.

Là encore, la filière laitière en est un bon exemple. Il y a autant de stratégies d'adaptation à la libéralisation du marché du lait que d'exploitations laitières voire même d'exploitants laitiers.

---

[34] Hors « Autres produits alimentaires », le lait arrive en 4ème position du nombre d'établissements (38) après dans l'ordre décroissant Boissons, Viande, Boulangerie-Pâtisserie - Panorama des IAA de Bourgogne - édition 2014. A noter qu'en 2007, 17 établissements bourguignons de transformation du lait, de plus de 20 salariés employaient 17 % des salariés du secteur IAA en Bourgogne (Agreste Bourgogne, 2009 et Etude AgroSup Dijon « *La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives, mars 2013*). Cette part tombe au 31 décembre 2012 à 10 % avec 9 IAA Lait de plus de 20 salariés - Panorama des IAA de Bourgogne - édition 2014

[35] Derrière dans l'ordre décroissant Viande et Boissons - Panorama des IAA de Bourgogne - édition 2014 et Etude AgroSup Dijon « *La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives* » - mars 2013

[36] Etude AgroSup Dijon « *La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives* », mars 2013 (sources : Agreste Bourgogne, 2009, 2012 et 2014). En 2012, concernant les établissements agroalimentaires bourguignons avec salariés, arrivaient en tête : Viandes, poissons et escargots : 3 361, Produits laitiers : 1 660, Boissons : 1 254, Produits de boulangerie – pâtisserie : 1 037 (Source : Agreste Bourgogne « L'agroalimentaire en Bourgogne en 2012 » - novembre 2014). Les effectifs salariés des IAA en produits laitiers représentent ainsi 15 % de l'ensemble des effectifs des IAA bourguignonnes.

[37] 3ème derrière Boissons et Viandes - Panorama des IAA de Bourgogne - édition 2014.

Certains veulent saisir l'opportunité « quasi promise » de cette libéralisation de la production en augmentant les volumes. D'autres, au contraire, veulent s'en éloigner du fait des trop fortes incertitudes régnant dorénavant sur les revenus et/ou de la contrainte pesante du métier.
Ainsi, certains choisissent de s'engager dans les SIQO, d'autres choisissent de s'en retirer pour rentrer dans la production de lait standard. Certains misent sur l'agrandissement, d'autres sur la diversification et la vente directe. Certains visent le local, d'autres l'international et pour certains les deux. Certains enfin misent sur le modèle familial « classique » quand d'autres cherchent des projets d'entreprenariat agricole menés collectivement par le biais de solutions de portage innovantes.

1.3 Jouer sur tous les tableaux sans discrimination de systèmes ou de filières

Pour le CESER, ce sont toutes ces cartes qui doivent être jouées. Il est important de mêler productions agricoles standard et produits locaux sous signes de qualité. La Bourgogne devrait donc s'inscrire tout autant dans la logique assumée d'une production de lait standard (environ 95 % de la production actuelle) que de lait sous SIQO (environ 5 % de la production actuelle), de petites comme de grandes exploitations. Il faut miser sur la complémentarité et non sur la concurrence entre ces 2 logiques tout comme celles existantes entre exploitations agricoles familiales et « d'entreprise » qu'il convient de soutenir de la même manière. Ces logiques demandent néanmoins des axes de réflexion et d'actions spécifiques qu'il faudrait distinguer plus nettement dans les dispositifs d'aides ou de soutiens.

2 DU COTE DES EXPLOITATIONS : RENFORCER LES PERFORMANCES

Pour le CESER, il s'agit bien de conduire toutes les exploitations vers la triple performance économique, environnementale et sociale[38]. Cette performance passe par plusieurs leviers.

2.1 Raisonner son activité en ne négligeant aucun levier

L'un des enjeux majeurs est d'abord de retrouver des marges de manœuvre économiques sur les exploitations. De fait, les adaptations envisagées des exploitations doivent porter sur des optimisations de systèmes et plus particulièrement sur la réduction des coûts de production. Pour la filière laitière, nous sommes depuis de nombreuses années déjà dans une logique d'agrandissement, pour des raisons d'économies d'échelle et de confort de travail. Faut-il encore s'entendre sur cet « agrandissement ». On ne parle pas ici d'élevage de 500, 600 ou 700 vaches. Rappelons que la taille moyenne des troupeaux en Bourgogne est de 55-60 vaches laitières. Il n'en reste pas moins que la concentration de la production dans des exploitations plus grandes ne constitue pas de fait une garantie d'efficacité ou de revenu[39]. Ainsi, pour le CESER, l'agrandissement ne doit constituer ni une fin en soi ni l'alpha et l'oméga de toute réflexion sur l'adaptation du système sur l'exploitation. C'est un moyen parmi d'autres d'atteindre un objectif à définir et à affiner pour chaque exploitation. La prise en compte de ces problématiques nécessite des adaptations sur les exploitations qui touchent en premier lieu l'agriculteur lui-même. Cela concerne tout autant la maîtrise des coûts de production, l'autonomie alimentaire sous l'angle économique et agro-environnemental, la productivité via des outils de production modernisés (investissements, bâtiments, matériels...).

Tous ces éléments ne sont pas en contradiction avec les impératifs environnementaux. En effet, l'analyse des données des réseaux de l'Institut de l'élevage montre qu'aussi bien en plaine qu'en montagne, les exploitations laitières les plus performantes sur le plan technique et économique sont aussi celles qui minimisent les impacts environnementaux alors que les exploitations non optimisées d'un point de vue technique et qui ont recours de façon importante aux intrants (engrais, aliments, énergies directes), ont des coûts de production plus élevés et des performances environnementales dégradées[40].

2.1.1 Répondre aux besoins de modernisation et de mise aux normes des bâtiments et de renouvellement des matériels

Concernant les bâtiments, les besoins d'aménagement en logettes, de rénovation complète des auges, de conception de bâtiments « basse consommation énergétique », se développent. De plus, la recherche du renforcement de l'autonomie alimentaire passe par une augmentation des capacités de stockage « fourrages et aliments » des bâtiments. Elle nécessite aussi l'acquisition de matériel spécifique tant pour la récolte (fauche, fenaison) notamment de protéines végétales que pour la transformation des aliments[41].

---

[38] Avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011.

[39] Comme l'exemple danois l'a montré.

[40] Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.

[41] Association des fromages, crème et beurre, sous Indications Géographiques, de Bourgogne et de Champagne : « *Produits laitiers sous signe de qualité en Bourgogne et Champagne - Problématiques de la production laitière et de la transformation fermière* » - A. JACQUOT et G. RISOUD - 16 avril 2015.

Concernant le matériel, le renouvellement de la machine à traire peut s'avérer essentiel pour poursuivre l'activité (facilité du travail, capacité, aspects sanitaires). Le vieillissement du parc des tanks de refroidissement entraîne également des coûts d'entretien élevés et compliqués, et génère des accidents sanitaires potentiels. Le rajeunissement des tanks réduirait de façon notable les consommations électriques. Il s'agit enfin de prendre en compte les investissements liés à la protection de l'environnement et aux mises aux normes (fosse couverte, fumière, plate-forme de compostage, méthanisation…).

2.1.2 Rechercher plus d'autonomie et de sécurité dans l'alimentation

Pour faire face à l'accroissement du prix des intrants, la recherche de l'autonomie alimentaire sur les exploitations d'élevage ressort comme le moteur principal à toute réflexion. Elle se raisonne sur l'ensemble des composantes de l'atelier : meilleure valorisation de l'herbe, sécurisation du système fourrager, recherche de nouvelles cultures pour faire face aux besoins protéiques du troupeau, développement de l'utilisation des coproduits…[42] Au-delà de l'impact économique favorable lié à la réduction des charges variables, les performances environnementales de l'élevage s'en trouveront également améliorées. Le (re)développement du pâturage constitue la pratique à plus fort impact, d'autant qu'elle limite les quantités d'effluents à gérer mécaniquement. En outre, un fort recours au pâturage permet d'améliorer la typicité des produits animaux et leur qualité nutritionnelle[43].

Ainsi, la gestion de l'herbe[44] est une piste à travailler pour faire baisser les charges, car, bien exploitée, cette ressource peut permettre d'alléger significativement la facture de concentrés. La production légumineuse (luzerne, trèfle…) ne doit pas pour autant être négligée, car elle vient aussi renforcer la production herbagère par une culture riche en azote. En matière de protéagineux (pois…), les éleveurs bourguignons peuvent envisager une autonomie assez large de leur alimentation, notamment par le biais d'un nouveau plan d'aide à la culture des protéagineux mis en place récemment. Néanmoins, la comparaison des prix de ces productions avec les autres sources protéiniques disponibles (tourteaux de colza, de soja…) reste un élément-clé à prendre en compte. De plus, ces cultures ne peuvent se développer favorablement sur l'intégralité des sols bourguignons. Cependant, sur ce point, le CESER note que des avancées positives ont été constatées en Bourgogne[45].

Le CESER souligne aussi l'action de la Plate-forme d'innovation agro-environnementale (PIAE) baptisée ARTEMIS qui a notamment mis en place en 2014 à Créancey, un site d'expérimentation pluriannuelle consacrée aux prairies naturelles et temporaires[46].
Notons enfin le projet en cours dans le cadre du Programme interrégional Massif Central d'initier un cluster « herbe ».

2.1.3 Favoriser l'équilibre animal - végétal

Au-delà de la seule autonomie alimentaire évoquée précédemment, le CESER souligne comme en 2011, la forte complémentarité entre productions animales et grandes cultures tant sur le plan

---

42 A noter que le Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) de la filière laitière fait du conseil technique autonomie fourragère et protéique un de ses axes d'intervention avec le soutien du conseil régional.
43 Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.
44 La Surface toujours en herbe (STH) représente 43 % de la SAU de la Bourgogne.
45 La production bourguignonne de soja, avec 43 570 tonnes, place la région au 2ème rang des régions productrices juste derrière Midi-Pyrénées. Une véritable dynamique a pu s'enclencher grâce à la résolution de certains problèmes techniques, au renouveau de l'intérêt pour cette culture offert par le projet d'une chaîne de transformation de soja à l'usine Extrusel de Chalon-sur-Saône en lien avec le Plan Protéines Bourgogne-Franche-Comté. Les surfaces ont ainsi presque doublé entre 2013 et 2014 – OPAB – Résultats 2014 – mai 2015
46 Née en octobre 2010 dans la sphère du pôle de compétitivité Vitagora®, elle rassemble les coopératives de Bourgogne Franche-Comté, dont Dijon Céréales, les chambres d'agriculture de Bourgogne, Franche-Comté et Côte-d'Or, les unions nationales Invivo et Sofiprotéol, ainsi que la recherche (Université de Bourgogne avec Wellience, Inra). Cette plateforme vise à développer une agriculture productive et économe en intrants (engrais, produits phytosanitaires… etc.) et répondre ainsi aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Pour y parvenir, elle a créé un réseau de 6 stations d'essais pluriannuels à travers la Bourgogne Franche-Comté. De nombreux thèmes sont explorés sur ces parcelles qui sont représentatives des terroirs de la grande région.

agronomique (introduction de cultures fourragères dans la rotation, valorisation de la matière organique produite par l'élevage dans la fertilisation des cultures) qu'environnemental. Cette diversification des ateliers permet une diversification des sources de revenus, l'exploitant ne mettant ainsi pas tous ses œufs dans le même panier. Pour le CESER, ce modèle de polyculture élevage, déjà assez présent à l'échelle régionale notamment dans la filière laitière, pourrait gagner favorablement du terrain[47].

2.1.4 Raisonner les choix génétiques par rapport à la cohérence des systèmes

Des pistes d'amélioration des races laitières existent. L'orientation génétique des races en filière bovine a conduit à privilégier la productivité laitière au détriment des performances d'élevage. L'accroissement du taux de renouvellement[48] qui en a résulté, que ce soit pour cause d'infertilité ou pour raisons sanitaires, de même que les maladies induites, tant métaboliques (acétonémie, acidose...) que d'élevage (mammites, boiteries...), génère des surcoûts (élevage de génisses en plus grand nombre, traitements vétérinaires...) et des impacts environnementaux négatifs (accroissement des déjections et émissions...) qui impliquent de reconsidérer la cohérence des choix génétiques[49].

2.2 Rentrer dans une nouvelle période de gestion des risques

« *La gestion des risques, de tous les risques*[50]*, sur l'exploitation devient essentielle et donc également la question de l'assurance. L'agriculture a changé. Aujourd'hui, la situation de l'agriculture laisse peu le « droit à l'erreur ». Il faut déjà que les agriculteurs soient conscients de ces changements et les acceptent* » - **Tristan LAMY, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne.**

La construction d'un dispositif assurantiel, à large spectre, efficace et pérenne est une nécessité, la gestion des risques devenant l'une des préoccupations majeures des producteurs. Le CESER note le travail national lancé en 2014 et toujours en cours de construction entre la profession, les pouvoirs publics, les OPA et les compagnies d'assurance sur cette gestion des risques au travers de 3 objectifs :

- permettre à l'agriculteur de repartir en cas de « coup dur »,
- assurer l'efficacité du système et sa pérennité par la plus large mutualisation possible,
- proposer une offre de base, le contrat-socle, permettant avec des systèmes d'options supplémentaires de répondre à toutes les situations possibles[51].

L'utilisation des Marchés à terme (MAT) peut également s'avérer utile. Actuellement, les MAT sont utilisés presque exclusivement sur les produits céréaliers et oléagineux. Ces outils pâtissent d'un manque d'habitude des producteurs et des opérateurs et ont généralement mauvaise presse auprès du public. Notons que les opérateurs de la filière laitière américaine utilisent couramment les marchés à terme sur la Bourse de Chicago. De plus, la nouvelle loi-cadre agricole américaine, adoptée en février 2014, a instauré un système d'assurance-marge qui déclenche des aides publiques lorsque la différence entre le prix du lait et le coût de l'aliment passe sous un niveau plancher pendant deux mois consécutifs.

---

[47] Plusieurs céréaliers portent aujourd'hui en Côte-d'Or des projets d'atelier d'engraissement qui veulent répondre à cet équilibre « animal-végétal » - Terres de Bourgogne du 22 mai 2015.

[48] Taux de renouvellement = nombre de vêlages de primipare / nombre de vêlages total.

[49] Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.

[50] Liés aux outils de production (matériel, cheptels, plantations…), aux ressources naturelles (eau, sols…), au chiffre d'affaires, aux charges, à la trésorerie, aux stocks, aux investissements, à l'agriculteur (famille, associés, salariés), réglementaires… - Tristan LAMY, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne - Audition du 12 mars 2015.

[51] Pour plus de détail, voir l'article de Terres de Bourgogne du 10 avril 2015.

La mise en place en 2015 d'un système de MAT sur les produits laitiers devrait permettre de mieux lire le marché, qui manque aujourd'hui de prix directeur, et d'avoir plus de visibilité et d'anticipation possible de la part des acteurs de l'amont et de la transformation[52].

Mais si ce revenu est lié aujourd'hui, pour une part, aux tendances des cours mondiaux, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une problématique interne aux filières pour la partie relative au prix du lait du fait qu'elle est gérée dans des cadres contractuels totalement privés. Pour y faire face, il convient d'accompagner nationalement les évolutions du secteur liées à la fin des quotas, qui induiront des évolutions structurelles de la production laitière mais également d'accompagner localement les évolutions des relations contractuelles entre les producteurs et leurs acheteurs.

2.3 Renforcer l'attrait du métier

« *Le « message » délivré n'est pas pessimiste, au contraire. Il s'agit juste de donner toutes les chances de réussite aux jeunes qui veulent s'installer, en les confrontant à certaines réalités dont il est impératif qu'ils prennent conscience, sous peine d'alourdir fortement leurs risques d'échec ainsi que leurs désillusions* » - **Tristan LAMY, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne.**

« *Je pense qu'il y a de l'avenir dans cette filière. Beaucoup de monde arrête, mais, du lait, il en faudra toujours et de plus en plus ! Je pense qu'à un moment donné, les prix remonteront durablement par rapport aux importants besoins de consommation. La fluctuation des prix ne me fait donc pas peur* » - **Maxime DUTHU, 16 ans, apprenti du GAEC de Champcourt, CFA de Quetigny[53].**

Il est certain que les aspirations des éleveurs, particulièrement des jeunes, et leurs préoccupations en matière de qualité de vie et d'organisation du travail seront demain un élément déterminant dans le choix des systèmes. L'isolement de certains exploitants est souvent un frein à l'installation, à la reprise et au maintien de l'activité laitière et la Bourgogne est marquée par une « ambiance laitière » qui se délite depuis plusieurs années déjà dans certaines zones. C'est particulièrement le cas lorsqu'on observe :

- une densité très faible des éleveurs laitiers et des outils de transformation,
- une raréfaction des prestataires de services spécifiques compétents en production laitière (vétérinaires, conseillers…),
- une réduction des possibilités de travail en commun et d'échanges avec des éleveurs voisins,
- une exacerbation des contraintes alors ressenties dans ce contexte spécifique lié à l'astreinte de la production qui reste un facteur déterminant[54].

Cet affaiblissement de l'ambiance laitière renforce l'isolement technique, social et géographique d'une partie des exploitants laitiers bourguignons amenant un certain nombre d'entre eux à stopper l'activité lait. On peut dire d'ailleurs que la Bourgogne ne dispose pas d'une culture laitière porteuse.

2.3.1 Comment mieux gérer l'astreinte ?

L'astreinte est une contrainte forte en production laitière (2 fois par jour, 365 jours/an), il faut trouver des moyens pour l'alléger. L'amélioration des conditions de travail par la diminution de cette astreinte, qui représente 50 % du temps de travail en élevage laitier[55], est donc un champ d'action impératif.

---

[52] « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - Marie-Cécile HENARD-DAMAVE, SAF Agr'Idées – janvier 2015 - Euronext a lancé le contrat lait le 31 mars 2015 et anticipe un déploiement relativement lent de ce nouveau marché : « *ces marchés peuvent prendre des années à se créer, tout dépend de l'éducation des filières. Mais les deux premières années, le nombre de lots restera anodin* », expose Olivier RAEVEL, directeur des matières premières chez Euronext - http://www.lafranceagricole.fr, 3 mars 2015.

[53] Terres de Bourgogne – 8 mai 2015.

[54] « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

[55] Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.

Si les besoins en mécanisation ou robotisation de certaines tâches sont importants, ils exigent dans le même temps des investissements souvent difficiles à supporter et, plus encore, la définition précise des besoins pour mesurer l'impact réel de ces investissements sur l'organisation du travail. La robotisation, quelle qu'elle soit (mono traite, robot de traite, salle de traite rotative…), ne constitue qu'une partie de la solution et ne remplacera pas « *l'œil et le savoir-faire de l'éleveur* »[56]. Une autre partie de la solution réside en effet dans les moyens humains disponibles sur l'exploitation, point qui sera évoqué plus loin dans cet avis.

Les pratiques d'alimentation peuvent également être simplifiées par différentes voies, depuis le stade de la récolte, en privilégiant le pâturage jusqu'à la distribution des fourrages : libre-service au silo, diminution du nombre de distributions, utilisation de rations complètes et même automates permettant une distribution quasiment automatisée des fourrages[57].

L'intégration des possibilités offertes par les nouvelles technologies de la communication (capteurs miniaturisés, smartphones, bases de données, simulateurs et outils d'aide à la décision en ligne) constitue un autre champ d'amélioration en plein essor. Ces technologies vont faire évoluer le métier d'éleveur et sans doute aussi l'éclairer sous un jour nouveau, le rendant plus attractif pour les jeunes[58].

2.3.2 Développer les formes collectives de travail

« *L'organisation collective est très importante pour mettre en commun les moyens et les énergies et permettre également, à l'image du laitier, d'évoluer et de décoller cette étiquette du « bagnard » du lait qui lui colle à la peau. Cette organisation collective des exploitants demande des efforts, c'est certain. Prendre en compte la dimension sociale de la production laitière s'avère alors essentielle* » - **Tristan LAMY, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée du groupe Crédit agricole de Champagne Bourgogne.**

Les agriculteurs d'aujourd'hui sont confrontés à un changement de paradigme sur les attendus de la production agricole entamé véritablement il y a une vingtaine d'années. On est passé du socle « *mécanisation rapide et consommation élevée d'énergies - apport massif d'intrants issus de la chimie de synthèse - utilisation du progrès génétique issue de la recherche »* au socle *« transition énergétique, division par deux de l'usage des pesticides – refus de certaines techniques génétiques* »[59]. On est passé du « produire plus » de l'après-guerre au « *produire plus et produire mieux* »[60]. Les agriculteurs doivent dans le même temps gérer la fin de la protection des marchés agricoles, la volatilité des prix qui en résulte tout en développant cette nécessaire protection de l'environnement. De fait, les agriculteurs font face à une complexité grandissante du métier quels que soient les filières et les aspects (administratif, environnemental, stratégique, technique, économique, sociétal…). Le CESER avait formulé, en 2011, certaines propositions visant à décharger et à libérer du temps pour les agriculteurs. Il ne s'agissait pas de déresponsabiliser les agriculteurs qui doivent rester totalement maîtres de leur entreprise, mais au contraire de leur permettre de s'investir pleinement dans les domaines fondamentaux qui sont les leurs (notamment agronomiques et techniques). Le CESER tient à mettre encore en avant la nécessité du renforcement des coopérations et de l'organisation collective entre agriculteurs, filières, structures en favorisant notamment les formes innovantes de structuration commune des exploitations.

Il découle des points précédents qu'il convient dans ce nouveau processus de privilégier les formes collectives d'organisation quelles qu'elles soient. L'association d'exploitants s'inscrit dans ces évolutions, par exemple sous forme de Sociétés civiles laitières (SCL).

---

[56] Guy BUNTZ, président du Syndicat Prim'Holstein - Terres de Bourgogne du 10 avril 2015.
[57] Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.
[58] Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.
[59] Jean-Marie SERONIE - L'agriculture française : une diva à réveiller ? - 2014.
[60] François HOLLANDE, président de la République – Interview réalisée pour Terres de Bourgogne - n° 1311 du 27 février 2015. Ce « nouveau » paradigme a été lancé par Nicolas SARKOZY comme feuille de route du Grenelle de l'environnement et a ainsi été mis en avant dès 2007.

Plus largement, ces associations peuvent aussi permettre de créer des systèmes de polyculture-élevage où les productions végétales des uns peuvent être fertilisées par les effluents d'élevage des autres, les céréales et oléagineux récoltés par les uns peuvent être les matières premières des aliments composés des autres, et où différents éleveurs laitiers peuvent se regrouper pour alimenter une unité de méthanisation leur apportant une bonne autonomie énergétique. Ces démarches collectives prennent déjà la forme de GAEC. Il s'agit pour le CESER d'encourager encore leur développement et, au-delà, de favoriser toutes les formes innovantes de structuration commune des exploitations.

Elles pourraient prendre la forme de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). De tels systèmes permettent de rationaliser les coûts de production entre producteurs en profitant de leur répartition dans les territoires. Un maillage territorial serré permet aussi aux laiteries d'optimiser le coût de la collecte pour éviter le « mitage » des outils de production et le regroupement des ateliers est, à ce titre, un élément qui sera prépondérant dans les années à venir, avec la baisse du nombre des exploitations et leur agrandissement. Mais les agriculteurs ne pourront sans doute pas, seuls, recréer une telle dynamique de coopération gagnant-gagnant par le biais de quelques initiatives individuelles. L'action des chambres consulaires devra constituer un élément moteur. Une telle démarche pourrait être portée de manière plus globale par les chambres d'agriculture Bourgogne et Franche-Comté sur l'ensemble de ce territoire. Pour le CESER, il convient également de développer et optimiser le fonctionnement des systèmes de remplacement ou de groupements d'employeurs[61].

Dans des troupeaux agrandis, la mise en place d'une nouvelle organisation du travail est nécessaire. Les éleveurs changent de statut et, en tant que chefs d'entreprise agricole, deviennent tout autant des gestionnaires de salariés et de capitaux que d'animaux. Les compétences managériales des chefs d'entreprises agricoles deviennent ainsi essentielles. Elles pourront s'acquérir via de nouveaux processus de formation adaptés. L'adoption du salariat pourrait être l'une des possibilités pour réussir cette transition. En effet, le développement de ces entreprises agricoles peut permettre de passer du modèle de « l'éleveur isolé aidé de travailleurs familiaux non rémunérés » à un modèle basé sur le salariat avec des tâches clairement définies ou chaque atelier a un responsable spécifique. Le regroupement d'exploitations permet la spécialisation des exploitants sur ces ateliers. Pour l'instant, ce modèle est moins développé en France que chez ses concurrents européens et la main-d'œuvre familiale, peu ou pas rémunérée, est encore courante dans les élevages. Pourtant, le salariat peut rendre le travail plus attractif pour les éleveurs en allégeant, par une nouvelle répartition des tâches, la charge de travail du chef d'exploitation. Chaque tâche doit être bien définie de même que les responsabilités précises par atelier. Cette organisation par la mutualisation de l'emploi contribue également à sortir certains éleveurs de leur isolement et à alléger les contraintes du travail. Elle doit cependant être accompagnée pour être opérante.
Pour le CESER, le développement de ce modèle « nouveau » d'entreprise agricole doit pouvoir trouver sa place dans la filière au côté du modèle des exploitations dites « familiales ». La formation a un rôle essentiel à jouer[62].

2.3.3 Développer la « form'action »

De nombreuses formations ou actions diverses (groupes techniques, journées d'information, visites d'exploitation…) existent déjà au bénéfice des agriculteurs d'où cette expression privilégiée par le CESER de « form'action ».

---

[61] Avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011.

[62] Notons ici que les chambres d'agriculture n'ignorent pas ce phénomène. Ainsi, dans la Nièvre, dans le cadre du Programme régional d'installation, un accompagnement peut être mis en place pour la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie également l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail.

Or, dans un contexte de forte complexification de l'activité agricole, une nette coupure semble se réaliser entre les agriculteurs formés, qui sont au fait des avancées et des innovations et qui sont soucieux de se tenir au courant (par intérêt ou par nécessité), et les autres ce qui explique sûrement pour une bonne part les écarts importants de performances entre exploitations dans chaque filière y compris le lait. Pour le CESER, la question de la form'action des agriculteurs est donc fondamentale pour réduire cet écart et tirer l'ensemble de l'agriculture vers le haut en termes de performances économique, sociale et environnementale. Pour le CESER, l'obligation pour le monde agricole de perpétuellement s'adapter aux nouveaux enjeux doit l'inciter à intégrer cette nécessité incontournable d'une form'action qui doit être adaptée aux cibles visées.
Il s'agit tout autant de toucher les agriculteurs « leaders » les plus à même de diffuser certaines pratiques, informations… autour d'eux (réseau, syndicat…) que de toucher les agriculteurs les moins impliqués dans une véritable réflexion d'optimisation de leur fonctionnement et de leurs pratiques.

Le CESER souligne particulièrement l'intérêt des démarches Innov'Action et « *Agro-écologie en marche en Bourgogne* » qui visent toutes deux au développement de l'agro-écologie porté par les chambres d'agriculture de Bourgogne et le réseau des établissements publics agricoles[63]. Plus d'une vingtaine de démarches ou projets sont ainsi en démonstration dans la région du 20 mai au 23 juillet 2015. Le focus pour la filière lait est mis sur l'autonomie du système et la valorisation des produits.

2.4 Renforcer les dispositifs d'installation et de transmission

L'un des défis qui s'annonce est de gérer le défi démographique du renouvellement des générations : du fait des installations massives au début des années quatre-vingt-dix, une part importante des producteurs laitiers[64] devrait arrêter sa carrière dans les années qui suivront la suppression prévue des quotas[65]. « *C'est une politique extrêmement volontariste qu'il faut mettre en place* »[66]. Tous les points évoqués précédemment contribuent indirectement à faciliter l'installation et la transmission des exploitations laitières. Mais pour le CESER, il convient également de renforcer les dispositifs spécifiques de soutien à l'installation. L'installation/transmission en agriculture ne peut actuellement se développer de façon favorable du fait de la structuration même des exploitations. Le modèle organisationnel de l'exploitation agricole est encore majoritairement familial[67], posant un certain nombre de difficultés structurelles pour l'installation de jeunes dont près de la moitié, demain, ne seront pas issus de l'agriculture.

Le développement de l'apprentissage constitue, comme dans d'autres secteurs, un point spécifique à prendre en compte notamment sur les conditions d'accueil des jeunes sur les exploitations (hébergement, restauration, déplacement…). Le CESER pourrait se saisir utilement de cette question qui est en lien direct avec les compétences du conseil régional.

Comme déjà évoqué, la Bourgogne n'a pas une culture laitière étendue et risque de voir s'accentuer la déprise laitière du fait des arrêts irréversibles des ateliers lait sur de plus en plus d'exploitations.

---

[63] Ce type d'action d'envergure basé sur l'échange collectif des pratiques et des expériences est en cela parfaitement conforme aux préconisations formulées par le CESER Bourgogne dans son avis de 2011 « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne ».
[64] Dû à la mise en place en France d'une politique favorable à l'installation et à la modernisation en bâtiments et équipements. On peut cependant constater que si le taux d'installation est fort, le taux de restructuration diminue. L'instabilité du contexte économique fragilise les investissements récents, surtout pour les petites exploitations, et le taux de restructuration français actuel est inférieur d'un tiers par rapport à la moyenne européenne - Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne – *Etat des lieux et perspectives* ».
[65] « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
[66] Baptiste LELYON, expert de Crédit Agricole SA – Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.
[67] Avec près de 60 % d'exploitants individuels en Bourgogne - Statut des exploitations professionnelles de Bourgogne en 2007 – Mémento de la statistique agricole - Agreste Bourgogne - octobre 2009.

Ainsi, en matière d'installation, le CESER propose d'engager une politique plus pro-active visant à rechercher des candidats à l'installation en lait pour notre région. Cette recherche pourrait se faire dans des régions ou, justement, cette culture laitière est particulièrement présente mais peut se confronter à certaines limites de développement qu'il s'agisse de la France (Ouest) ou de l'étranger (Pays-Bas). La fusion en cours des conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté pourrait aussi permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de cette culture laitière en Bourgogne.

Il convient aussi d'envisager comment séparer le patrimoine familial et le patrimoine de l'entreprise agricole afin de favoriser les futures transmissions[68].
La question du foncier se pose également. Comment aujourd'hui porter de façon satisfaisante et optimisée le foncier agricole pour de jeunes installés ?
L'adaptation des règles juridiques et fiscales pourrait être enfin une piste à explorer pour faciliter les installations et les transmissions.

Pour le CESER, les pouvoirs publics doivent se pencher sur ces questions essentielles pour favoriser les transmissions d'exploitation et l'installation de jeunes dans de bonnes conditions qu'ils soient hors ou dans le cadre familial.

2.5 Valoriser les atouts environnementaux

Pour beaucoup de pays, les rejets azotés et phosphatés constituent un frein pour le développement de la production laitière. Pourtant, en regard d'autres bassins de production, la France reste un pays où la disponibilité en surface n'est pas toujours un facteur limitant (nombreux territoires herbagers) et où le prix de la terre reste modéré (même si des concurrences entre usages agricoles et non agricoles peuvent exister sur certaines zones), ce qui est un réel atout pour une extensification bien raisonnée. La Bourgogne dispose d'une réelle carte agro-écologique à jouer en la matière[69]. L'élevage (laitier ou allaitant) dispose de réels atouts car il est directement gestionnaire des surfaces, d'infrastructures agro-écologiques importantes, favorables à la biodiversité et qui rendent des services environnementaux, non seulement en zone de montagne mais aussi en zone de plaine[70].

Afin de promouvoir la consommation intérieure de produits laitiers en France et dans l'UE en renforçant l'image qualitative des produits laitiers, ces atouts environnementaux pourraient être valorisés par le biais de nouvelles règles d'étiquetage destinées à fournir des informations complètes sur l'origine, le mode de production ou les procédés industriels utilisés[71].

---

[68] Voir en cela les analyses récentes qui se font jour en la matière : ARVALIS-Institut du végétal, CER France et Pluriagri : « Producteurs de grandes cultures : proactifs et réactifs : quelles marges de manœuvre pour améliorer la compétitivité », 2 février 2010.

[69] Pour plus de détails, se référer à l'avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011.

[70] Il convient de souligner que l'élevage de ruminants, toutes filières confondues, garde un lien au sol très marqué, l'alimentation des animaux reposant encore aujourd'hui fortement sur les fourrages qui représentent 70 à 100 % de la ration annuelle et qui sont produits à plus de 90 % sur les exploitations - Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.

[71] Un logo « lait collecté et conditionné en France » a été mis en place début 2015 pour le lait de consommation afin de faire face à un double phénomène : consommation en baisse (- 3 % en 2014) et développement des importations en provenance d'Allemagne et de Belgique (de septembre à novembre 2014, ces importations ont fait un bond de près de 40 %.).

3 DU COTE DES POUVOIRS PUBLICS : PROTEGER, FACILITER, DYNAMISER

3.1 Protéger soutenir et faciliter au niveau européen et national

3.1.1 Protéger et soutenir

Aurélie TROUVE, économiste et spécialiste du secteur laitier à AgroParisTech a souligné qu'en matière de régulation laitière, l'Union européenne était beaucoup plus libérale que les États-Unis : « *Les États-Unis prennent le chemin inverse de celui suivi par l'Europe. Ils encadrent leur marché laitier sans aucun complexe. La Suisse a supprimé les quotas et mis en place une contractualisation avec les éleveurs. On peut parler d'échec. Si on ne fait rien, on aura une nouvelle crise du lait. On risque d'assister en France à un déménagement du territoire et à la concentration des élevages dans les régions les plus favorables à cette production* »[72].

L'UE est en total décalage par rapport à certains modèles (Etats-Unis[73], Canada[74] notamment) quant à son système de protection contre les fluctuations des marchés mondiaux du lait. Cette volatilité, entraîne de forts bouleversements incompatibles avec des investissements importants dans les élevages et avec l'installation de nouveaux producteurs en faisant peser une grande incertitude sur la filière du lait et des produits laitiers. Ces bouleversements seront particulièrement sensibles dans certaines zones caractérisées par des contraintes plus fortes et de moindres possibilités d'économies d'échelle à l'image, notamment des zones « intermédiaires ».

Le « filet de sécurité »[75] européen est-il efficace ?
Pour faire face au défi de la volatilité des prix[76], faut-il aller vers un nouveau « Paquet Lait » européen en lien avec une autre politique laitière nationale ?
Est-il acceptable que le prix du lait à la ferme en Europe soit aussi étroitement lié aux cours mondiaux, alors que 90 % de la production de l'Union européenne sont valorisés sur le marché européen ?

De fait, le « cadre public » n'a pas totalement disparu qu'il soit européen (PAC) ou national (législations diverses comme la loi d'avenir). Il peut s'agir également de trouver, au moyen de nouvelles dispositions communautaires ou nationales, les possibilités de :

- s'adapter à la volatilité des prix et des charges sur le marché intérieur,
- de prévenir et gérer les crises sur le marché européen, notamment en cas de perte de débouchés à l'exportation.

---

[72] Rapport d'information sur l'élevage laitier et allaitant - Assemblée nationale - juillet 2013.
[73] Aux États-Unis, la loi agricole de 2014 a revu les modalités de soutien au secteur laitier. Le nouveau programme de protection des marges des producteurs laitiers propose une indemnisation lorsque la différence entre les prix du lait et les coûts des aliments du bétail descend au-dessous d'une valeur donnée. Une marge minimale sur coût alimentaire est garantie sur fonds publics ; des niveaux de marge supérieure peuvent être choisis, à la charge des producteurs. Ces nouvelles dispositions non plafonnées pour les grands troupeaux vont favoriser l'augmentation de la production et des exportations des États-Unis.
[74] Au Canada, l'ajustement de la production au marché interne et l'indexation du prix du lait se basent sur le coût de production réel plutôt que sur les cours mondiaux. Ce mécanisme se traduit par un prix du lait nettement plus stable et plus élevé qu'en Europe. Ce dispositif de maîtrise de l'offre repose sur une organisation des producteurs regroupés en un seul office de commercialisation par province.
[75] Cadre réglementaire européen permettant de réagir dans des circonstances exceptionnelles aux fluctuations des marchés du lait (intervention publique, stockage privé). Le niveau du filet de sécurité actuel (217 euros/t) serait aujourd'hui trop bas pour constituer une protection en cas de chute du prix du lait.
[76] D'après la Commission européenne, le prix moyen du lait devrait se situer aux alentours de 350 euros par tonne sur la période 2016-2024, avec des fluctuations allant de 300 à 400 euros par tonne huit années sur dix et encore plus marquées deux années sur dix.

De plus, comment protéger les producteurs dans la « guerre des prix » qui fait rage aujourd'hui ? Le dernier maillon de la chaîne alimentaire du lait, à savoir le secteur des entreprises de la commercialisation, utilise fréquemment le lait et les produits laitiers destinés à la vente au consommateur comme produit d'appel. Elles les proposent à bas prix en répercutant cette baisse tout au long de la chaîne jusqu'au producteur, qui est, en définitive, celui qui supporte les conséquences de ces politiques commerciales agressives. Le résultat est que, bien souvent, le montant perçu par l'exploitant ne couvre pas ses coûts de production. Il y a ainsi un déséquilibre croissant de répartition de valeur ajoutée le long de la chaîne d'approvisionnement des produits laitiers[77].

Pour le CESER, la vigilance est de mise dans la « guerre » que se livre IAA et grandes surfaces. Afin d'aider les producteurs dans la négociation avec les industriels notamment sur l'attribution des volumes, certains professionnels estiment, par exemple, que les conférences de bassin ont toujours un rôle à jouer. Mais est-ce suffisant ? L'Etat doit jouer son rôle d'arbitre, de médiateur mais aussi de contrôle.

Enfin, la création des OP n'a pas permis, à ce jour, d'atteindre l'objectif pour lequel elles avaient été constituées. « *Les transformateurs ont continué de négocier les contrats directement avec les producteurs en leur imposant des durées de contrats très courtes et sans garantie de prix du lait. Il conviendrait de privilégier, à la place des contrats directs producteurs/laiteries, la mise en place d'OP à vocation régionale et territoriale et non dépendantes d'une seule laiterie. Elles devraient ainsi pouvoir bénéficier d'un pouvoir de négociation beaucoup plus marqué* »[78]. Pour le CESER, la puissance des OP doit donc être renforcée en leur donnant les moyens de jouer un rôle économique clair dans la gestion des prix et de l'offre.

3.1.2 Faciliter

Les politiques publiques ont un rôle déterminant dans le maintien d'une production animale dans les différents territoires face à la seule logique économique des marchés. C'est d'autant plus vrai en Bourgogne ou l'on risque d'atteindre le point de non-retour en termes de production laitière avec les conséquences désastreuses que cela pourra avoir pour les entreprises du secteur. La puissance publique doit, à la fois, être facilitatrice par rapport à la multiplicité des modèles évoqués précédemment (exploitations, systèmes…) et favoriser leur évolution en soutenant la prise de risque d'éleveurs innovants allant au-delà des réglementations en vigueur. Pour cela, elle devra miser sur des procédures plus souples, plus rapides et moins complexes. Le développement de nouveaux instruments économiques et juridiques pour inciter à la réorganisation du foncier (regroupement, restructuration) serait également de nature à contribuer fortement à l'amélioration des performances technico-économiques et environnementales des systèmes tout en réduisant le temps de travail[79].

3.2 Dynamiser au niveau local

En 2010, le CESER appelait le conseil régional à travailler au développement des approvisionnements locaux en restauration collective. Loc'Halles Bourgogne, lancée en septembre 2011, a constitué une initiative remarquable en la matière. Pour mémoire, il s'agit d'une plate-forme virtuelle facilitant la mise en relation entre producteurs et fournisseurs de produits alimentaires bourguignons d'une part, et acheteurs publics et privés d'autre part (restauration collective en Bourgogne avec les collèges, les lycées, les hôpitaux...).

---

[77] Comme l'a montré le 4ème rapport de l'Observatoire des prix et des marges, l'agriculture a subi globalement un recul de 5 % de ses prix par rapport à 2013, l'industrie agroalimentaire a vu les siens reculer de 2 % et la grande distribution a subi une baisse de ses prix de vente de « seulement » 0,7 %. C'est même la « *première baisse annuelle observée depuis plusieurs années* », note Philippe CHALMIN, président de l'Observatoire qui déplore la guerre des prix entre enseignes, réelles ou virtuelles - L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 1er mai 2015.

[78] À l'instar de ce qui existe et fonctionne au Québec - Avis du Comité des Régions - Séance plénière des 16 et 17 avril 2015 « L'avenir du secteur laitier ».

[79] Filières laitières bovine, caprine et ovine - Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - INRA.

Initialement dédiée à un usage professionnel, la plate-forme numérique Loc'Halles s'est ouverte en 2014 via une application smartphone aux particuliers et aux touristes – grâce à la géo-localisation qui permet de repérer rapidement un producteur à proximité – pour accéder à plus d'une centaine de producteurs proposant plus de 350 produits. La filière laitière fait partie des 4 filières pleinement concernées (avec les légumes, la viande bovine et les volailles). Pour le CESER, le conseil régional doit développer la dynamique autour de cette plate-forme.

En conclusion, le risque de déprise laitière en Bourgogne ne doit pas constituer une fatalité laissant sans réaction les acteurs locaux, syndicaux, consulaires, associatifs, publics avec au premier rang les exploitants laitiers eux-mêmes. Sur quelles bases relancer une dynamique laitière au bénéfice des exploitants laitiers en Bourgogne ? Avec quels partenaires ? Avec quelles ambitions ? Et quel détonateur ?

AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention d'Annick GUYENOT
au titre de la CGT

« Cet avis donne une image fidèle de la situation actuelle de la filière lait en Bourgogne qui est paraxodale : si ce secteur agricole ne représente pas beaucoup d'exploitations agricoles, il réalise un chiffre d'affaires important et est le deuxième pourvoyeur d'emplois salariés dans le secteur agro-alimentaire.

Si on tient à conserver une industrie agro-alimentaire en Bourgogne, il faut donc renforcer ce secteur.

De plus, il est plus respectueux de l'environnement que d'autres productions agricoles (grandes productions céréalières notamment) d'autant que la taille des « ateliers » laitiers en Bourgogne est encore assez réduite même si on constate une constante augmentation de troupeaux depuis une vingtaine d'années.
La complémentarité lait-céréale, pensée sur un territoire, peut-être une bonne solution pour éviter de basculer dans le « tout céréales » plus attractif pour les jeunes.

Il faut souligner aussi le souci permanent des producteurs laitiers de privilégier une alimentation produite sur place, dans l'exploitation même, qui exige une certaine diversité de travail mais garantit un approvisionnement sain.
Il semble que la crise de la vache folle produise encore ses effets en Bourgogne.

Il faut encourager l'installation de jeunes dans le secteur laitier comme cela se fait en Franche-Comté, quitte à aller chercher des postulants ailleurs (grand Ouest notamment).
Il s'agit aussi de réduire l'astreinte du temps et de présence des exploitants laitiers en recourant à une organisation collective du travail sous forme de GAEC, de société civile, voire sous forme de salariat.

L'avis souligne par ailleurs l'importance des formations initiale et continue qui permettent de promouvoir de nouvelles formes d'organisation de travail et de choix agriculturaux ainsi que d'intégrer de nouveaux impératifs notamment environnementaux.

En revanche, la CGT ne partage pas la vision d'entraves juridiques et fiscales pour la transmission des exploitations agricoles et du foncier.

L'activité agricole profite des exonérations fiscales comme les autres entreprises et, pour l'essentiel, les plus-values professionnelles sont exonérées.

La forme sociale de sociétés commerciales (SARL ou SA/SAS) permet de réaliser des TUP (transmission universelles du patrimoine) par branche d'activité en exonération totale de droits (enregistrement et impôt sur les sociétés).

On constate plutôt que le secteur agricole tarde à réaliser une séparation nette et complète entre patrimoine privé et patrimoine professionnel, y compris pour les terres, ce qui induit des difficultés de transmission des exploitations agricoles.

Globalement, cet avis est un avis complet qui se veut optimiste et souhaite une collaboration avec la Franche-Comté dont toute une partie de la production laitière est réalisée en plaine hors secteur AOP.

C'est pourquoi la CGT votera cet avis. »

Intervention d'Evelyne GUILLON
au titre de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne

« C'est un fait sociétal d'actualité qui me fait intervenir aujourd'hui en lien indirect avec le lait mais en lien DIRECT avec l'élevage, FAIT qui représente sans aucun doute un grand danger, insidieux et destructeur menaçant certaines activités humaines du monde rural.

Je réagis aujourd'hui très vivement à la UNE du journal de Saône-et-Loire de samedi dernier :
« une marche blanche pour un chien abattu ».

Interloquée par l'article d'une page à l'intérieur de ce journal très lu, je me suis questionnée sur les prochaines marches blanches à venir où l'on retrouvera inévitablement un chevreau, un agneau, une biche.

Je précise que cette marche a été autorisée par la mairie de Tournus pour un chien en divagation, abattu par un gendarme qui se sentait menacé. Je précise également qu'une pétition en faveur de cette manifestation sur le « Net » a recueilli plus de 6 000 signatures et un appel aux dons a été fait, ce qui a permis au propriétaire de déposer plainte.

Deux éléments doivent nous interpeller et nous faire réagir :
- le premier est la place, pour le moins inopportune, de cette affaire dans les médias,
- le deuxième est l'HUMANISATION à outrance de l'animal avec l'utilisation de slogans scandaleux tels que : « l'association est Charlie, je suis heaven (heaven était le nom du chien).

Cette sensibilité zoo-centrique qui se développe et trouve écho dans les « médias »,
Cet amalgame entre l'ordre humain et l'ordre animal,
Cette tendance à attribuer à l'animal des sentiments anthropomorphiques,
Ces laboratoires étrangers qui ont déjà créé des souris hybrides dont le cerveau compte des neurones de type humain doivent nous inciter à augmenter notre vigilance, à ne pas ignorer les dérives de certains individus ou associations qui vivent, à distance, une nature rêvée, pure, sans humain, idéalisée comme celle à laquelle nous habituent petit à petit certains documentaires animaliers.

L'ELEVAGE est une activité ancestrale qui DOIT continuer de jouer un rôle déterminant pour le développement de nos territoires.

Nous avons visité, pour la construction de notre auto-saisine, des exploitations laitières modernes composées d'une centaine de têtes en moyenne mais qui ont su garder un côté familial, traditionnel où des femmes et des hommes passionnés nous ont fait découvrir leur métier avec fierté mais aussi beaucoup d'anxiété, sur leur futur et sur la place qui sera la leur dans une société moderne et compétitive.

Je vous remercie. »

Intervention de Colette SAUTIERE
au titre des associations de consommateurs, membres du CTRC

« Afin de développer la filière lait en Bourgogne, les associations de consommateurs adhérentes au CTRC de Bourgogne formulent les observations suivantes :

La mise aux normes qui nécessite un investissement important, les conditions de travail, le vieillissement des producteurs, le prix du lait au plus bas, font que la filière lait en région Bourgogne, perd du terrain.

Pour relancer cette production, il serait judicieux de :

- moderniser les bâtiments existants, l'achat de matériel, en vue de diminuer la pénibilité liée aux contraintes de la production laitière.
- favoriser la transformation et la vente au plus près des consommateurs qui exigent la traçabilité et une valeur ajoutée pour le producteur.
- la production laitière est souvent complétée par la production céréalière, il serait opportun de développer la production des céréales entrant dans l'alimentation du bétail, pour réduire le coût de la production.
- développer les produits AOC pour favoriser la qualité, ce qui permet par ailleurs la promotion de la région Bourgogne.
- il est aussi indispensable de développer la production de lait standard et la filière poudre à consommation humaine pour maintenir les emplois dans les industries de transformation et au plus près des usines pour éviter des transports longs (diminution des coûts et de la pollution).
- le consommateur doit être informé sur l'origine du produit, le mode de production et les modes de transformation utilisés.
- le lait étant un produit de première nécessité, il ne doit pas être un produit d'appel.

La filière lait a toute sa place en région Bourgogne, son maintien et sa progression sera le fait d'une grande mobilisation de tous les acteurs et d'une volonté politique et ne pourra pas se faire sans aide (Etat – Région - Département). »

Intervention de Nadine DARLOT
au titre de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

« Atouts et potentiels du territoire :
- autonomie alimentaire
- surfaces disponibles pour la gestion des effluents (qui dans nos exploitations élevage et polycultures sont gérés comme amendements pour nos cultures).

Faiblesses :
La suppression des quotas ne donnera pas pour autant la possibilité d'un développement à tout-va. Je m'explique : si la notion de quota disparaît, elle est aujourd'hui remplacée par des contrats avec des entreprises de collecte à des niveaux souvent identiques aux précédents quotas.

De plus, il faut tenir compte d'un élément de plus en plus présent aujourd'hui « le quota environnemental ». Chaque exploitation possède une autorisation d'exploitation pour un nombre maximum d'animaux par site, ce qui revient à dire que les possibilités d'évolution des sites existants ne sont pas infinies.

Renforcer l'attrait du métier doit passer par le revenu. Après une campagne laitière mouvementée, passant de l'euphorie à la chute libre au niveau du prix, nous constatons aujourd'hui des résultats économiques alarmants : un producteur sur deux n'obtient pas une rémunération à hauteur d'un SMIC ; de plus, une exploitation sur deux affronte l'avenir avec une trésorerie dans le rouge. »

CESER de Bourgogne
Conseil économique, social et environnemental régional

FILIERE LAITIERE BOVINE REGIONALE : QUEL AVENIR EN BOURGOGNE ?

RAPPORT

Rapporteurs : Nicole CHEVIGNARD et Isabelle GARNIER

SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2015

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES 4

MEMBRES DE LA COMMISSION 5

LISTE DES ABREVIATIONS 6

INTRODUCTION 7

1 LA FILIERE LAIT DANS UN CONTEXTE MONDIALISE 8

1.1 MARCHE MONDIAL : CROISSANCE SOUTENUE ET VOLATILITE DES PRIX 8
1.1.1 Des prévisions d'une demande mondiale en hausse 8
1.1.2 Volatilité des cours : des hauts et des bas comme les autres productions agricoles 9
1.1.3 Les négociations en cours relatives au Traité transatlantique de commerce et d'investissement (TransAtlantic Free Trade Area – TAFTA) 11
1.2 CONTEXTE EUROPEEN : UN « CHANGEMENT DE CAP » 11
1.2.1 Disparition progressive du filet de sécurité européen 11
1.2.2 Les mesures européennes transitoires pour préparer l'après quotas 12
1.2.3 La PAC 2015-2020 13
1.3 CONTEXTE NATIONAL 14
1.3.1 La politique laitière française 14
1.3.1.1 1984 : la politique des quotas 14
1.3.1.2 La préparation française à l'après quotas 14
1.3.1.3 La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et la loi Consommation du 17 mars 2014 15
1.3.1.4 Le Pacte laitier 16
1.3.2 Consommation et distribution : un marché national très important mais saturé 17
1.3.2.1 Consommation à domicile 18
1.3.2.2 Consommation hors domicile 20
1.3.2.3 La distribution des produits laitiers 20

2 SPECIFICITES DE LA FILIERE LAIT BOURGUIGNONNE AMONT 21

2.1 LES EXPLOITATIONS LAITIERES BOURGUIGNONNES 21
2.1.1 La Bourgogne n'est pas une région laitière d'importance 21
2.1.1.1 6 % d'exploitations agricoles en bovins-lait 21
2.1.1.2 Des exploitations restructurées 21
2.1.1.3 Une situation à l'inverse de la Franche-Comté 22
2.1.2 Les caractéristiques des exploitations laitières bourguignonnes 22
2.1.2.1 Des exploitations majoritairement en polyculture-élevage 22
2.1.2.2 Mais où les exploitations spécialisées gardent un certain poids 23
2.1.2.3 Baisse du cheptel global mais augmentation de la taille des troupeaux 24
2.1.2.4 Gestion des quotas en Bourgogne : une région éclatée en 3 bassins 25
2.1.2.5 Formes juridiques des exploitations : le développement de formes sociétaires 25
2.1.2.6 Les exploitants et la main-d'œuvre 26
2.1.2.7 L'installation en lait : « des installations familiales et stables » 26
2.1.2.8 Revenu et impact de la PAC 2015-2020 sur les exploitations laitières bourguignonnes 27
2.2 LA PRODUCTION LAITIERE BOURGUIGNONNE 28
2.2.1 Reprise en 2014 après une baisse de deux années consécutives 28
2.2.2 Valorisation du lait de vache pour les SIQO et le bio en lait de vache 29
2.2.2.1 Les SIQO lait en Bourgogne : environ 3 % de la collecte régionale 29
2.2.2.2 Le lait bio : 1,4 % de la collecte régionale en 2011 31
2.3 LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP) ET LA CONTRACTUALISATION 32
2.3.1 Les Organisations de producteurs (OP) 32
2.3.2 Les limites de la contractualisation 33

3 SPECIFICITES DE LA FILIERE LAIT BOURGUIGNONNE AVAL 36

3.1 SECTEUR LAITIER, 2EME EMPLOYEUR DES IAA DE BOURGOGNE 36
3.2 LES PRINCIPAUX COLLECTEURS-TRANSFORMATEURS DE BOURGOGNE 37
3.2.1 Deux poids lourds en Bourgogne : Sodiaal et Senagral 37

3.2.2 Les TPE et PME ... 43
3.2.3 Production et transformation à la ferme ... 44

4 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE LA COLLECTE ET DE LA TRANSFORMATION AVEC LA FIN DES QUOTAS ... 46

4.1 LES NOUVELLES MODALITES CONCURRENTIELLES AU CŒUR DES ENJEUX ... 46
4.2 AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS ... 46
4.3 AU NIVEAU DE LA PRODUCTION LAITIERE EN BOURGOGNE ... 47
4.4 AU NIVEAU DE LA COLLECTE ET DE LA TRANSFORMATION ... 47

5 QUELQUES PROBLEMATIQUES ESSENTIELLES EN BOURGOGNE ... 51

5.1 POURQUOI CERTAINS LAITIERS ABANDONNENT-ILS CETTE PRODUCTION ? ... 51
5.1.1 Un mouvement d'abandon de la production laitière qui risque d'impacter les volumes ... 51
5.1.2 Des disparités technico-économiques importantes ... 53
5.1.3 Le poids des nouvelles réglementations ... 55
5.1.4 Des agriculteurs qui broient du noir ... 55
5.2 LA « GUERRE DES PRIX » : DES PRODUCTEURS ENTRE OLIGOPSONES ET « CARTEL DES YAOURTS » ... 56
5.3 DES OUTILS OPERANT MAIS UNE STRATEGIE REGIONALE DIFFICILE A IDENTIFIER ... 58

CONCLUSION ... 60

BIBLIOGRAPHIE ... 61

TEXTES OFFICIELS ... 61
AVIS DU CESE ET DU CESER DE BOURGOGNE ... 61
RAPPORTS ET ETUDES ... 61
LIVRES ... 62
PERIODIQUES ... 62

ANNEXES ... 63

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Madame Christine-Noëlle-BAUDIN, présidente de la commission « Formation », Conseil économique, social et environnemental de Franche-Comté

Madame Cécile DECHELOTTE, déléguée générale - ARIA Bourgogne

Madame Claire GAILLARD, AgroSup Dijon, Equipe SELECT - UMR Métafort

Monsieur Vincent GALLOIS, service économie, chambre régionale d'agriculture de Bourgogne

Monsieur Olivier GAUGRY, fromagerie GAUGRY

Monsieur Tristan LAMY, directeur des Entreprises, Agricultures et Banque Privée, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Monsieur Christophe PROUVOST, fromagerie BERTHAUT

Monsieur Jacques REBILLARD, vice-président du conseil régional de Bourgogne en charge de l'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires

En complément de ces auditions, la commission a pu également se rendre sur le terrain pour visiter plusieurs exploitations agricoles ainsi que l'Usine Yoplait à MONETEAU.

Le CESER tient donc à remercier tout particulièrement MM. Benoît COLSON, Brice MINOT, Patrick GERARD, Nicolas BECK et Roberto COGONI tant pour leur accueil, leur disponibilité que pour leurs contributions à nos travaux.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président
Christophe MONOT, représentant des Jeunes agriculteurs de Bourgogne

Vice-Président
Evelyne GUILLON, représentante de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne

Secrétaire
Christine JORIS, représentante de l'Union régionale des syndicats CGT-FO

Membres
Michel BALDASSINI, représentant du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB)

Jean-Bernard BOURDOT, représentant de la Coordination rurale

Nicole CHEVIGNARD, représentante de l'Union régionale des ingénieurs et scientifiques de France (URIS)

Jean-Pierre CONDAMINE, représentant de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

Nadine DARLOT, représentante de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

Isabelle GARNIER, représentante de la Fédération régionale des coopératives agricoles

Annick GUYENOT, représentante du Comité régional CGT

Sabine TROUSSEAU, représentante de l'Union régionale des syndicats CFDT

Cabinet
Nicolas HUGUET, chargé d'études
Brigitte DUCHANOY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
CICE	Crédit d'impôt compétitivité emploi
CIL	Centre interprofessionnel laitier
CIP	Contrat interprofessionnel de progrès
CLB	Coopérative laitière de Bourgogne
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
EBE	Excédent brut d'exploitation
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
ENITA	Ecole nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles
FNPL	Fédération nationale des producteurs de lait
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GMS	Grande et moyenne surface
IAA	Industrie agroalimentaire
ICHN	Indemnité compensatoire de handicap naturel
IFT	Indice de fréquence des traitements
IG	Indication géographique
IGP	Indication géographique protégée
LME	Loi de modernisation de l'économie
MAE	Mesure agroenvironnementale
MDD	Marque de distributeur
OCDE / FAO	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
ODG	Organisme de défense et de gestion
OMC	Organisation mondiale du commerce
OP	Organisation de producteurs
OPA	Offre publique d'achat
OPNC	Organisation de producteurs Normandie-Centre
PAC	Politique agricole commune
PAI	Produit alimentaire intermédiaire
PAN	Programme d'actions national
PBS	Production brute standard
PGC	Produit de grande consommation
PHAE	Prime herbagère agro-environnementale
PI	Produit intermédiaire
PLF	Produit laitier frais
PRA	Petite région agricole
RHD	Restauration hors domicile
RHF	Restauration hors foyer
SAU	Surface agricole utile
SFP	Surface fourragère principale
SIQO	Signe d'identification de la qualité et de l'origine
UGB	Unité de gros bétail
UHT	Ultra haute température
UNELL	Union nationale des éleveurs livrant à Lactalis
UTA	Unité de travail annuel
UTAF	Unité de travail annuel familiale

INTRODUCTION

La filière laitière française est dans une phase charnière de son histoire tant au niveau des entreprises que des agriculteurs.

Les Industries agroalimentaire (IAA) françaises du secteur laitier préparent depuis plusieurs années leur avenir. En effet, les prévisions mondiales sont positives et ces entreprises sont sur le pied de guerre à l'image des « *coopératives laitières qui investissent énormément pour gagner en compétitivité. Si un secteur a bougé au cours des dernières années, c'est celui-là* » estime ainsi Philippe MANGIN, président de Coop de France. « *Notre industrie laitière est une des pépites de notre agro-alimentaire* »[1].

Du côté des exploitants, la campagne laitière de mars 2014-mars 2015 a été la dernière sous le régime des quotas. A partir du 1er avril 2015, chaque entreprise laitière peut définir le volume contractualisé avec ses producteurs selon des modalités différentes entre coopératives et laiteries privées. Pour certains, c'est l'inquiétude : « *on est dans le flou total. On en entend parler depuis une paire d'années mais là, c'est bientôt arrivé. Beaucoup de personnes se demandent bien ce qu'il va se passer et quelles seront les conséquences dans les exploitations. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas grand-chose de calé* »[2]. Pour d'autres, rien ne changerait au final, la contractualisation lancée en 2011 se substituant aux quotas. C'est donc le grand écart ! On peut aisément comprendre que cela n'est pas simple pour tous les exploitants : passer d'un système en flux poussés, où la « paie de lait » était assurée et considérée comme un dû, à un système en flux tirés, guidé par les lois du marché[3] ou le prix du lait résulte de stratégies industrielles et des forces de l'offre et de la demande.

Si cette filière est historiquement riche de la diversité de ses territoires, de ses produits et de ses modèles productifs, la préservation de cet acquis ne serait pas certaine[4] devant les mouvements de concentration, tant des entreprises que des exploitations elles-mêmes. En Bourgogne, la disparition des ¾ des éleveurs laitiers en 20 ans résultait déjà d'une restructuration d'ampleur de la filière sur le territoire qui continue aujourd'hui[5]. Or, le contexte actuel (fin des quotas, dérégulation des marchés, concurrence exacerbée…) ne risque-t-il pas d'entraîner la disparition d'un encore plus grand nombre d'ateliers-lait en Bourgogne au risque de déboucher sur une baisse structurelle des livraisons de lait ? Quelles conséquences cela aurait-il sur le maintien des entreprises du secteur laitier en Bourgogne que ce soit en lait standard ou en lait sous Signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ? Faut-il craindre pour l'avenir de cette filière sur notre territoire ? A contrario, la Bourgogne dispose-t-elle d'atouts pour saisir les opportunités actuelles alors même que le marché mondial du lait est en plein développement et que les exploitations laitières françaises sont plutôt compétitives ?

Pour tenter de répondre à ces questions, ce rapport rappellera le contexte mondial, européen et national dans lesquels s'inscrit la filière laitière. Il s'attachera ensuite à présenter la situation de la filière laitière bourguignonne avec la structuration de l'amont (exploitations laitières) et l'aval (entreprises de l'agro-alimentaire). Il soulignera enfin les principales problématiques de la filière en Bourgogne.

A noter que le CESER a souhaité pouvoir bénéficier du point de vue de chacune des organisations syndicales de salariés représentées en son sein sur ces problématiques. Ces contributions, par le jeu du pluralisme des expressions, sont venues compléter utilement les travaux menés. Elles sont jointes en annexe de ce rapport.

1 Rapport « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE.
2 Terres de Bourgogne – 23 janvier 2015.
3 Rapport « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE.
4 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
5 Agreste Bourgogne n° 105 de juin 2009 « Filière lait de vache : entre restructuration et prix contraints ».

1 LA FILIERE LAIT DANS UN CONTEXTE MONDIALISE

1.1 Marché mondial : croissance soutenue et volatilité des prix

1.1.1 Des prévisions d'une demande mondiale en hausse

Depuis plusieurs années, le marché mondial du lait de vache est dans une dynamique positive tirée par une demande laitière solvable qui est en pleine croissance du fait de l'augmentation de la population mondiale[6] notamment dans les pays émergents dits « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Ces derniers se caractérisent par une forte croissance démographique, des revenus en hausse et une occidentalisation des modes de consommation alimentaire, dus en particulier à l'émergence d'une classe moyenne de taille sans précédent dans ces pays. Selon le dernier rapport OCDE/FAO sur les perspectives agricoles, la consommation de produits laitiers par habitant devrait ainsi augmenter pendant cette décennie de plus de 13 %, passant de 135 à 154 kg par habitant et par an en équivalent lait à l'échelle mondiale[7]. Pour autant, le monde se retrouve face à de grands écarts de consommation selon les pays et les continents. En effet, une grande part de la population mondiale se trouve dans des pays déficitaires en production laitière et la production laitière locale par habitant ne permettra pas toujours de satisfaire cette demande croissante, principalement en Asie[8] et en Afrique (pénurie d'eau, phénomènes naturels perturbateurs, conflits, démographie…). Devant l'accroissement de la consommation, la production laitière est donc insuffisante : la prospective 2030/2050 effectuée par la FAO montre que, chroniquement, le monde sera confronté à un problème d'offre insuffisante de lait.

Cette dynamique de croissance a pour effet positif de dynamiser la production des pays exportateurs dont le nombre est aujourd'hui limité : 8 assurent ainsi 90 % des exportations mondiales. Les 3 acteurs majeurs dans la production de lait et les échanges mondiaux sont aujourd'hui la Nouvelle-Zélande, l'Europe (le 1er producteur de lait européen est l'Allemagne - 30 MT/an - 21 % ; le 2ème, la France avec 26 MT - 18 %)[9] et les États-Unis. L'Union européenne bénéficie de cette situation de croissance de la demande qui semble s'installer durablement[10]. En effet, à elle seule, l'UE est responsable des 2/3 de l'augmentation mondiale des volumes de production qui sont en hausse importante : + 5 % sur les 4 grandes zones de production de la planète. Dans les dernières perspectives pour les 10 ans à venir en matière agricole publiée par la Commission européenne, on peut même lire que la production laitière sera le principal moteur de croissance pour le secteur agricole dans les 10 années à venir[11].

Il s'agit donc d'une « *bonne nouvelle* » : les besoins « *vont exploser* »[12] en produits intermédiaires (PI), « *la demande est assez forte pour tout le monde* »[13] et l'Europe est l'une des rares régions du monde en capacité de produire davantage de lait[14].

6 Pour plus de détails voir rapport du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011.
7 Rapport « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE - Certain prédise même une augmentation de 36 % de la consommation mondiale de produits laitiers, notamment celle du lait, du fromage et du beurre avec 710 millions de tonnes en 2024 (contre 600 en 2010) - 7ème édition de l'Indice en matière de produits laitiers de Tetra Pak (décembre 2014).
8 Chine, Indonésie, Malaisie, Thaïlande. Malgré l'explosion de sa production, la Chine est importateur net de produits laitiers et est même devenue le 1er importateur mondial de lait (Source : GEB-Institut de l'Elevage – FAO). Un bond de 50 % de la demande chinoise en produits laitiers est envisagé d'ici à 2022 (L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire du 30 janvier 2015).
9 3ème : Royaume-Unis (10 %), 4ème : Pays-Bas : 8 %. 4 pays réalisent ainsi 50 % de la collecte européenne. Vincent GALLOIS, service économie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.
10 « Stratégie d'implantation géographique et positionnement sur les marchés d'export des industriels laitiers » - Benoît ROUYER, Chef du service économique du CNIEL, Journée CEREL, 28 juin 2012.
11 Prospects for agricultural markets and income in the EU 2014-2024 – décembre 2014.
12 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – 16 janvier 2015.
13 Susannah GORDON, représentante de l'ambassade de Nouvelle-Zélande – Colloque SAF « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » du 22 janvier 2015.
14 Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.

Cette affirmation ne doit cependant pas conduire à faire l'impasse sur les conséquences mondiales de ce développement de la production. Pour certains, au message conquérant et optimiste, « *l'autoroute est ouverte, et on peut appuyer sur le champignon pour tirer parti de cet avenir radieux* »[15]. A la condition, bien sûr, d'être irréprochable sur la sécurité sanitaire[16] et l'environnement.
Cependant, cette injonction à la course à la production est diversement ressentie d'abord par les agriculteurs :

- il y a ceux qui « foncent ». Certains affichent clairement leur ambition en Europe de se saisir de cette opportunité nouvelle en prenant une avance déterminante par rapport à leurs concurrents français sur les marchés à l'exportation : les Pays-Bas veulent produire 20 % de plus, soit plus d'un million de tonnes supplémentaires. Les Allemands visent une hausse de plus d'un tiers de leur volume[17]. L'Irlande table même sur un redéploiement de l'élevage laitier sur son territoire pour une augmentation de 50 % d'ici 2020. « *Si la France veut saisir sa chance, il va falloir qu'elle se bouge, car ses concurrents ont déjà pris de l'avance* »[18].
- d'un autre côté, il y a ceux qui doutent (« *on a l'impression que le lait de demain se fera sans nous* », « *la filière n'a pas le moral, nous faisons les frais de la volatilité du lait, du soja, de l'énergie… Le producteur se retrouve toujours en bout de chaîne* »[19]) ou qui préfèrent valoriser leur production pour sa qualité (France, Italie, Autriche notamment)[20]. Pour Michel NALET, directeur des relations extérieures de Lactalis : « *nous sommes face à une Europe à deux vitesses : les pays du Nord qui ont des stratégies nationales ne parlent pas de crise du lait. La France se tourne trop vers les pays du Sud qui n'ont pas du tout les mêmes ambitions. Arrêtons le catastrophisme !* »[21].

Il faut préciser que la production laitière française a légèrement baissé depuis l'application des quotas laitiers en 1984 et que ce secteur est devenu davantage exportateur, dans un contexte où, comme nous le verrons plus loin, le niveau de consommation national plafonne en dépit d'une palette extraordinairement diversifiée de produits laitiers[22].

1.1.2 Volatilité des cours : des hauts et des bas comme les autres productions agricoles

Contrairement aux grains et autres matières premières, il n'existe pas de marché mondial du lait. Seuls des produits spécifiques transformés comme la poudre et les fromages sont échangés. Or, 92 % de la production laitière mondiale est consommée sur place et les échanges sur les marchés ne portent finalement que sur 8 % de la production mondiale soit 62 millions de tonnes sur une estimation de 760 millions de tonnes de lait produite dans le monde. Le volume des échanges mondiaux de lait représente donc une faible part de la production mondiale mais ce sont eux qui jouent un rôle dominant dans la volatilité des cours tant à la hausse qu'à la baisse alors même qu'il peut ne s'agir que de légères variations des volumes.

Quoi qu'il en soit, le lait comme d'autres productions agricoles, subit aujourd'hui les « lois du marché » avec ses hausses et ses baisses parfois incontrôlées. Les années 2013-2014-2015 l'illustrent parfaitement. En effet, pour 2013, le discours était positif : « *plus rien n'arrête la vache à lait ! Avec une hausse de la demande supérieure à celle de l'offre, des prix structurellement élevés, bien que volatils, le secteur bénéficie d'une nouvelle dynamique. Enthousiaste, l'ensemble du monde laitier semble s'être globalement déjà bien lancé dans la course. Les prix atteignent des niveaux historiques dans le monde laitier. Ils bénéficient d'une demande toujours plus forte des pays émergents, particulièrement de la Chine, en produits d'export sous forme de poudre (lait, lactosérum et autres protéines laitières),*

15 Ouest France – 19 octobre 2013 – « Lait, la mondialisation s'affiche en Irlande ».
16 Tuberculose bovine…
17 Mais les laitiers outre-Rhin sont confrontés aux problèmes de pollution par les nitrates et l'ammoniac ainsi qu'aux questions de bien-être animal, vrai souci des consommateurs – Colloque SAF « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » du 22 janvier 2015.
18 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – 16 janvier 2015.
19 Philippe FAUCON, 1er vice-président de la chambre d'agriculture de la Manche.
20 Ouest France – 19 octobre 2013 – « Lait, la mondialisation s'affiche en Irlande » et Colloque SAF « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » du 22 janvier 2015.
21 Colloque SAF « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » du 22 janvier 2015.
22 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

fromages. Au final, la libéralisation progressive des marchés s'inscrit dans un scénario inattendu. Contrairement aux prévisions de baisse, les prix du lait grimpent à des niveaux historiques et resteront structurellement élevés, malgré leur volatilité. Le rapport de force au sein de la filière se déplace de l'aval vers l'amont. Fini le discours du genre : « Aurions-nous les réseaux suffisants pour distribuer toute la production ? » Place à une nouvelle interrogation : « les éleveurs pourront-ils répondre à l'immense demande mondiale ? » »[23].

Et effectivement, il y a eu un fort dynamisme de la production laitière de l'ensemble de la planète sur fin 2013-début 2014.
En l'espace d'un an, la production laitière a progressé de 5 % dans l'UE et de 9 % en Nouvelle-Zélande. Pas moins de 8 pays européens étaient en situation de dépassement vis-à-vis de leurs quotas nationaux sur la dernière campagne 2013-2014 clôturée en mars 2014 (dont Allemagne + 1,9 %, Pays-Bas + 4 %, Autriche + 3,2 %, Pologne + 1,7 %...)[24]. Sur la campagne 2014-2015, les éleveurs ont continué d'augmenter leur production du fait d'un prix toujours incitatif sur les 3 premiers trimestres de 2014. Les collectes des pays en situation de dépassement de quotas étaient, quant à elles, toujours en progression (Allemagne, + 4,2 %, Pologne, + 7,4 %...). Au mois d'octobre 2014, le prix standard du lait était de 358 €/1 000 litres et il s'est maintenu à des niveaux relativement élevés jusqu'à fin 2014. Ainsi, le prix moyen du lait pour 2014 s'est situé a + 7 % par rapport à celui de 2013[25].

Cette dynamique a cependant son revers. Au printemps 2014, on assiste à une forte chute des cours des produits laitiers au niveau mondial liée à ces volumes de production en hausse importante sans même évoquer les effets négatifs de l'embargo russe sur les exportations. Or, on sait bien que cette forte baisse du prix des produits laitiers depuis le printemps 2014 aura un impact sur le prix du lait payé à la ferme en 2015. Le problème se pose principalement pour la poudre de lait dont le niveau de prix rejoignait le niveau atteint en 2012. Les difficultés attendues pour début 2015 en matière de prix du lait à la ferme sont ainsi liées directement à la dégringolade du prix des produits laitiers sur les marchés européens et mondiaux. Le problème est qu'avant même la suppression des quotas laitiers le 31 mars prochain, l'Europe baignait dans un trop-plein de lait. *« Il y a aujourd'hui 6 milliards de litres de lait de trop sur le marché mondial. L'Union européenne a largement contribué à cette situation excédentaire »,* selon l'Association de la transformation laitière (Atla). *« La demande mondiale continue de progresser (+ 2,1 %), plus en poudre et en beurre qu'en fromage, mais l'offre a trop augmenté (+ 2,9 %) ».* Le différentiel peut sembler modeste mais a pourtant suffi à provoquer la dégringolade des cours mondiaux[26]. Les producteurs de lait affrontent une baisse des prix qui s'annonce très forte en 2015[27].

Les pays en situation de dépassement de leurs quotas risquent de devoir acquitter des pénalités record à l'issue de cette campagne bien supérieure à celle de la campagne précédente dans un contexte de prix du lait beaucoup moins favorable. Toutefois, la crainte de telles pénalités et la diminution des prix du lait payé aux éleveurs poussent depuis quelques mois ces derniers à modérer leur production. Certains pays ont donc le pied sur le frein depuis fin 2014 à l'image de l'Allemagne ou des Pays-Bas. La France suit le même chemin alors même qu'elle n'est pas, elle, menacée par ces pénalités. Elle dispose même d'importantes marges de manœuvre pour la campagne 2014-2015 puisqu'elle avait clôturé la campagne 2013-2014 en sous-réalisation de près de 7 %[28].

La volatilité des prix sur le marché mondial s'est donc invitée sur les marchés agricoles intérieurs européen et français y compris pour le lait, bien avant la fin des quotas d'avril 2015. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'analyse des cours mondiaux met en évidence l'extrême sensibilité du marché du lait avec l'alternance de périodes où le marché se tend face à une offre trop importante et des périodes où le lait manque. L'année 2009 a constitué un véritable choc en la matière pour les

23 PleinChamps.com - Le lait surfe sur une nouvelle dynamique – 16 avril 2014.
24 Pour un cumul de dépassement de 1,4 milliard de litres de lait et un montant global de pénalité dépassant les 400 millions d'euros.
25 www.web-agri.fr - Filière laitière - Une conjoncture difficile pour le début de l'année 2015 - Benoît Rouyer, économiste au Cniel.
26 LesEchos.fr - Prix du lait : avis de gros temps pour les producteurs – 2 janvier 2015.
27 www.web-agri.fr - Filière laitière - Une conjoncture difficile pour le début de l'année 2015 - Benoît Rouyer, économiste au Cniel. – Le prix du lait standard était évalué à 300 €/1 000 litres en mars 2015 en retrait de 90 €/1 000 litres par rapport à mars 2014 soit une baisse de 23 % (source Agreste – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 29 mai 2015.
28 www.web-agri.fr - Filière laitière - Une conjoncture difficile pour le début de l'année 2015 - Benoît Rouyer, économiste au Cniel.

producteurs de lait, qui ont compris, pour la première fois, qu'ils subiraient ces fluctuations des cours mondiaux. En effet, la sécheresse de 2008 en Océanie avait conduit à faire baisser les exportations de l'ordre de 40 % mais avait eu un impact haussier sur les prix mondiaux de près de 30 %. Entre la mi-2008 et la fin de l'année 2009, les cours mondiaux du beurre, de la poudre de lait écrémé ont été quasiment divisés par deux. S'en est suivi une volatilité des prix, pénalisante pour les producteurs de lait puis, de fait pour les transformateurs car au moment de cette crise du lait, les prix du lait européens se sont écroulés. Et les producteurs français et bourguignons, n'ont, bien sûr, pas été épargnés (voir graphique ci-dessous). Le seront-ils en 2015 ?

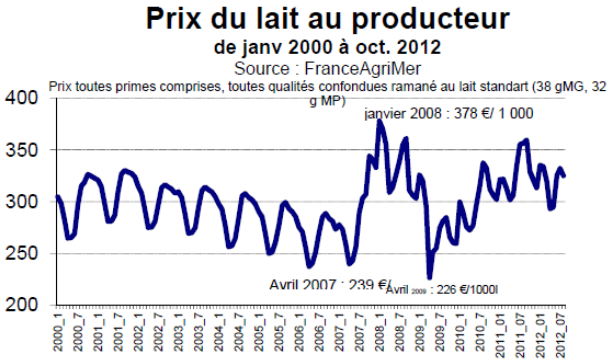

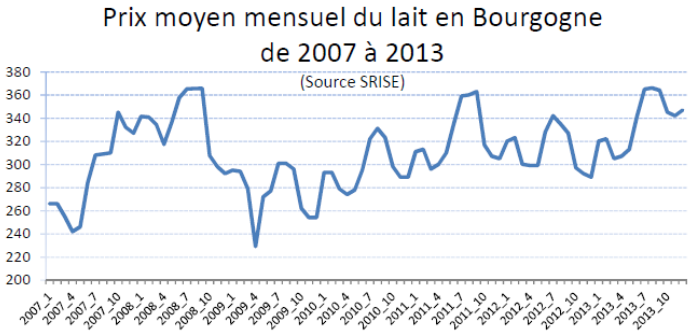

Faire face à cette volatilité des prix dans le contexte actuel de la nouvelle politique agricole de l'Union européenne devient la question essentielle des producteurs comme elle l'est depuis de nombreuses années pour d'autres filières[29].

1.1.3 Les négociations en cours relatives au Traité transatlantique de commerce et d'investissement (TransAtlantic Free Trade Area – TAFTA)

Il s'agit du nouvel accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis prévoyant la création en 2015 d'une zone de libre-échange transatlantique. Au-delà même des questionnements démocratiques qui se font jour depuis 2014 sur la transparence des négociations, beaucoup de craintes s'expriment autour des fondements politico-juridiques de ce traité y compris au niveau local. En effet, si le TAFTA[30] prévoit l'ouverture des marchés publics américains aux entreprises françaises, les acheteurs publics européens appréhendent l'harmonisation des règles existantes en la matière. En effet, un tel accord pourrait restreindre fortement la marge de manœuvre des collectivités locales pour les commandes publiques particulièrement concernant les productions agricoles. Les élus locaux craignent notamment un désarmement du pouvoir politique local à travers l'impossibilité d'édicter des normes protectrices spécifiques[31].

1.2 Contexte européen : un « changement de cap »[32]

1.2.1 Disparition progressive du filet de sécurité européen

Le régime des quotas laitiers est une politique mise en place dans l'Union européenne à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière de lait de vache. À cette époque, la mise en place des quotas en France a été ressentie « douloureusement », puisque l'on passait d'un régime de liberté à celui de contingentement et on reprochait donc au système de brider le développement. Ce système était favorable aux producteurs en déconnectant la production laitière européenne des marchés mondiaux : le prix payé aux producteurs était deux fois plus élevé en Europe que le prix mondial.

29 De nouveaux outils privés apparaissent d'ailleurs afin de s'y adapter. L'opérateur financier Euronext prépare le lancement, au 1er avril 2015, d'une gamme de trois nouveaux contrats à terme et d'options sur les produits laitiers. De son côté, Agritel envisage d'étendre ses activités au secteur animal avec le développement de nouvelles fonctionnalités sur son logiciel de gestion du risque de prix – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 30 janvier 2015.

30 Ce traité est en pourparlers depuis 1990 et est officiellement négocié depuis l'été 2013. Un éventuel accord ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année 2016 – La Gazette – 18 mai 2015.

31 La Gazette – 18 mai 2015

32 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

Paradoxalement, la sortie des quotas, prévue pour le 1er avril 2015, au profit de la mise en œuvre d'un système de contractualisation entre les producteurs de lait et les industriels risque, elle aussi, d'être ressentie douloureusement par un certain nombre d'exploitants. Il s'agit là d'une « *modification substantielle du cadre concurrentiel* » dans un « *contexte de concurrence intra-communautaire sérieuse* »[33]. Mais elle n'arrive pas du jour au lendemain. 2003 constitue une année charnière. Face à la pression de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Europe prend la décision de supprimer les outils de gestion la protégeant des fluctuations du marché mondial dans de nombreux secteurs agricoles dont le lait[34]. En ce qui concerne les quotas, leur suppression est actée[35] mais il restait à en connaître les modalités. C'est dans la continuité de décisions politiques prises lors des précédentes réformes de la politique agricole que le bilan de santé de la PAC[36] en 2008 acte définitivement la suppression des quotas laitiers et donc la fin « *d'une politique laitière négociée entre les pouvoirs publics et la profession* »[37] et le passage d'une « *régulation publique du secteur à une régulation privée* »[38].

1.2.2 Les mesures européennes transitoires pour préparer l'après quotas

En 2008, la Commission européenne a ainsi adopté, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, le mécanisme dit du « *soft landing* » (atterrissage en douceur) qui consistait à augmenter chaque année les quotas actuels des Etats membres de 1 % (au 1er avril) entre 2009 jusqu'à leur disparition, l'objectif étant ainsi d'éviter une explosion de la production de lait au 1er avril 2015[39]. Mais c'était sans compter sur la crise du lait de 2009 évoquée précédemment qui oblige l'Union européenne à réagir. La Commission européenne organise alors une réflexion sur le secteur laitier qui va aboutir au « paquet lait ». Il vise à donner plus de poids aux producteurs dans leurs négociations avec les industriels en les amenant à :
- se regrouper en organisations de producteurs (OP) qui pourront négocier avec un transformateur,
- passer des contrats écrits de livraison de lait avec les collecteurs de façon à donner plus de visibilité aux deux acteurs[40]. L'effet régulateur escompté avec la contractualisation est celui d'une définition de différents niveaux de prix du lait selon la réalité des débouchés de l'entreprise qui contractualise avec les OP[41].

Le « paquet lait » permet également la reconnaissance des interprofessions et le regroupement en Organismes de défense et de gestion (ODG) avec des mesures spécifiques pour les appellations d'origine[42]. Il favorise enfin la transparence sur les quantités de lait livrées par le biais de communications mensuelles, à compter du 1er avril 2015.
Les services de la Commission européenne ont également lancé en avril 2014 un nouvel outil d'intelligence économique des marchés laitiers, qui rassemble sur son site internet de nombreuses données de l'Union européenne. Cet observatoire du marché du lait s'inscrit dans un plus grand souci de transparence statistique au service des opérateurs économiques et des décideurs politiques sur les marchés agricoles.

33 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
34 Diminution des restitutions aux exportations, suppression des aides à l'incorporation de produits laitiers dans les IAA et recours moins fréquent au stockage public et privé - Pour plus de détails, voir le rapport du CESER « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011.
35 Depuis l'Agenda 2000 et les propositions de la Commission dont la fin des quotas pour 2015 – Accord du 26 juin 2003 du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne.
36 Accord du 20 novembre 2008 - Pour plus de détails, voir le Rapport du CESER « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011.
37 Thierry ROQUEFUEIL, Président de la FNPL – L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – Août 2014.
38 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
39 Une augmentation brusque des volumes et non raisonnée conduirait à déstabiliser l'équilibre du système économique de la filière lait. Le parallèle avec la Suisse est éclairant : sortie directement des quotas en 2009, elle a vu une augmentation de 10 % des volumes en 3 ans et une chute des prix de 30 %, provoquant un effondrement du revenu des producteurs et la cessation d'activités de nombre d'entre eux.
40 Ces contrats doivent comprendre les éléments suivants : la durée de l'engagement, le volume et le calendrier des livraisons, et le prix (fixe ou variable en fonction de facteurs établis dans le contrat). Les producteurs de lait livrant leur lait à leur propre coopérative de transformation (un peu moins de 60 % du lait européen) ne sont pas tenus de conclure des contrats.
41 Prix d'un lait A : bon niveau de rémunération pour un débouché assuré ; prix d'un lait B : niveau de rémunération inférieur pour un débouché incertain ; prix d'un lait C : niveau de rémunération dissuasif pour un lait sans débouché.
42 Avec une régulation de l'offre pour les fromages AOP/IGP dans certaines conditions : à la demande d'une OP, d'une interprofession ou d'un groupement d'opérateurs, un État membre peut définir, pour une période déterminée (inférieure ou égale à 3 ans) des règles contraignantes pour la régulation de l'approvisionnement en lait des fromages AOP/IGP, afin d'adapter l'offre à la demande.

Néanmoins, pour de nombreux observateurs et acteurs de la filière au niveau européen, le paquet lait, la contractualisation et les OP sont des mesures insuffisantes et même « *inefficaces* »[43]. La politique laitière de l'UE serait actuellement dans « *l'impasse* » car elle ne dispose plus d'outils de protection et de suivi et se retrouve ainsi désarmée face à ses concurrents dans un contexte de forte fluctuation des prix qui sera fatale à de nombreuses exploitations[44]. Cette politique devrait être aujourd'hui complétée par de nouveaux instruments et dispositifs de régulation de l'offre à l'image des politiques mises en place aux Etats-Unis[45] ou au Canada.

1.2.3 La PAC 2015-2020[46]

A partir de 2015, 15 % du budget global français de la PAC (1,065 milliard d'euros) seront orientés vers les aides couplées, principalement pour les élevages bovins allaitants et laitiers. La France a fait le choix d'un recouplage partiel en faveur de la production de lait avec la création d'une aide à la vache avec une enveloppe d'un montant de 140 M d'€ réservés à la filière lait. Cette aide concernera tout le territoire national (dont 45 millions d'€ pour la montagne et 95 millions d'€ en plaine). Aucune zone ni aucun type d'élevage ne sera exclu, mais l'aide unitaire en zone de montagne sera supérieure. L'aide est de 36 €/vache avec un plafond de 40 vaches. L'aide sera majorée de 10 €/vache pendant trois ans pour les jeunes installés. En zone de montagne, le plafond sera de 30 vaches, avec un montant de 74 €/vache, auquel s'ajoutera 15 €/vache pendant trois ans pour les jeunes installés.

En 2015, la PHAE sera supprimée et remplacée par un complément à l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Ce transfert concentre donc le fonds sur la zone défavorisée. Par ailleurs, la future ICHN sera désormais ouverte aux éleveurs laitiers purs en zone défavorisée.

Evoquons aussi le nouveau Plan protéines 2015-2020 lancé le 16 décembre 2014 et qui vise à réduire la dépendance de la France à l'égard des protéines végétales importées. Basé sur l'utilisation d'aides couplées rendue possible par la nouvelle PAC, 49 M€ permettront d'affecter des aides à l'hectare à la production des cultures riches en protéines (pois, féveroles, lupin, soja…) et 98 M€ permettront d'inciter les éleveurs à assurer leur autonomie fourragère[47]. Il succède à divers autres plans protéines mis en place depuis plusieurs décennies qui ne sont pas parvenus à réduire la dépendance française aux importations de tourteaux de soja produits sur le continent américain[48].

La fin d'année 2014 a également été marquée par l'acceptation par les autorités communautaires du schéma proposé et défendu par la France en termes de transparence des Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Cela signifie que chaque associé membre d'un GAEC bénéficiera des aides de la PAC au même titre qu'un agriculteur individuel à partir du moment où chaque associé contribue « au renforcement économique » de la société. Le GAEC bénéficie alors des mêmes montants d'aides que si tous les associés étaient des agriculteurs individuels. Les autres sociétés agricoles, notamment les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) entre époux pourront se transformer en GAEC et ainsi bénéficier de ce principe de transparence. C'est une évolution importante particulièrement attendue par la profession et notamment les exploitants laitiers[49].

---

43 André PFLIMLIN – Politique laitière européenne : fin des quotas et marché mondial – Dijon le 14 avril 2015

44 André PFLIMLIN – Politique laitière européenne : fin des quotas et marché mondial – Dijon le 14 avril 2015, Auteur du livre « Europe laitière : valoriser tous les territoires pour construire l'avenir », France Agricole - décembre 2010.

45 Farm Bill Lait 2014-2018.

46 Web-agri – Terre-net Média – Frédéric Hénin – 4 juin 2014 et Chambre d'agriculture de l'Orne, « Réforme de la PAC 2015-2019 » - Synthèse technique – juin 2014 – Voir également la Communication du CESER Bourgogne du 13 mars 2014 « PAC 2014-2020 : où en sommes-nous ? »

47 Pour plus de détails, se reporter au rapport du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011.

48 Notons quand même que la production bourguignonne de soja, avec 43 570 tonnes, place la région au 2ème rang des régions productrices juste derrière Midi-Pyrénées. Une véritable dynamique a pu s'enclencher grâce à la résolution de certains problèmes techniques, au renouveau de l'intérêt pour cette culture offert par le projet d'une chaîne de transformation de soja à l'usine Extrusel de Chalon-sur-Saône en lien avec le Plan Protéines Bourgogne-Franche-Comté. Les surfaces ont ainsi presque doublé entre 2013 et 2014 – OPAB – Résultats 2014 – mai 2015

49 L'objectif était de reconnaître une agriculture porteuse d'emploi et créatrice de valeur, assurée par des chefs d'exploitations présents et actifs sur leurs exploitations. L'application de la PAC, dont les aides bénéficient à des exploitants individuels comme à des sociétés agricoles, doit donc permettre d'encourager les formes sociétaires où les associés sont des chefs d'exploitation et assurent eux-mêmes l'activité agricole sur l'exploitation. Stéphane LE FOLL s'est dit « *très satisfait d'avoir su convaincre la commission du bien-fondé des propositions françaises et heureux de pouvoir rassurer les milliers d'agricultrices et d'agriculteurs qui doutaient encore de cette issue favorable* » - La transparence pour les GAEC : reconnaître l'activité des femmes et des hommes derrière chaque exploitation - Communiqué du ministère de l'Agriculture du 6 septembre 2014.

Enfin, il faut souligner, qu'en 2014, les Conseils régionaux sont devenus autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020. Ils gèrent ainsi les trois fonds européens FEDER, FEADER et FSE conférant ainsi aux Conseils régionaux une importante (et nouvelle) responsabilité dans la bonne mise en œuvre de ces fonds particulièrement en matière agricole.

1.3 Contexte national

1.3.1 La politique laitière française

1.3.1.1 1984 : la politique des quotas

En France, depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984, l'Etat a tenté de poursuivre deux objectifs majeurs :
- maintenir une répartition sur tout le territoire de la production laitière,
- contenir le mouvement de concentration géographique de la production en favorisant le développement d'exploitations laitières de taille moyenne en privilégiant l'installation de jeunes agriculteurs.

Pour les atteindre, l'Etat a posé certaines règles spécifiques mais compatibles avec le cadre européen. Les quotas laitiers ne pouvaient par exemple être vendus entre producteurs de lait[50] et ce, pour éviter une hausse des coûts de production et contenir les investissements lors de l'installation. De plus, les transferts de quotas laitiers ne se faisaient qu'à l'occasion de transferts fonciers (par vente ou location) et étaient étroitement contrôlés et réglementés par les pouvoirs publics : ils étaient gérés par la commission mixte départementale qui avaient le pouvoir de prélever une partie des quotas transférés pour les redistribuer gratuitement à des catégories d'agriculteurs considérées comme prioritaires (jeunes agriculteurs, petits agriculteurs…).

Pour favoriser la restructuration du secteur et améliorer sa compétitivité, plusieurs programmes de cessation de l'activité laitière ont été mis en œuvre : ceux-ci prévoyaient l'octroi de primes spécifiques aux agriculteurs qui renonçaient, de manière définitive, à produire du lait sur les terres auxquelles le quota était rattaché. Le résultat de cette politique est visible. En 2010, la production laitière est encore présente dans 92 % des Petites régions agricoles (PRA) françaises et dans 84 % des cantons. De même, d'après l'enquête laitière annuelle de 2011, tous les départements français ont une activité laitière (certes parfois mineure), avec une collecte encore partiellement assurée dans tous les départements sauf la Corse et le Var[51].

Cependant, « *en figeant administrativement la production laitière entre les Etats membres et leurs différentes régions, les quotas ont clairement constitué, dans le même temps, un frein aux processus économiques classiques conduisant à une concentration de l'offre dans les pays/zones bénéficiant d'atouts en termes de coûts de production. Pour autant, la compétitivité actuelle du secteur ne peut être attribuée aux seules modalités de régulation de l'offre. En bloquant les volumes de production sur un territoire donné, les quotas ont aussi encouragé les acteurs à imaginer d'autres voies d'adaptation, porteuses de valeur ajoutée : la diversification des productions agricoles pour valoriser les surfaces rendues disponibles par la maîtrise de l'offre et l'amélioration des performances zootechniques ; le développement des filières fromagères de qualité dans les zones défavorisées ; la diversification des formes d'utilisation du lait pour capter de nouveaux marchés, etc.* »[52]

1.3.1.2 La préparation française à l'après quotas

Avec la perspective de la fin des quotas, des mesures transitoires ont également été prises en France et ce dès 2007[53]. On évoquera plus récemment la volonté de l'Etat d'inciter les acteurs de la filière laitière à structurer davantage leurs relations sous une forme contractuelle. Ainsi, le décret n° 2010-1753 du 30 décembre 2010 contraint les industriels laitiers à fournir à leurs fournisseurs (les producteurs) une proposition de contrat écrit à compter du 1er avril 2011, anticipant ainsi sur le « Paquet lait » européen de 2012.

50 Cela est possible dans d'autres pays européens.
51 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
52 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
53 Avec une mesure appelée « transfert de quotas spécifique sans terre (TSST) ». Selon une logique contraire à celle qui prévalait jusqu'alors (gratuité des droits à produire et lien fort entre le quota laitier et le foncier), le dispositif permet d'effectuer des transferts de quotas laitiers sans cession de terre contre le paiement d'une somme par les producteurs bénéficiaires de ces quotas.

Ce contrat, d'une durée minimale de 5 ans, doit préciser les volumes de lait à livrer pour chacune des périodes de douze mois (le cas échéant avec des volumes par sous-périodes) et définir les conditions dans lesquelles le volume prévu peut être ajusté. Outre la définition des caractéristiques du lait à livrer, il doit également mentionner les règles applicables lorsque le producteur dépasse ou n'atteint pas les volumes attendus. Le contrat fixe également les modalités de la collecte, les critères et les références pris en compte pour la détermination du prix de base du lait, ainsi que les modalités de facturation et de paiement du lait. Enfin, ce contrat doit faire état des modalités de révision ou de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

La mise en place des bassins laitiers fut aussi une étape importante. La redistribution des quotas gratuits et payants constituait la principale mission des Conférences de bassin. Si elle a disparu au 1er avril 2015 avec la fin des quotas laitiers, l'existence même des conférences n'a pas été remise en cause par l'Etat. En effet, le décret n° 2014-525 du 22 mai 2014 relatif aux missions et aux modalités de fonctionnement des conférences de bassins laitiers a révisé leurs missions et modalités de fonctionnement. Pourront participer aux conférences des organisations de producteurs laitiers et des associations d'organisations de producteurs reconnues exerçant « *une activité significative sur le territoire du bassin laitier* » ainsi que des organisations professionnelles agricoles des filières du lait de chèvre et du lait de brebis. De plus, le décret étend les missions des conférences de bassins laitiers, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'installation et de transmission.

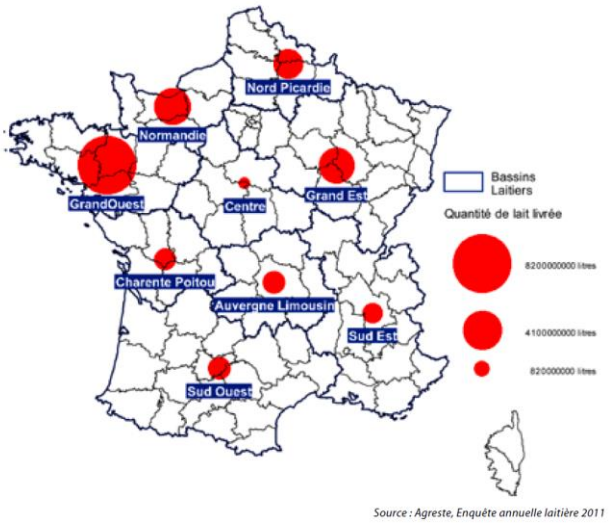

Source : Agreste, Enquête annuelle laitière 2011

Le maillage géographique de référence pour la gestion des quotas laitiers était le département. En 2010, pour anticiper la fin des quotas, l'État définit à la place 9 bassins laitiers pour la période 2011-2015. Cette mise en place avait pour but de permettre une meilleure redistribution des quotas au sein de zones de productions possédant des caractéristiques relativement proches, et permettant de tenir compte des spécificités locales. Les conférences de bassin administrant la gestion des quotas sont constituées de représentants de chaque département et de représentants de professionnels, de producteurs, de coopératives, capables de rendre des avis motivés sur les politiques d'accompagnement de la filière laitière (aides aux investissements pour les élevages et les industries). Ainsi, grâce à la mutualisation des références laitières disponibles, un éleveur pouvait désormais se voir attribuer du quota issu d'un département voisin faisant partie du même bassin laitier.

1.3.1.3 La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et la loi Consommation du 17 mars 2014

La loi d'avenir introduit de nombreuses dispositions qui ne seront pas détaillées ici car elles concernent l'agriculture au sens large dans plusieurs domaines (installation, protection des terres agricoles, politique sanitaire, enseignement, politique forestière, outre-mer…)[54]. Cependant, des mesures importantes concernent particulièrement les exploitants laitiers comme la transparence des GAEC déjà évoquée précédemment. On peut distinguer 4 autres « *avancées majeures* »[55] pour la filière laitière :

- action de groupe pour les producteurs organisés en OP. Elle permet à une OP (même sans transfert de propriété) d'agir en justice au nom et pour le compte de ses adhérents afin de faire appliquer le contrat que l'OP a négocié. « *Cette action de groupe redonne donc un pouvoir important aux producteurs en OP dans l'exécution des contrats signés. Le rééquilibrage du rapport de force est manifeste* »[56],

54 Evoquons simplement le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) qui vise à accompagner et valoriser les agriculteurs qui s'engagent collectivement à mettre en œuvre un projet de modification ou de consolidation durable des pratiques qu'ils emploient pour la gestion de leurs systèmes de production en visant une performance économique, environnementale et sociale. Par ailleurs, un certain nombre de dispositions concerne le loup, les haras, les produits phytosanitaires et antibiotiques, les interprofessions….
55 FNPL - Trait d'Union n° 86 – octobre 2014.
56 FNPL - Trait d'Union n° 86 – octobre 2014.

- le contrat-cadre que l'on peut comparer à une sorte d'accord collectif par entreprise. Il pourrait devenir la règle (sur décision prise par décret ou accord interprofessionnel) dès lors que le producteur est organisé en OP. Son intérêt est la vision collective qu'il donne des conditions de vente de lait des producteurs adhérents à une OP ainsi que sur les volumes produits, achetés, collectés et redistribués. « *Dans certains cas, le contrat-cadre est d'ailleurs venu très largement prendre le pas sur la contractualisation individuelle. Cependant, dans de nombreuses entreprises, le contrat individuel reste la règle* »,
- rôle du médiateur des relations commerciales agricoles encadré et conforté par la loi[57].
- transfert d'informations à l'OP : la loi ouvre la possibilité de rendre obligatoire (par décret ou par accord interprofessionnel) pour l'acheteur, « *la transmission à l'organisation de producteurs des informations relatives au volume, aux caractéristiques et au prix des produits livrés par ses membres* ». Cette avancée permet de consacrer l'obligation pour les acheteurs de lait (qui détiennent le mandat de facturation) de transmettre ces informations aux OP. Ainsi, les OP pourront avoir une information complète des livraisons de lait de leurs adhérents[58].

Pour corriger les effets entraînés par les fluctuations des prix des matières premières agricoles et alimentaires déjà évoquées, la loi Consommation prévoyait quant à elle une clause de renégociation dans certains contrats de vente de produits alimentaires. Un décret du 18 octobre 2014 a défini la liste des produits concernés (dont le lait et les produits laitiers) ainsi que les modalités de traçabilité de la renégociation[59]. Le nouveau dispositif devait être intégré dans les discussions qui devaient s'étaler d'octobre 2014 à fin février 2015 pour les contrats LME (Loi de modernisation de l'économie) entre industriels et distributeurs[60].

1.3.1.4 Le Pacte laitier

La Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) a adopté son pacte laitier 2015-2020 le 26 novembre 2014 avec le ministre de l'Agriculture pour aider les exploitants français « *à concrétiser leurs projets et à moderniser leurs fermes* »[61] en partenariat avec de nombreux acteurs (collectivités locales, banques, assurances, chambres d'agriculture…). Pour Thierry ROQUEFEUIL, président de la FNPL, il s'agit du « *nouveau code de la route sans les quotas qui doit baliser notre chemin et être notre GPS* » :
- mise en place d'un observatoire des volumes pour disposer d'outils performants d'observation des marchés et des volumes au plan national et par bassin laitier.
- faciliter l'obtention de garanties bancaires et le soutien des investissements (robots de traite, stockage…). L'estimation des besoins d'investissement des exploitations laitières était de 800 millions à un milliard d'euros pour lesquels 3 banques ont engagé leur mobilisation (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et le Groupe Banque populaire et Caisse d'épargne)[62]. Pour Thierry ROQUEFEUIL, c'est également essentiel : « *il faut donner aux producteurs l'envie d'investir. 2 % de lait produit en plus, ce sont 20 000 emplois créés au niveau national pour l'ensemble de la filière* »[63].
- engagement de Groupama et Pacifia pour développer l'assurance fourrage.
- engagement de Vivéa, l'organisme de formation des agriculteurs, à optimiser les offres de formation pour les producteurs de lait, mobilisant à cette fin 2 millions d'€.
- elles aussi signataires du pacte, les Chambres d'agriculture intégreront un volet « suivi des volumes de lait produits » dans l'observatoire de l'installation, à partir du 1er janvier 2015, pour mieux connaître la typologie des nouvelles exploitations laitières aux niveaux national et régional.

57 Cette commission, créée en 2001 par la loi Nouvelles régulations économiques (Nre), donne des avis et recommandations sur des questions de pratique commerciale. Elle fonctionne de manière collégiale (député, sénateur, juge, plus représentants des filières...).
58 L'absence de transmission de ces informations pourra être sanctionnée par une amende administrative pouvant aller jusqu'à 375 000 €.
59 Décret n° 2014-1196 du 17 octobre 2014 relatif à la liste des produits mentionnée à l'article L. 441-8 du code de commerce, aux modalités d'établissement du compte rendu des négociations intervenant en cas de fluctuations des prix des matières premières agricoles et définissant les situations de forte hausse des cours de certaines matières premières agricoles.
60 Les contrats régis par le code rural et de la pêche maritime, entre le producteur agricole et son premier acheteur (comme par exemple les contrats entre producteurs de lait et laiteries) sont également concernés.
61 Web-agri – Terre-net Média – Frédéric HENIN – 4 juin 2014.
62 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – décembre 2014.
63 Web-agri – Terre-net Média – Frédéric HENIN – 4 juin 2014.

Les mesures de déploiement du Cice (Crédit d'impôt compétitivité emploi) sont aussi intégrées au Pacte laitier. Les dispositifs du pacte de responsabilité permettront aux exploitations laitières et aux exploitations mixtes lait-viande de bénéficier de 42 M€ d'allègement de charges supplémentaires en 2015 par rapport à 2014[64].

La France a pu jusqu'à présent tirer parti de la dynamique du secteur laitier avec un bon potentiel de production, des entreprises qui se situent parmi les leaders mondiaux du secteur et une qualité reconnue[65]. Et il n'y a pas de raison pour que cela s'arrête : pour Thierry ROQUEFEUIL, président de la FNPL : « *peu de secteurs économiques peuvent se prévaloir de tels potentiels de développement. La fin des quotas peut être positive pour toute la filière à condition de faire preuve de responsabilité* »[66]. « *La France est sûrement l'un des pays européens dont le potentiel de développement de la production laitière est, à long terme, le plus important. Cette affirmation ne doit cependant pas conduire à sous-estimer la concurrence sérieuse qui existe avec plusieurs autres Etats membres de l'UE* »[67].

Mais les signes positifs sont là : « *les industriels français sont compétitifs*[68]. *Le prix du lait d'un concurrent comme la Nouvelle-Zélande se rapproche même de celui de la France et les producteurs de l'UE ne seraient finalement pas si mal placés que cela en termes de coûts de production* »[69].

Malgré l'ensemble de ces mesures censées protéger les exploitants et l'optimisme qui en ressort, il n'est reste pas moins que l'encadrement public a disparu le 1er avril 2015 laissant tous les exploitants au cœur d'un marché dérégulé. Avec l'habitude d'une gestion très administrée de la production laitière aux niveaux français et européen, croire en la fin des quotas (pourtant connue depuis 2003), l'accepter, puis la préparer, a été un processus de longue haleine en France. Résultat, « *la prise de conscience de la connexion aux réalités des marchés se fait tardivement alors que d'autres en Europe l'ont anticipé depuis plusieurs années. Ce manque de culture de marché dans l'amont, ce sentiment de ne produire que pour le marché national se traduisent souvent par des interrogations profondes sur les choix à faire pour les années à venir, dans un système sans quotas. Il s'agit de choix économiques ou techniques à l'échelle de chaque exploitation, à intégrer dans un système d'économie de marché mondialisée* »[70]. Pour certains, la sortie des quotas laitiers est synonyme de « *dégel* » car elle permet à certaines régions françaises de « *reprendre leur élan* », tandis que d'autres ont et auront de plus en plus de difficultés à maintenir un minimum d'activité laitière[71]. Des dynamiques laitières différentes sont donc à l'œuvre d'une région française à l'autre, accentuant les contrastes régionaux et infrarégionaux notamment pour la Bourgogne.

1.3.2 Consommation et distribution : un marché national très important mais saturé

Bonne nouvelle pour la filière : les Français sont parmi les plus gros consommateurs de produits laitiers au monde, avec une consommation individuelle plus de trois fois supérieure à la moyenne mondiale[72]. Après une période de croissance assez soutenue (entre 1960 et 1990), la consommation individuelle de produits laitiers tend cependant à diminuer en France (de l'ordre de 7 % entre 1995 et 2012), l'essor démographique (+ 9 % sur la même période) contribuant cependant à maintenir le niveau global de la demande[73].

64 Web-agri – Terre-net Média – Arnaud CARPON – 27 novembre 2014.

65 La France produit une très large gamme de produits de grande consommation (51 AOC, des produits biologiques, fermiers, des marques de notoriété régionale, nationale et mondiale), mais aussi industriels (fractionnement et assemblages destinés aux industries agroalimentaires). Cela en fait le pays avec la plus forte diversité de produits laitiers au monde. La filière représente environ 200 000 emplois directs, pour un chiffre d'affaire de 25 milliards d'euros et un excédent commercial très important, de près de 4 milliards d'euros - Pour une agriculture compétitive au service des hommes - Stratégies de filière – Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt et FranceAgrimer – juin 2014.

66 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – août 2014.

67 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

68 Le lait est transformé par plus de 500 établissements industriels et 5 groupes français figurent dans le top 22 mondial : Danone, Lactalis, Bongrain, Sodiaal, Bel.

69 Baptiste LELYON, expert de Crédit Agricole SA – Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

70 Rapport « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE.

71 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

72 105 kg en équivalent lait par habitant et par an, toutes catégories de lait confondues.

73 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

1.3.2.1 Consommation à domicile[74]

En 2006, la consommation représentait 371 kg équivalent lait entier par habitant. Cette baisse de la consommation touche principalement le **lait** liquide conditionné[75] et le **beurre** (- 30 % en 15 ans)[76] avec des variations par type de produits que nous ne détaillerons pas ici[77]. Notons simplement que pour le segment « lait liquide », le bio et les laits spécifiques (laits aromatisés, vitaminés, de croissance...) sont en essor.

Le marché français des **ultrafrais**[78] a progressé jusqu'en 2007 (21 kg en 2006 contre 10 kg en 1997) pour stagner ensuite aux alentours de 38 kg par habitant et par an (dont 21 kg de yaourts en 2010, soit + 20 % en dix ans). Globalement, alors qu'il progresse de 7 % au niveau mondial, ce marché est en déclin en France tant en volume qu'en valeur. Celle-ci a encore diminuée en 2013 de 2 à 3 % « *sous l'effet de politiques promotionnelles agressives qui plombent le secteur* »[79]. A titre d'illustration, pour fonder sa nouvelle stratégie, Yoplait part d'ailleurs du constat que les Français consomment de moins en moins de produits laitiers[80].

En France, pays où la diversité de l'offre est extraordinaire avec 350 à 400 types de **fromages**, la consommation a progressé, entre 1980 et 2000, de 30 % pour stagner ensuite à environ 25 kg/personne[81].

Notons que d'autres types de produits laitiers existent : lait en poudre, crèmes conditionnées[82], poudre de lactosérum et caséines[83]. La poudre de lait infantile est une spécialité française à haute valeur ajoutée et exportée notamment vers le marché chinois très porteur. La valeur du lactosérum en poudre a doublé de 500 €/tonne dans les années 2 000 à 1 000 €/tonne en 2013. Cette production est une véritable force et spécificité française : alors que l'Union européenne concentre la moitié de la production mondiale, la France est le premier exportateur européen et 60 % des flux sont tournés vers les pays tiers. L'intérêt de la Chine pour la qualité de la production française de poudre de lait infantile apparaît non seulement dans les exportations françaises mais aussi dans les investissements chinois en France. Depuis 2013, la coopérative Isigny-Sainte-Mère (Calvados) investit et développe ses capacités de production et de commercialisation de poudre de lait infantile en partenariat avec la société chinoise Biostime. Aujourd'hui, la France est le deuxième fournisseur de la Chine avec 14 % de parts de marché[84].

Globalement, la transformation laitière est sous l'influence de deux marchés distincts. D'une part, celui des produits de grande consommation (PGC) dont la valeur ajoutée et les prix sont élevés, à destination du marché intérieur et de l'UE, dont la demande est élevée mais stable. D'autre part, les produits industriels (PI), qui sont essentiellement des ingrédients alimentaires, aux prix unitaires plus bas, davantage tournés vers le marché mondial et en particulier les pays émergents. Aujourd'hui, environ 70 % de la collecte laitière française est transformée en PGC, et 30 % en PI. Ainsi, au cours des dernières années, les industriels français ont privilégié les fabrications de PGC et délaissé jusqu'à récemment les fabrications de PI. Si cette stratégie s'est avérée gagnante pour de nombreux opérateurs, force est de constater que le marché français des PGC est devenu aujourd'hui mâture. A l'exception de quelques créneaux spécifiques, la consommation

74 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives » - Voir également les graphiques en annexe relatifs à la consommation laitière française.

75 Les Français en consomment de moins en moins (53 litres en 2014 contre 66 litres par an/hab en 2010) comparativement aux Irlandais (135 kg), Finlandais (127 kg), Britanniques (107 kg), Australiens (105 kg) et Nord-Américains (79 kg). Avec un niveau de consommation comparable aux Brésiliens, ils devancent les Mexicains, (40 kg), les Indiens (40 kg), les Japonais (32 kg) et les Chinois (10 kg). En France, le lait liquide est consommé à 95 % sous la forme de lait longue conservation (technologie dite « Ultra Haute Température »), produit hyperconcurrentiel, alors que la consommation de lait frais est dominante dans la plupart des pays de l'Europe du Nord.

76 Avec 7,9 kg de beurre consommés par an, les Français occupent le premier rang à l'échelle internationale, loin devant les Indiens (3,5 kg, consommés essentiellement sous la forme de « ghee », un beurre clarifié qui se conserve mieux), les Nord-Américains (2,2 kg), les Russes (2,2 kg), les Japonais (0,6 kg) et les Chinois (0,1 kg). Cependant, l'utilisation de beurre par l'industrie agro-alimentaire progresse, de même que certains segments spécifiques (beurre allégé, beurre haut de gamme...).

77 Pour tous les détails, se reporter à : « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

78 Les produits ultra-frais laitiers se distinguent des autres produits laitiers par deux critères essentiels : ils se conservent au froid entre 0 et 6°C et leur durée limite de consommation est courte : yaourts, laits fermentés, fromages frais, desserts lactés frais et crèmes fraîches.

79 Olivier FAUJOUR, président de Yoplait International – LSA – 30 janvier 2014.

80 Olivier FAUJOUR, président de Yoplait International – LSA – 30 janvier 2014.

81 La France occupe le deuxième rang communautaire derrière la Grèce (31 kg, dont une part importante de feta). La consommation est insignifiante en Chine et en Inde et atteint 15 kg aux Etats-Unis où la consommation augmente du fait de l'essor des utilisations de mozzarella.

82 Les achats des ménages en crèmes de consommation (UHT, fraîche, allégée ou non, épaisse…) connaissent, quant à eux, une croissance particulièrement soutenue (+ 25 % en quinze ans).

83 Protéines qui constituent la majeure partie des composants azotés du lait.

84 Rapport « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE.

des produits laitiers tend vers la baisse dans les pays développés comme vu précédemment, ce qui affectera, à moyen terme, les producteurs locaux. En effet, cette stabilisation du marché des PGC, qui tend à exacerber les jeux concurrentiels entre marques (et les tensions commerciales entre les industriels et la grande distribution avec ces répercutions pour les producteurs), s'accompagne souvent d'une perte de création de valeur pour les acteurs de la filière (concurrence croissante *via* les prix de vente pour capter les consommateurs dans un contexte économique difficile) comme nous l'avons vu pour les produits ultrafrais. « *Tandis que les producteurs laitiers sur les marchés établis cherchent de nouvelles manières de répondre à l'explosion de la demande des pays en développement, ils sont confrontés au défi inverse, à savoir la chute de la consommation sur les marchés intérieurs* ». « *En Europe et en Amérique du Nord par exemple, l'évolution des modes de vie et des besoins alimentaires ont profondément transformé les habitudes de consommation traditionnelles. Les ventes de lait aux États-Unis sont à leur plus bas niveau depuis 30 ans, tandis que la consommation de lait blanc en Europe occidentale a reculé de 0,8 % au cours des trois dernières années* »[85].

Il est certain que les facteurs économiques (prix, revenus) jouent un rôle important dans l'explication de l'évolution des consommations intérieures[86] particulièrement en temps de crise. Mais ce ne sont pas les seuls. Les consommateurs se tournent également de plus en plus vers les produits à forte valeur ajoutée au détriment des produits bruts tels que le lait[87]. En revanche, le niveau d'éducation n'a pas d'effet significatif. Ce constat semble être lié à l'image positive encore véhiculée par ces produits[88].

Le marché français, aussi important et essentiel qu'il soit pour cette industrie, est donc saturé et ce n'est pas là que les industriels trouveront le moteur principal de leur future croissance. La croissance des exportations françaises vers les pays émergents est d'ailleurs supérieure à celle des ventes sur le marché intérieur. Ainsi, du fait de ce niveau déjà élevé de consommation (avec ce 1er défi néanmoins de l'entretenir) et de la faiblesse démographique, ni la France, ni l'Europe, ne seront amenés à jouer un rôle significatif dans l'évolution attendue de cette demande mondiale[89] et cette tendance devrait persister avec la montée en puissance des pays en développement[90].

Reste que, globalement, côté industrie, les chiffres sont bons : « *l'industrie du lait est très présente sur le marché national mais aussi sur les marchés des pays en croissance* »[91]. En France, les ventes de la filière lait progressaient de 5,9 % en 2013 et de 2,1 % à l'international selon l'observatoire financier des entreprises du lait du Crédit agricole. En 2013, l'industrie laitière représentait plus de 27 milliards d'€ de CA et 3,6 milliards d'euros d'excédent commercial[92]. Elle occupe ainsi le 2ème rang des IAA françaises en termes de CA. Elle est « simplement » confrontée au défi de chercher d'autres sources de croissance en répondant aux besoins des pays émergents par l'ajustement de son offre à leur demande (PI pour une bonne part avec la poudre de lait sans négliger l'ouverture de ces pays à certains autres produits français) tout en répondant toujours à la demande nationale et européenne grande consommatrice en PGC surtout concernant les fromages. Sur certains produits comme le lait liquide, des marges de progression, qu'il convient de ne pas négliger, existent également.

85 http://www.reporters.dz sur l'étude de la 7**ème** édition de l'Indice en matière de produits laitiers de Tetra Pak (décembre 2014).

86 D'abord l'évolution des prix de ces produits à la hausse. Entre 1997 et 2006, les prix de la crème et du lait ont progressé de 14 % et ceux des fromages et du beurre de 15 %. Les prix des yaourts et des desserts lactés frais progressent quant à eux seulement de 6 %. Or le revenu moyen des Français n'a pas augmenté au cours de cette période - Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».

87 Par exemple, la consommation des produits allégés comme le lait écrémé, la crème allégée ou le fromage frais est en hausse. Or, ces produits nécessitent moins de lait entier que les produits traditionnels.

88 Image cependant mise à mal de plus en plus régulièrement. La journée mondiale du lait le 1er juin 2015, initiative de la FAO (the Food and Agriculture organisation of the United Nations), a été l'occasion de le montrer ouvrant ainsi un champ d'action jusque-là inédit pour la filière visant à clarifier les éléments du débat en la matière.

89 Ainsi, d'après les estimations de la FAO et de l'OCDE, l'UE-27 devrait représenter 18 % de la production laitière mondiale en 2021 contre 26 % en 2000 - « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

90 L'essentiel de l'augmentation de la production laitière européenne est à destination des exportations vers les Pays Tiers, et en particulier les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, ou BRICS).

91 Arnaud de BANTEL, direction de l'agroalimentaire au Crédit Agricole - Colloque SAF « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » du 22 janvier 2015.

92 L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 30 janvier 2015.

FOCUS : Danone et Yoplait lancent un nouveau marché (en France…)[93]

Devant la réalité déclinante du marché de l'ultrafrais, les grands du marché innovent. En janvier 2014, un tout nouveau segment est lancé au rayon ultrafrais par le leader, Danone, et le n° 2 du marché, Yoplait, avec des « recettes de yaourts » inédites, plus communément appelés « concentrés ». Ils entendent ainsi relancer la consommation des produits laitiers, en déclin, en adaptant une offre sur de nouvelles habitudes de consommation des Français. En moins de 4 ans, par le bouche-à-oreille, le « *greek style yogurt* », lancé aux Etats-Unis par la petite entreprise Chobani, a séduit les consommateurs américains et représente la moitié du marché de l'ultrafrais. Les raisons de cette percée fulgurante ? Le produit est extrêmement nourrissant, à tel point que les Américains l'utilisent comme substitut de repas. Six mois plus tard, ce nouveau segment des concentrés pesait déjà 2 % du marché et Yoplait en était le leader.

1.3.2.2 Consommation hors domicile

La Restauration hors domicile (RHD), également appelée Restauration hors foyer (RHF), regroupe la restauration commerciale (restaurants traditionnels, cafétérias, ...)[94] et la restauration collective (cantines scolaires, cantines d'entreprises, ...)[95]. La restauration commerciale représente 44 % de la RHD et la restauration collective 56 %[96]. Concernant la consommation de produits laitiers en RHD, on constate une augmentation de la consommation de fromages (+ 13 %) et de fromages blancs (+ 11 %) entre 2006 et 2010. En revanche, on observe une baisse de la consommation de lait (- 9 %), de yaourts (- 6,7 %) et de desserts laitiers frais (- 1 %)[97].

1.3.2.3 La distribution des produits laitiers

Plus de 80 % des achats de produits laitiers consommés par les ménages s'effectuent en magasins de grande surface et cette part augmente régulièrement. Ce poids de la grande distribution s'est accompagné d'une concentration continue des opérateurs[98] et d'un développement des MDD et des produits « premiers prix » qui ont renforcé le positionnement et la force de négociation des grands groupes de distribution alimentaire face aux grandes entreprises de l'industrie laitière. Ils se sont imposés dans la fixation des prix à la consommation ainsi qu'en gestion des stocks. Par ailleurs, ces développements ont influencé les relations que les grands groupes de distribution entretiennent avec les PME. Les grandes enseignes ont réalisé des alliances stratégiques avec les PME locales en concluant des accords de sous-traitance pour la production de leurs produits MDD ou/et « premiers prix ». En parallèle, la part de produits laitiers commercialisés en dehors des GMS a considérablement diminué au cours du temps. Elle concerne surtout les produits fabriqués directement dans les exploitations agricoles chez qui viennent se fournir les clients (vente directe à la ferme, commerces de détails - crèmeries-fromageries, restaurateurs etc). Les crèmeries fromageries qui subsistent tout comme les magasins spécialisés dans la vente de produits biologiques ou diététiques, en forte croissance, sont davantage positionnées sur la vente des produits laitiers sous SIQO. La vente directe de produits laitiers fermiers rencontre aujourd'hui un regain d'intérêt. La vente à la ferme et sur les marchés représentent les deux systèmes de vente prédominants. Malheureusement, la part de la distribution de produits laitiers dans ces différents circuits n'est pas connue. On peut néanmoins estimer qu'elle est très faible en prenant comme indice la part de la référence laitière en ventes directes attribuée aux producteurs laitiers[99].

93 Les Echos –Comment Yoplait veut réinventer le yaourt ? - mars 2014 ; Le Parisien - Yoplait s'attaque au marché chinois – septembre 2014.

94 Tous les établissements de restauration ayant pour vocation de faire des bénéfices avec les prestations fournies à ses clients.

95 Elle « recouvre les prestations nécessaires à la préparation et à la livraison de repas aux personnes travaillant ou vivant dans des collectivités : entreprises privées et publiques, administrations, crèches, milieu scolaire, secteur de la santé, prisons, casernes » selon le Syndicat national de la restauration collective (SNRC).

96 Avec un chiffre d'affaires de 17,3 milliards d'euros, soit 3,7 milliards de repas par an.

97 Chiffres 2012 du CNIEL.

98 En 20 ans, la part de marché de la grande distribution française est passée de 51 % à 83 % pour les produits alimentaires. Carrefour représente 27 %, Lucie 22 %, ITM 15 %, Auchan 13 %, Casino 13 %. Le poids de ces 5 centrales a été multiplié par 2 en 10 ans.

99 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».

2 SPECIFICITES DE LA FILIERE LAIT BOURGUIGNONNE AMONT

2.1 Les exploitations laitières bourguignonnes

2.1.1 La Bourgogne n'est pas une région laitière d'importance

2.1.1.1 6 % d'exploitations agricoles en bovins-lait

La Bourgogne est une région agricole dont les 3 piliers sont la viticulture, les grandes cultures et l'élevage allaitant. Avec 1 329 exploitations, les éleveurs laitiers bourguignons (bovins et caprins[100]) ne représentent que 1,3 % des éleveurs laitiers français et 8 % des exploitations agricoles bourguignonnes. Pour les bovins-lait, ce sont 6 % des exploitations (1 045) de la région qui élèvent des vaches laitières contre 20 % en 1988[101].

Entre 2000 et 2010 près de la moitié des exploitations laitières bourguignonnes ont disparu (- 48 %)[102] soit une baisse beaucoup plus élevée qu'au niveau national (- 36 %). On observe également une baisse moyenne de 12 % du nombre d'exploitations avec références laitières entre 2010 et 2012[103]. La Saône-et-Loire reste le département comportant le plus d'exploitations (47 %), tandis que l'Yonne et la Côte-d'Or sont désormais au même niveau (22 et 23 %). La chute du nombre de producteurs est particulièrement forte dans la Nièvre, où elle atteint 62 %. Cette situation est à signaler tout particulièrement car c'est là que « *la déprise laitière est la plus forte. Les pouvoirs publics et les responsables agricoles ressentent une forte crainte de voir le nombre de producteurs continuer à chuter, voire que la production s'éteigne complètement* »[104].

Tableau 2 : Évolution du tissu laitier en région Bourgogne et en France

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France
Variation du nombre d'exploitations avec vaches laitières (2000-2010)	**- 42 %**	**- 62 %**	**- 52 %**	**- 40 %**	**- 48 %**	
Nombre d'exploitations avec référence laitière (2010)	297	79	451	317	1 144	79 477
Nombre d'exploitations avec référence laitière (2012)	266	70	400	271	1 007	72 093
Variation du nombre d'exploitations avec référence laitière (2010-2012)	**- 10 %**	**- 11 %**	**- 11 %**	**- 15 %**	**- 12 %**	**- 9 %**

2.1.1.2 Des exploitations restructurées

Comme partout en France, la disparition des ¾ des éleveurs laitiers en 20 ans résulte d'une restructuration d'ampleur de la filière sur le territoire jusqu'à aujourd'hui particulièrement depuis la crise du secteur laitier de 2009[105]. Elle a provoqué la disparition des moins dimensionnés et des plus fragiles[106]. La chute du nombre d'exploitations est ainsi très marquée pour les exploitations de faible dimension économique

100 778 exploitations lait avec atelier végétal et 551 exploitations lait sans atelier végétal - Chiffre Exploitations INOSYS (16 600 exploitations agricoles bourguignonnes) RA 2010 – CRAB et DRAAF Bourgogne.

101 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ». En Franche-Comté, le lait représente près de 40 % du chiffre d'affaires de la ferme Franche-Comté (4 256 livreurs soit 45 % des exploitations agricoles totales).

102 Ibid.

103 Ce chiffre est plus fort que la moyenne nationale, située sous les 10 %.

104 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».

105 En France, le nombre d'exploitations laitières a baissé de 80 % depuis la mise en œuvre des quotas laitiers, en passant de 384 900 exploitations en 1983 à 75 700 en 2010. Bien que particulièrement soutenu, ce rythme de restructuration est parmi les plus faibles des Etats membres de l'UE - Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2

106 Il faut noter que le taux de restructuration des exploitations laitières françaises, plus élevé que dans la plupart des autres orientations de production, ne faiblit pas, alors même que de nouvelles technologies de traite permettent d'envisager de futurs accroissements des gains de productivité - Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

(production brute standard inférieure à 25 000 euros) : sept sur dix ont cessé leur activité en dix ans[107]. En parallèle de cette restructuration, il y a eu un maintien quasi identique sur le long terme de la production laitière livrée à l'industrie (entre 3,5 et 4 millions d'hectolitres de lait par an entre 1989 et 2011[108]) grâce à une hausse de la productivité par tête[109].

2.1.1.3 Une situation à l'inverse de la Franche-Comté

Près de 70 % du potentiel de production agricole franc-comtois est lié à l'élevage. L'élevage bovin y tient donc une place prépondérante et, plus spécifiquement, l'élevage bovin laitier **:** 4 495 exploitations environ, soit près de la moitié des exploitations agricoles franc-comtoises, comptent des vaches laitières. L'écart est donc considérable avec la Bourgogne. Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, la Bourgogne se situe en dehors de l'arc laitier alors que la Franche-Comté y est totalement intégrée résumant à elle seule la distinction nette de l'importance des 2 filières de production.

La Bourgogne en dehors de l'arc laitier[110]

La France laitière se caractérise historiquement par une zone que l'on dénomme le «croissant laitier» ou l'«arc laitier», allant des Pays de la Loire au Massif Central, en passant par la Bretagne, la Normandie, le Nord, les plaines de l'Est, où l'essentiel des exploitations laitières est localisé. FranceAgrimer a réalisé l'analyse des trajectoires des territoires laitiers en s'appuyant sur cette entité qui compte environ trois quarts des effectifs de vaches laitières sur environ un tiers du territoire français. La Bourgogne est totalement en dehors de cet « arc laitier ».

2.1.2 Les caractéristiques des exploitations laitières bourguignonnes

2.1.2.1 Des exploitations majoritairement en polyculture-élevage

En Bourgogne, l'élevage laitier constitue rarement l'activité principale des exploitations élevant des vaches laitières. Selon le recensement agricole de 2010, 35 % d'entre elles, soit 450 élevages, étaient spécialisées dans cette production contre 61 % au niveau national, ce qui plaçait la Bourgogne à l'avant-dernier rang des régions pour le taux de spécialisation des élevages. En 2014, selon la typologie INOSYS, près de 30 % des exploitations agricoles bourguignonnes sont spécialisées lait (soit 312 exploitations) et 70 % sont non spécialisées – bovins lait et grandes cultures (soit 733 exploitations) [111]. La Bourgogne est donc classée comme une zone laitière de type polyculture-élevage[112]. Cette typologie même des exploitations illustre cette autre différence avec la Franche-Comté où plus de 4 vaches sur 5 se trouvent dans des exploitations spécialisées lait faisant ainsi de l'élevage laitier franc-comtois une production très spécialisé[113].

107 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
108 « La filière bovine laitière en Bourgogne » - Agreste Bourgogne n° 157 de décembre 2013 et Agreste Bourgogne n° 105 de juin 2009 « Filière lait de vache : entre restructuration et prix contraints ».
109 Agreste Bourgogne n° 105 de juin 2009 « Filière lait de vache : entre restructuration et prix contraints ».
110 FranceAgrimer – La dynamique des troupeaux laitiers français à l'approche de la fin des quotas – février 2013.
111 Vincent GALLOIS, service économie, chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.
112 Institut de l'élevage, 2012.
113 Avis du CESER Franche-Comté : « L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage » - juin 2013 (Source : enquête laitière annuelle 2011 – Agreste n° 181 – février 2013).

2.1.2.2 *Mais où les exploitations spécialisées gardent un certain poids*

Les exploitations laitières spécialisées ne sont pas non plus négligeables dans la seule Bourgogne avec 312 exploitations (environ 30 % des exploitations laitières)[114]. Selon l'étude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « *La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives* », des ajustements peuvent ainsi être apportés à cette typologie. D'abord, sur la base du recensement agricole 2010, la Bourgogne compte bien deux principaux systèmes de production laitiers : polyculture-élevage et bovins lait qui représentent chacun 35 % des exploitations laitières selon le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Répartition des exploitations laitières selon leur système de production (OTEX) en 2010 en Bourgogne

	Bourgogne	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne
Bovins lait	**35 %**	26 %	**30 %**	**39 %**	**40 %**
Polyculture-élevage	**35 %**	**52 %**	22 %	25 %	**41 %**
Bovins mixtes	14 %	10 %	26 %	19 %	5 %
Autres	16 %	12 %	22 %	17 %	14 %

Source : Agreste, recensement agricole 2010 ; Agreste Bourgogne n°144, janvier 2013.

Ensuite, les exploitations laitières spécialisées[115] de Bourgogne détiennent près de la moitié (47 %) du cheptel de vaches laitières de la région, ce qui n'est pas rien. Les exploitations en polyculture-élevage détiennent 40 % du troupeau et les exploitations combinant l'élevage de bovins pour la viande et le lait, 8 %[116].

Enfin, la production laitière contribue majoritairement à l'activité économique des exploitations : elle représente, en moyenne, 55 % de leur Production brute standard (PBS), contre 50 % en 2000[117]. Ainsi l'atelier lait prendrait une part de plus en plus importante dans le chiffre d'affaires global des exploitations laitières bourguignonnes. La région verrait d'ailleurs une augmentation de la spécialisation des exploitations laitières sur la période de 2000 à 2010.

Figure 2 : Évolution de la répartition des exploitations détentrices de vaches laitières selon leur système de production (OTEX) entre 2000 et 2010 en Bourgogne

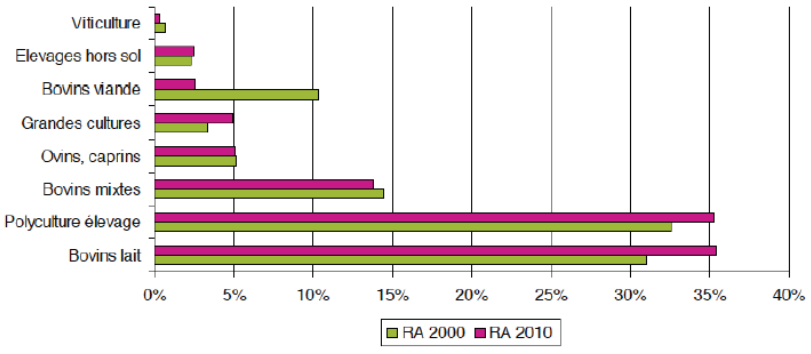

Champ : ensemble des exploitations laitières

Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, DRAAF Bourgogne, SRISE.

Une fois ces précisions apportées, il n'en reste pas moins que la nouvelle approche des systèmes d'exploitation, INOSYS, construite par le réseau des Chambres d'agriculture et la DRAAF Bourgogne, retient en 2014 le nombre de 1 045 exploitations laitières bovines en Bourgogne avec 733 exploitations en bovins lait + grandes cultures (70 %) et 312 exploitations spécialisées (30 %). 70 % des exploitations laitières disposent donc d'un atelier végétal[118] et près de 40 % d'entre elles ont même un atelier végétal significatif (> à 40 ha)[119]. Le département de Saône-et-Loire compte à lui seul 44 % des laitiers spécialisés et 25 % des exploitations en bovins lait/grandes cultures.

114 Chambre d'agriculture de Bourgogne – Chiffres INOSYS
115 Une exploitation laitière est considérée comme spécialisée quand les deux tiers de la production brute standard proviennent de la production laitière.
116 57 952 vaches laitières en 2010 dont 27 186 pour les exploitations spécialisées - Agreste Bourgogne – n° 157 de décembre 2013.
117 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
118 Chiffre INOSYS Bourgogne - Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.
119 Avec même 20 % > à 120 ha - Vincent GALLOIS, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.

2.1.2.3 Baisse du cheptel global mais augmentation de la taille des troupeaux

En 2010, le cheptel bourguignon compte près de 58 000 vaches laitières, soit 9 700 de moins qu'en 2000. Il représente 1,6 % du cheptel national et se situe au 16ème rang des régions françaises. En dix ans, le cheptel laitier régional a diminué plus fortement qu'au niveau national (- 14 % contre - 11 %). Cependant, la baisse est moins rapide que celle observée entre 1988 et 2000 (- 32 %). La diminution des effectifs n'est pas uniforme selon les départements. Nièvre et Yonne enregistrent une chute importante de leur cheptel avec respectivement - 20 % et - 18 %, tandis que l'évolution des effectifs en Côte-d'Or et Saône-et-Loire est proche de celle observée au niveau national[120].

Comme évoqué précédemment, les petits élevages laitiers (moins de 30 vaches) ont le plus souffert de la restructuration opérée depuis 10 ans : leur nombre a chuté de 68 %. Ils ne détiennent plus que 7 % du cheptel contre 20 % en 2000. Au contraire, les élevages de plus grande taille (plus de 50 vaches) ont vu leurs effectifs augmenter de 24 %. Ils représentent maintenant 44 % des producteurs et détiennent 73 % du cheptel[121]. Conséquence de la concentration des exploitations, la taille moyenne des troupeaux a fortement augmenté passant de 27 à 55-60 vaches laitières en moyenne[122]. Dans l'Yonne par exemple, « *selon le schéma des quotas au niveau départemental, si un producteur laitier s'en va, son exploitation finit dans la réserve départementale et est redistribuée aux producteurs restants* ». Suite à cela, la taille de certaines exploitations a pu ainsi quadrupler[123]. Ce mouvement est global : selon une étude prospective de l'Institut de l'élevage et de l'INRA, près d'un tiers du cheptel français de vaches laitières devrait être détenu par des exploitations de plus de 100 vaches laitières en 2020[124]. En Bourgogne, seulement 6 % des exploitations détiennent plus de 100 vaches[125] et point encore de « ferme des mille vaches ». Cela ne veut pas dire pour autant que les agrandissements constituent systématiquement une bonne opération économique : « *depuis 2011, on constate une relation positive entre la taille des élevages et le revenu par unité de main d'œuvre, mais avoir un meilleur revenu avec un grand élevage n'est pas automatique* »[126].

L'agrandissement des cheptels a été obtenu par des gains de productivité liés à une amélioration de l'organisation du travail et des investissements importants dans les bâtiments d'élevage et le matériel de traite.
Ainsi dans les exploitations laitières spécialisées, le nombre de vaches laitières par UTA augmente de 30 % passant de 21,7 à 28,3. Cette productivité du travail dans les élevages spécialisés est légèrement plus élevée en Bourgogne qu'au niveau national où l'on compte 26,1 vaches par UTA. Les élevages de très grande taille (plus de 100 vaches laitières) sont ceux où elle est la plus élevée avec 32 vaches par UTA. Au total, la quantité de travail réalisée en 2010 dans les exploitations détenant des vaches laitières s'élève à 2 800 UTA dont 960 dans les élevages spécialisés.

L'agrandissement des cheptels s'est également accompagné d'un développement des surfaces exploitées : la SAU moyenne des exploitations laitières est passée de 104 à 143 hectares[127]. Cet accroissement s'est traduit par une diminution de la part des surfaces toujours en herbe dans la surface totale (de 38 à 32 %), au profit des surfaces en céréales (de 32 à 36 %) et en maïs ensilage (de 7 à 9 %). Avec l'augmentation de la taille des troupeaux, l'herbe est de moins en moins utilisée car la maîtrise technique du système fourrager devient difficile. Le zonage des exploitations bovin lait fait état d'une répartition en 2/3 à fort potentiel et 1/3 en faible potentiel grandes cultures. La modification de l'assolement des exploitations laitières a permis une légère intensification de la production. Le taux de chargement par hectare de SFP

120 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
121 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
122 Pour toutes les catégories d'exploitations laitières bovines hormis pour les exploitations « spécialisées bovins lait, avec viandes et ou granivores » avec une moyenne de 42 VL - Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014 – Chiffres INOSYS.
123 Nadine DARLOT, vice-présidente FDSEA 89, Terres de Bourgogne du 22 août 2014.
124 L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire n° 2625 du 12 décembre 2014.
125 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
126 Baptiste LELYON, expert de Crédit Agricole SA – Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.
127 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».

progresse de 5 % pour atteindre 1,3 UGB herbivore par hectare. Il est cependant inférieur à celui observé au niveau national (1,4). Le pâturage est une pratique très fréquente : il est effectué dans neuf élevages sur dix pendant en moyenne sept mois et concerne 83 % des surfaces en prairies.

La Prim'Holstein, qui représentait une vache sur deux en 2000 voit ses effectifs diminuer de plus de 20 % (26 400 têtes recensées). Elle est désormais concurrencée par la Montbéliarde (25 500 têtes). Ces deux races représentent près de 90 % du cheptel laitier. Leur répartition sur le territoire bourguignon n'est pas homogène : la race Montbéliarde est très majoritaire en Saône-et-Loire (76 % des vaches), tandis que la Prim'Holstein domine dans la Nièvre (70 %) et l'Yonne (89 %). Les races Brune (3 800 têtes) et Simmental (2 100 têtes) occupent une place marginale et se rencontrent essentiellement en Côte-d'Or.

2.1.2.4 Gestion des quotas en Bourgogne : une région éclatée en 3 bassins

La Bourgogne appartient à 3 bassins laitiers différents : la Nièvre est rattachée au bassin laitier du Centre, la Saône-et-Loire à celui du Sud-Est et l'Yonne et la Côte-d'Or à celui du Grand Est. Pour le Grand Est, les exploitants de l'Yonne et de la Côte-d'Or côtoient des exploitants de départements plus laitiers qu'eux particulièrement avec la Franche-Comté.

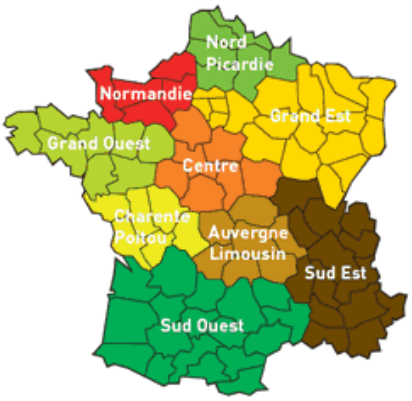

Cette dispersion sur 3 bassins laitiers entraîne de fait une représentation dispersée des laitiers pour la Bourgogne. Géographiquement, l'élevage laitier demeure localisé dans ses bastions traditionnels : Bresse en Saône-et-Loire, Puisaye dans l'Yonne et Plateau Langrois en Côte-d'Or.[128]

2.1.2.5 Formes juridiques des exploitations : le développement de formes sociétaires

Parmi ces formes sociétaires, la proportion des EARL a doublé, passant de 13 à 26 %. Elles détiennent 28 % du cheptel et ont en moyenne 49 vaches, soit dix de plus qu'en 2000. Les GAEC représentent 31 % des exploitations laitières contre 23 % en 2000. Ils détiennent près de la moitié du cheptel régional (48 %) et se caractérisent par des troupeaux de grande taille, avec en moyenne 71 vaches. Ainsi, en lien avec l'agrandissement des structures, les formes sociétaires se sont développées et sont devenues majoritaires avec 57 % des producteurs de lait concernés contre 35 % en 2000. Elles détiennent 76 % du cheptel contre 58 % dix ans plus tôt[129]. Ces formes sociétaires bénéficient d'une plus forte capacité d'investissement, sont plus adaptées pour répondre aux problèmes d'astreinte et permettent d'avoir un meilleur confort de vie. En revanche, la gestion d'une exploitation à plusieurs engendre des conflits fréquents. De plus, le départ d'un associé ou des parents à la retraite entraîne souvent l'arrêt de l'atelier lait qui devient alors trop contraignant. Le départ d'un associé a plus généralement lieu dans le cadre d'associations non familiales[130]. Ces chiffres montrent également l'importance de la nouvelle réglementation en matière de transparence des GAEC.

128 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
129 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
130 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».

2.1.2.6 Les exploitants et la main-d'œuvre[131]

La croissance des troupeaux s'accompagne d'un développement de la main-d'œuvre présente sur les exploitations : au cours de la dernière décennie, le nombre moyen d'Unité de travail annuel (UTA) par exploitation augmente de 12 % passant de 1,95 à 2,18. Cette progression atteint même 19 % pour les élevages laitiers spécialisés (1,78 à 2,12 UTA). Selon INOSYS, l'exploitation laitière moyenne présente 2,3 UTA totales[132].

Le recours au salariat concerne environ 56 % des exploitations laitières soit autant qu'en viticulture. La main-d'œuvre demeure très majoritairement familiale. Les exploitants et leurs familles assurent 85 % du travail, dont 73 % pour les seuls exploitants. Le salariat en dehors du cadre familial progresse, mais demeure peu développé. Les salariés permanents contribuent désormais à 11 % du travail contre 6 % en 2000. Ils sont présents dans un quart des exploitations.

Les exploitants élevant des bovins laitiers sont plus jeunes que la moyenne des exploitants bourguignons (45 ans contre 48 ans) mais la proportion de jeunes exploitants (moins de 40 ans) est plus faible qu'il y a dix ans : 28 % en 2010 contre 34 % en 2000. La proportion d'éleveurs âgés de plus de 50 ans reste stable (39 %), mais elle atteint 81 % au sein des petites exploitations. La féminisation parmi les éleveurs progresse très lentement : le pourcentage d'exploitantes passe de 21 à 24 % soit le plus fort taux de Bourgogne avec la viticulture. Les femmes succèdent souvent à leur conjoint lorsqu'il prend sa retraite : 80 % d'entre elles ont plus de 50 ans.

Les éleveurs laitiers possèdent un niveau de formation agricole supérieur à celui des autres exploitants : un tiers d'entre eux a une formation agricole de niveau baccalauréat ou plus, contre 27 % pour l'ensemble des exploitants. Ce bon niveau permet de faire face à la technicité de la production laitière.

2.1.2.7 L'installation en lait : « des installations familiales et stables »[133]

Au niveau national, il faut relever que près d'1/3 des installations en agriculture se fait en production laitière. En Bourgogne, la transmission des exploitations sera un enjeu important dans les prochaines années car la moitié des exploitations détenant la moitié des vaches laitières comptent au moins un exploitant âgé de plus de 50 ans. 30 % des exploitants connaissent leur successeur, qui s'installera sur leur ferme, 21 % considèrent que leur exploitation sera démantelée ou concourra à l'agrandissement et 49 % déclarent ne pas connaître leur successeur. Concernant ces derniers, ce pourcentage est plus important chez les laitiers spécialisés (55 %) que chez les laitiers avec grandes cultures (45 %)[134]. L'incertitude de la succession est d'autant plus grande que la dimension économique de la structure est petite. Lorsque le successeur est connu, il appartient à la famille de l'exploitant dans 87 % des cas, confirmant le caractère familial de l'élevage laitier. À l'image de ce qu'exprime la variation du nombre d'exploitations, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire sont les départements les plus dynamiques, la Nièvre n'ayant recensé quasiment aucune installation sur la période[135].

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France
Nombre d'installations en 2012	**17**	**1**	**15**	**11**	**44**	

Source : FranceAgriMer (2013) et Agreste Bourgogne (2013)

Le contexte familial et la passion du métier sont les principales motivations à l'installation. La conversion ou l'arrêt d'un atelier lait est peu fréquent dans les années qui suivent l'installation. D'une part, l'investissement est important (de 300 000 € pour des parts dans un GAEC à près d'un million d'euros si l'installation se fait en individuel). D'autre part, pour bon nombre d'exploitations spécialisées en lait, la spécificité des actifs (bâtiments, surfaces fourragères) ne permet pas une reconversion vers un autre système de production[136].

131 Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes ».
132 Agreste Bourgogne – L'agriculture bourguignonne selon INOSYS – n° 171 d'octobre 2014.
133 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».
134 Agreste Bourgogne – L'agriculture bourguignonne selon INOSYS – n° 171 d'octobre 2014.
135 FranceAgriMer, 2013.
136 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».

FOCUS : l'installation selon les départements avant la fin des quotas[137]

En Côte-d'Or, l'installation d'un jeune dans une exploitation permet de récupérer 120 000 l de quota et est vue comme un atout pour les exploitations existantes. Selon le syndicat des jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, l'installation en lait se fait principalement dans un contexte familial, surtout dans le cas d'exploitations spécialisées, car le département est soumis à une importante pression foncière.

En Saône-et-Loire, la mise en place des bassins laitiers en 2010 a permis d'augmenter fortement le nombre d'installations. Le bassin Sud-Est a une politique forte en termes d'installation, ce qui permet aux jeunes agriculteurs de se voir attribuer un quota de 80 000 l lors d'une installation aidée et de 40 000 l lors d'une installation non aidée. Le soutien aux installations existait en Saône-et-Loire avant la mise en place des bassins laitiers, par l'attribution de quota au cas par cas, ce qui explique la restructuration plus rapide du département par rapport aux autres.

Dans l'Yonne, lors de l'installation, les exploitations comptent environ 50 vaches, pour une surface de 130 ha, et 400 000 l de quota.

Les installations en lait dans la **Nièvre** sont très peu nombreuses, et il s'agit généralement de personnes n'étant pas originaires du département. Sur les trois installations recensées depuis 2009, deux étaient hors cadre familial, et une consistait en une association d'un fils avec son père. Les exploitations sont assez éloignées les unes des autres et les exploitants assez âgés. Les coûts de reprise freinent les installations[138].

2.1.2.8 Revenu et impact de la PAC 2015-2020 sur les exploitations laitières bourguignonnes[139]

Pour 2013, malgré un prix du lait historiquement élevé, la rémunération permise ne passait pas la barre de 1,5 SMIC. En effet, dans le même temps, la campagne laitière 2013/2014 a affiché un record dans le domaine du coût de production. « *Plus que les autres exploitations, les laitiers sont confrontés à un très fort niveau de charges depuis trois ans* »[140]. Le résultat final pouvait être vu comme décevant au regard d'un marché des produits laitiers pourtant dynamique. De plus, en Bourgogne, on constate une grande variabilité des résultats entre exploitations. Même si le résultat moyen par UTAF se situe en 2014 à 11 100 €, 25 % des exploitations ont un résultat négatif et 43 % des exploitations laitières bourguignonnes se situent entre un résultat négatif et 10 000 €[141]. À l'inverse, 17 % des exploitations ont un résultat courant supérieur à 30 000 €/UTAF. La situation risque d'être plus difficile encore en 2015 pour certaines exploitations avec la diminution attendue du prix du lait et le contexte particulièrement tendue pour les grandes cultures[142].

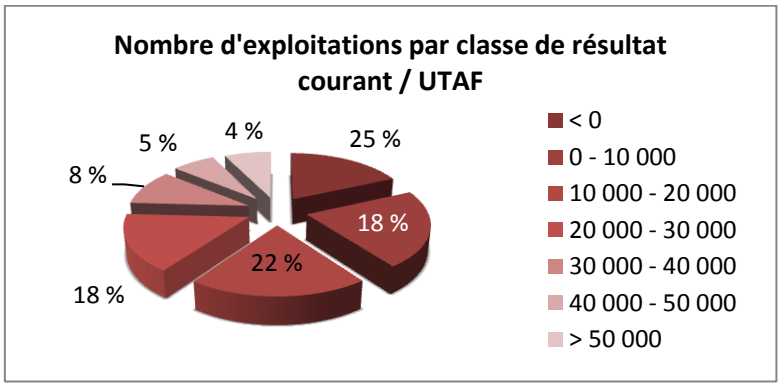

137 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».
138 Nièvre 2021 – Diagnostic – mai 2010.
139 OPAB – Résultats 2014 – mai 2015.
140 Nicolas ROCHE, CER France-Alliance-Centre – Terres de Bourgogne – 28 novembre 2014.
141 Audition du 26 juin 2014 – OPAB – Résultats 2013.
142 Avec la chute des cours mondiaux, les résultats courants des systèmes d'exploitation sont « *en berne* » et la disparité des résultats devient « *très inquiétante* » avec 60 % des exploitations qui ont un résultat courant négatif. En cumulant ces « mauvais résultats » avec les impacts prévus de la PAC, les aléas climatiques et les marchés, la question de l'avenir des systèmes d'exploitation à dominante grandes cultures se pose – OPAB – Résultats 2014 – mai 2015

Concernant la nouvelle PAC, les simulations montrent deux impacts opposés en fonction du type d'exploitation laitière :
1. Pour les exploitations axées essentiellement sur la production laitière, les aides seraient en diminution de 40 %. Cependant, la surprime sur les premiers hectares et la prime à la vache compenseraient presque totalement la perte des aides découplées. L'ICHN permettrait même d'accroître les aides de + 26 %.
2. Au contraire, les exploitations laits-grandes cultures subiraient une perte de 8 % des aides globales.
Au vu de leur structure, souvent céréalière, la majorité des exploitations bourguignonnes se rapprocheront davantage de la seconde situation. Les conséquences risquent d'être d'autant plus négatives dans le cadre d'une éventuelle chute des prix du lait en 2015[143].

2.2 La production laitière bourguignonne

2.2.1 Reprise en 2014 après une baisse de deux années consécutives

Les laitiers bourguignons produisaient en 2011 près de 380 millions de litres soit 1,6 % des livraisons nationales (16ème rang national). 42 % sont traités par des laiteries bourguignonnes. Près de 98 % du lait « *produit en Bourgogne est destiné à l'industrie pour des produits de « grande consommation » (PGC)* »[144].

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France
Quota laitier en millions litres (2010)	107,1	24,4	145,7	134,2	411,4	24 723,6
Quota laitier en millions litres (2012)	109,1	24,5	149,0	128,4	411,0	25 123,9
Variation du quota laitier (2010-2012)	**2 %**	**0 %**	**2 %**	**- 4 %**	**0 %**	**2 %**
Quota/exploitation en litres (2010)	360 534	309 074	323 073	423 470	354 038	311 079
Quota/exploitation en litres (2012)	410 222	349 647	372 448	473 946	401 566	348 493
Variation du quota/exploitation (2010-2012)	**14 %**	**13 %**	**15 %**	**12 %**	**13 %**	**12 %**
Quota laitier hors vente directe en millions litres (2011)	108,11	22,96	147,84	130,81	409,71	
Livraisons en millions litres (campagne 2011)	99,67	22,3	138,6	118,95	379,53	
Réalisation en % (campagne 2011-2012)	**92 %**	**97 %**	**94 %**	**91 %**	**93 %**	**94 %**

La différence est importante avec la Franche-Comté qui se classe au 7ème rang des régions françaises avec 1,159 milliard de litres de lait en 2011, soit 4,8 % des livraisons nationales[145].

La saisonnalité de cette production est caractérisée par un pic en mars-avril et un creux en été faisant ainsi apparaître un écart de 30 % entre ces 2 périodes pour la Bourgogne[146]. Ce creux est préjudiciable pour les entreprises. Ces variations, qui tiennent pour partie aux modèles techniques privilégiés (dates de vêlage…), ont en effet des répercussions importantes tant sur la valorisation commerciale des produits, avec le développement de produits industriels à faible rentabilité lorsque les débouchés sont insuffisants, que sur l'organisation du travail dans les entreprises pour adapter le potentiel de main-d'œuvre aux flux variables de la collecte[147].

Les livraisons annuelles de lait de bovin en Bourgogne sont de 30-40 % en Saône-et-Loire, 40-50 % dans l'Yonne et de 20 % en Côte d'Or[148]. La Nièvre pèse peu dans la balance. On observait un affaissement des livraisons depuis 2011 : en 2013, elles ont fortement diminué en Bourgogne pour la 2ème année consécutive avec - 6,3 % (- 11,7 % dans la Nièvre), après les - 3,7 % de 2012 qui avait déjà constitué la 4ème plus importante baisse de collecte[149].

143 A noter également la non application pour 2015 de la MAE « polyculture-élevage » au grand dam de l'ensemble des producteurs de lait pour l'Epoisses – Terres de Bourgogne du 22 mai 2015.
144 Agreste Bourgogne n° 157 de décembre 2013.
145 Avis du CESER Franche-Comté : « L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage » - juin 2013 (Source : enquête laitière annuelle 2011 – Agreste n° 181 – février 2013).
146 Cette instabilité vaut pour la France comme pour les autres pays comme cela est vérifié, avec des amplitudes au demeurant beaucoup plus fortes, en Irlande ou en Nouvelle-Zélande.
147 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Production animales, 2013 numéro 2.
148 Pour en savoir plus sur les circuits du lait en Bourgogne, se reporter aux annexes.
149 Audition du 26 juin 2014 - OPAB – Résultats 2013.

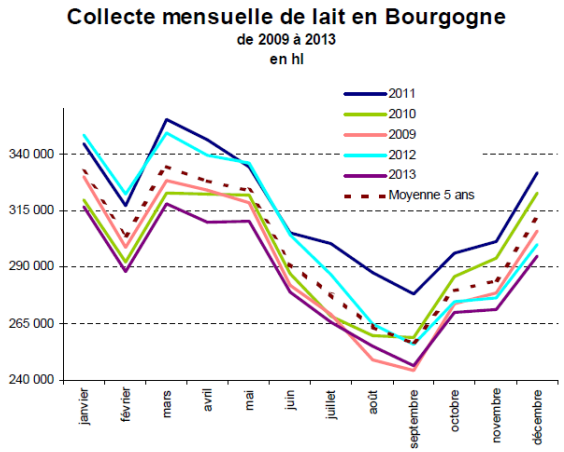

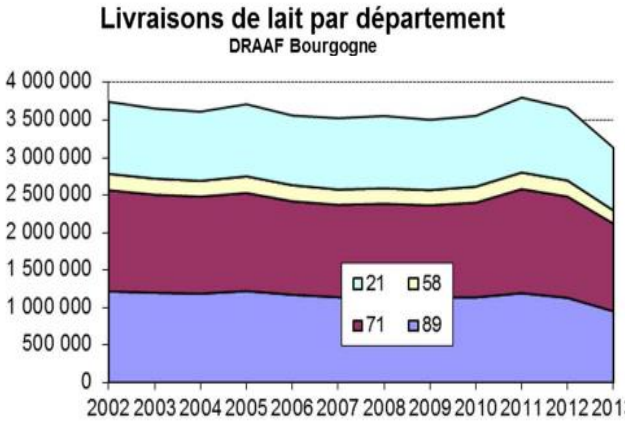

On constate cependant en 2014 un regain avec 365,500 millions de litre livrés soit une reprise de + 6,5 % par rapport à 2013 malgré la baisse continue du nombre d'exploitations (- 7 %)[150].

2.2.2 Valorisation du lait de vache pour les SIQO et le bio en lait de vache

Les signes officiels de qualité sont très présents dans l'agriculture bourguignonne avec près de 30 % des exploitations qui ont au moins un produit sous signes officiels (hors bio) soit près de 6 000 exploitations. Cependant, hors viticulture, la part tombe à 11 %[151]. Que représentent alors les produits laitiers ?

2.2.2.1 Les SIQO lait en Bourgogne : environ 3 % de la collecte régionale

En matière de lait de vache (fromages, crème et beurre), la Bourgogne compte 12 produits sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) soit 7,3 % des SIQO de Bourgogne (la part monte à 18 % hors vin). La région compte ainsi :
- 9 AOC-AOP (7 fromagères[152] et 2 matières grasses[153]). 2 demandes sont en cours : Soumaintrain et Brillat-Savarin.
- 2 IGP fromages : Emmental français Est-Central et Gruyère (appellation reconnue depuis 2007 localisée à l'Est de la région – frontières avec la Franche-Comté et Rhône-Alpes).
- 1 Label Rouge fromage : Emmental.

3,7 % des exploitations agricoles bourguignonnes sont engagées dans un SIQO lait-produits laitiers (hors vin et bio soit 83 exploitations concernées)[154]. Les estimations des volumes de lait régional sous SIQO collectés seraient aux alentours de 3 %[155]. L'AOP Epoisses représente le plus gros volume en Bourgogne. Elle concerne une trentaine de livreurs, deux entreprises de transformations (GAUGRY et BERTHAUD) et un producteur fermier (GAEC des Marronniers) pour un volume total de 12 millions de litres de lait. Plusieurs millions de litres sont par ailleurs utilisés pour le Chaource, AOC d'origine champenoise fabriquée dans l'Yonne qui concerne 17 livreurs bourguignons et une unité de transformation située dans l'Yonne (Fromagerie LINCET). Les AOP Comté, Beurre de Bresse et Crème de Bresse concernent 23 producteurs de Saône-et-Loire[156].

150 Chiffres OPAB – Résultats 2014 - mai 2015
151 Agreste Bourgogne n° 159 de février 2014 « Les signes officiels de qualité en Bourgogne » - Selon INOSYS, 12,4 % - Agreste Bourgogne – L'agriculture bourguignonne selon INOSYS – n° 171 d'octobre 2014.
152 Epoisses, Langres, Brie de Meaux, Brie de Melun, Chaource, Comté (petit nombre de producteurs de Saône-et-Loire en limite de la zone de collecte), Morbier.
153 Beurre de Bresse, Crème de Bresse.
154 Agreste Bourgogne n° 159 de février 2014 « Les signes officiels de qualité en Bourgogne ».
155 « La filière bovine laitière en Bourgogne » - Agreste Bourgogne n° 157 de décembre 2013 - Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives ».
156 OPAB – Résultats 2013 – juin 2014.

A noter que le 16 avril 2014, les AOP Chaource, Epoisses, Mâconnais, Beurre de Bresse, Crème de Bresse, Langres, l'AOC Charolais et les IGP en cours de reconnaissance Brillat-Savarin et Soumaintrain ont signé la création de l'Association IGBC (Association des fromages, crème et beurre, sous Indications Géographiques, de Bourgogne et de Champagne). Cette structure aura pour mission d'accompagner une démarche collective et concertée entre ces IG, de mutualiser les compétences, de mener des actions communes en vue de renforcer la notoriété des IG et d'assurer une représentation officielle auprès des collectivités territoriales.

Pour la plupart des acteurs, ces appellations valorisent le lait et permettent ainsi d'avoir des débouchés sécurisés. Ils estiment aussi que rentrer dans cette démarche ne peut être rentable que pour quelqu'un dont les pratiques sont à l'origine déjà proches de celles demandées par le cahier des charges. Par exemple pour l'Époisses, les coûts engendrés par les exigences du cahier des charges sont dits absorbés par les compléments de prix, qui représentent un bénéfice supplémentaire de l'ordre de 25 € par 1 000 litres (soit 7 500 euros par an pour un quota de 300 000 litres). En revanche pour le Chaource, le cahier des charges est contraignant pour les éleveurs car il impose de la pâture et ne propose qu'une plus-value peu importante. Les éleveurs sont attirés par la rémunération supplémentaire mais ont du mal à s'intégrer réellement dans le cahier des charges (la rémunération étant accessible sans contrôle les premières années, les éleveurs abandonnent l'AOC l'année de la vérification de l'adéquation au cahier des charges). La Nièvre ne bénéficie d'aucune AOC en lait de vache[157].

Pour Didier LINCET, PDG de la fromagerie du même nom, « *les appellations portent la production laitière parce que l'on arrive, de par la valorisation des produits auprès de nos clients et des consommateurs, à payer le lait plus cher que le lait conventionnel (s'y ajoutent des primes de qualité). C'est un cercle vertueux. C'est aussi ce qui permet à l'entreprise de se moderniser pour rester dans la course sur le plan économique* ». Il souligne d'ailleurs cette distinction essentielle à opérer : il y a bien « *deux mondes dans l'économie laitière : le lait « conventionnel » et les filières d'appellation d'origine* ». Les produits issus du lait conventionnel, « *du fait de la pression du marché, sont aujourd'hui vendus à des prix très bas qui n'ont pas évolué autant que l'inflation, ce qui se répercute sur l'ensemble de la filière. De nombreuses entreprises de transformation ont fermé (comme la fromagerie Paul Renard à Flogny-la- Chapelle), le nombre d'éleveurs a diminué, et toute l'économie laitière de masse s'est fortement concentrée autant au niveau de la production de lait que de la transformation* »[158]. Les zones qui ne font pas partie des plus productives (comme la Bourgogne) pourraient donc s'en sortir mieux en valorisant leur production laitière par le biais des SIQO.

Tout n'est pas « rose » pour autant pour les SIQO « lait de vache » et la vigilance est de mise. En effet, plusieurs filières ont réalisé des enquêtes auprès de l'ensemble des élevages laitiers engagés dans leur AOP, pour connaître à moyen terme les perspectives de production. Les résultats sont assez inquiétants[159] :
En Côte-d'Or par exemple, plus de 30 % des exploitations laitières engagées dans l'AOP Epoisses ne sont pas assurées de poursuivre leur activité dans les cinq ans, compromettant l'avenir même de la filière et son développement. Les perspectives de remplacement par de nouvelles exploitations sont peu nombreuses et compliquent singulièrement le ramassage du lait (distances accrues, temps de conduite, coûts), déjà fortement éclaté dans le département. Dans ce contexte, la perspective d'agrandissement des exploitations rend également incertain le respect des cahiers des charges des SIQO par de grosses structures (problème du pâturage des grands troupeaux). La situation est comparable dans l'Yonne (Chaource, Soumaintrain) et dans une certaine mesure en Bresse bourguignonne (Beurre de Bresse et Crème de Bresse). Ainsi, dans un contexte de croissance des volumes de transformation, le besoin premier de cette filière est de sécuriser la production laitière à son niveau actuel pour répondre aux besoins des fromageries, et d'être en mesure, dans un deuxième temps de mobiliser des volumes de lait supplémentaires pour les prochaines années afin de répondre à l'augmentation attendue des ventes.

157 Signalons que 26 communes nivernaises sont situées en zone d'appellation d'origine contrôlée « crottin de Chavignol » - Nièvre 2021 – Diagnostic – mai 2010.
158 Au fil de l'Yonne – « Filière lait : encourager les vocations de producteurs » – novembre 2013.
159 IGBC – Produits laitiers sous signe de qualité en Bourgogne et Champagne : problématiques de la production laitière et de la transformation fermière – A. JACQUOT et G. RISOUD – 16 avril 2015.

A noter que la différence avec la Franche-Comté est également importante en la matière : près de 55 % du lait produit en Franche-Comté entre dans une production SIQO[160].

2.2.2.2 Le lait bio : 1,4 % de la collecte régionale en 2011

En Bourgogne, la part des exploitations laitières bio n'est que de 3,6 %. On trouve du « bio » à 50/50 entre exploitations spécialisées et non spécialisées[161].

La production

En 2011, 29 producteurs laitiers sont en agriculture biologique en Bourgogne et 21 en conversion, soit une augmentation de 16 % en 10 ans[162]. Le bio est cependant perçu comme un marché qui va être concurrencé par d'autres pays, d'autant que le cahier des charges est souvent moins rigoureux ailleurs. D'autre part, la réussite en bio implique une gestion déjà maîtrisée de l'exploitation, ce qui n'est pas acquis pour une bonne partie des exploitants actuellement en place. De plus, la reconversion est longue et le cahier des charges est contraignant par rapport au système herbagé difficile à mettre en place à cause du climat de la région. Enfin, un certain nombre d'acteurs enquêtés pensent que le bio restera une niche, et donc que la demande ne permettra pas d'écouler une partie importante des volumes produits en Bourgogne.

Tableau 4 : Nombre d'exploitations laitières en Bio ou en conversion Bio en 2011 en Bourgogne

	Bourgogne	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne
En Bio	**29**	6	5	8	10
En conversion Bio	**21**	8	3	5	5

Source : Agence Bio, 2012.

La collecte

Le volume annuel de lait bio collecté représentait 5 649 757 litres en 2012, dont la majorité provient de Côte-d'Or (46 %) et de l'Yonne (36 %). Cela représente 1,4 % des livraisons réalisées en 2011 en Bourgogne[163].

A noter qu'il n'y a que dans le cas du lait bio que les transformateurs, qui assurent leur propre collecte de lait conventionnel, font appel à un autre acteur pour les approvisionner : Biolait est ainsi l'acteur majeur de la collecte bio en Bourgogne en étant l'unique interlocuteur des transformateurs et en assurant la sécurisation de cette production. Il prend en charge de manière plus ou moins déléguée le ramassage du lait bio, à partir des 8 sites de collecte répartis sur le territoire français.

Ces relais locaux sont les lieux de garage du camion et d'embauche du chauffeur de la zone considérée. On compte 22 chauffeurs, dont la majorité (environ 70 %) est basée dans l'ouest, et 20 % environ en Bourgogne (le reste des chauffeurs officient en Normandie et dans le Nord). La matière première est récoltée tous les jours, tandis que les clients transformateurs sont livrés à la carte, avec une adaptabilité des fréquences et des volumes de livraison selon leur taille et leur activité. Ce différentiel entre la fréquence de collecte et de livraison du lait implique que selon la variabilité des besoins des transformateurs, le lait collecté en Bourgogne peut approvisionner d'autres régions, et vice-versa.
Cela limite également l'objectif initial de Biolait, c'est-à-dire livrer au plus près le lait collecté. En outre, des échanges de collecte sont mis en place : Biolait collecte des producteurs Sodiaal, tandis que la CLB travaille pour le compte de Biolait, notamment lorsque les adhérents associés sont situés hors zone de ramassage de la société. L'offre étant globalement supérieure à la demande, le surplus est majoritairement transformé en poudre de lait bio.

La rémunération

Biolait procède à une rémunération de ses producteurs basée sur un système spécifique. Le prix correspond à une répartition de tous les produits et charges de l'activité de la société sur l'ensemble des litres achetés aux contractants, conformément au principe d'un même prix de base pour tous les associés de la société. Les producteurs sont liés à Biolait par contrats bio, selon la dernière réglementation qui impose notamment un engagement de 5 ans et un préavis d'un an en cas de départ.

160 Avis du CESER Franche-Comté : « L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage » - juin 2013.
161 Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.
162 Agence Bio, 2012.
163 La collecte de lait biologique au niveau national représente 1,2 % de la collecte totale.

Dans le cadre de la concertation régionale pour le programme « Ambition Bio 2017 », plusieurs éléments sont apparus pour le bio : « *en élevage le développement de la bio est freiné par l'aval : absence de valorisation des bovins maigres bio, faible plus-value pour les AOC fromagères. On observe une forte progression du nombre d'éleveurs bovins lait, accompagnée par la coopérative Biolait notamment, ces 5 dernières années. Cette progression, comme pour les autres secteurs d'élevage est bien inférieure depuis 2011. Plus généralement, la filière lait (en perte de vitesse en conventionnel) ne décolle pas en AB malgré les efforts pour la soutenir. Pour autant, le marché bio ne permet pas d'absorber davantage de produit à ce jour et le développement ne doit pas être considéré au détriment de la filière. En effet, la conversion des fermes laitières n'est pas une solution à la perte de vitesse de la filière lait conventionnelle.* »[164]

2.3 Les Organisations de producteurs (OP) et la contractualisation

2.3.1 Les Organisations de producteurs (OP)

La création des OP était l'une des conditions de réussite de la réforme de l'organisation du secteur laitier, introduite par le « paquet lait ». Les Etats membres pouvaient reconnaître depuis le 2 avril 2012, des OP et des associations d'OP dans le secteur du lait et des produits laitiers. C'est le Décret n° 2012-512 du 19 avril 2012 relatif à l'organisation économique dans le secteur du lait de vache qui impose la formation d'OP. La contractualisation a constitué un premier pas en imposant un contrat écrit, mais « *que pèse un éleveur qui a 30 ou 40 vaches face à un industriel présent dans 30 ou 40 pays ?* »[165]. L'idée était simple : la contractualisation serait d'autant plus efficace que le rapport de force entre éleveurs et fabricants serait équilibré grâce aux OP. Elles existaient déjà dans plusieurs filières, notamment dans celle des fruits et légumes. Les OP lait sont habilitées à négocier collectivement, au nom et pour le compte de leurs membres, les conditions générales de vente du lait de leurs adhérents (volumes et prix du lait). Il s'agit d'une disposition très dérogatoire par rapport au droit commun de la concurrence.

Cependant, cette idée peine encore à se concrétiser sur le terrain et les réticences persistent. Ainsi, les OP n'ont toujours pas montré leur efficacité dans un rapport de force qui reste disproportionné face aux industriels. Pour Sébastien AMAND, président de l'Union nationale des éleveurs livrant à Lactalis (UNELL), « *les OP sont inefficaces. L'affichage de partenariat et de co-construction que montrent les industriels, c'est de la poudre aux yeux : il n'y a pas de confiance* ». Pour lui, les OP sont toujours une solution mais seulement si les éleveurs jouent le jeu : « *il faut se rassembler pour massifier les OP* »[166]. « *C'est vrai qu'il y a eu un manque de cohésion de la profession », reconnaît Jean-Marc QUINIOU (FDSEA), producteur (et élu) quimpérois. Les entreprises privées aujourd'hui se regroupent pour former des OP transversales. Qu'est-ce que Sodiaal attend pour créer sa propre organisation de producteur ? Car la grande distribution profite de notre incapacité à nous regrouper. Or, les GMS ont une force de frappe terrible qui résulte de leur regroupement. Produire, on sait faire, le challenge, c'est de s'organiser au-delà de nos divergences historiques pour vendre* »[167].

A ce jour, les organisations de producteurs reconnues dans le secteur du lait de vache concernant au moins l'un des 4 départements bourguignons sont les suivantes :
- Association laitière Jura Bresse : elle compte aujourd'hui 212 producteurs pour un volume de 83 millions de litres, localisés dans l'Est de la Saône-et-Loire, le Bas Jura, le Sud du Doubs, et compte un producteur en Côte-d'Or. Sur ses statuts, sa localisation est en Bourgogne (L'abergement-Sainte-Colombe), Franche-Comté et Rhône-Alpes, afin de laisser la possibilité de faire entrer de nouveaux producteurs pour faire grossir l'entité. L'OP Jura Bresse est sous contrat avec le groupe Danone (71 millions de litres), Fromagers en Bourgogne et Centurion.
- Association des Producteurs Lactalis du Sud Est (APLSE) : 213 producteurs pour 52 300 000 litres avec Lactalis comme acheteur. Elle concerne la Saône-et-Loire.

164 Concertation régionale pour le programme « Ambition Bio 2017 » - Synthèse Bourgogne.
165 « Le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait » - Rapport d'information de M. Jean BIZET, fait au nom de la commission des affaires européennes n° 721 (2011-2012) - 27 juillet 2012.
166 AgraPresse Hebdo – Désorganisation des producteurs laitiers - 13 octobre 2014
167 Le Télégramme – 23 janvier 2015.

- Association des Producteurs de Lait du Bassin Centre (APLBC) : 169 producteurs pour 91 500 000 de litres. Les acheteurs sont les suivants : GIE Laitier du Bassin de la Loire, GIE Laiteries H. Triballat, Senoble, Berry Lait. Elle concerne l'Yonne et la Nièvre. Au moment de sa mise en place, les producteurs de l'Yonne qui livrent à Senagral réfléchissaient à deux stratégies : se joindre à l'OP APLBC qui contractualiserait ainsi avec deux transformateurs (la laiterie Saint Denis de l'Hôtel et Senagral), ou bien rejoindre l'OP Senagral.
- Association des Producteurs Milleret (APM) : 167 producteurs pour 60 100 000 litres avec la Fromagerie MILLERET comme acheteur. Elle concerne la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.
- L'Association des producteurs de lait BONGRAIN Gérard (APLBG) : concerne l'Yonne. D'après la FDSEA 89, les producteurs ont souhaité obtenir un léger assouplissement du contrat imposé par BONGRAIN ceux-ci le trouvant trop contraignant[168].
- L'association « Organisation des producteurs de lait Senagral » (Oplase) : concerne l'Yonne et la Côte-d'Or.
- L'Association des producteurs de lait biologique Grand Est (APLB Grand Est) : concerne l'Yonne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.
- L'association France MilkBoard du bassin normand : concerne l'Yonne et la Côte-d'Or.
- L'association France MilkBoard bassin Grand Ouest : Nièvre
- La société par actions simplifiée BIOLAIT (siège social à Saffré - Loire-Atlantique) : sa reconnaissance a été accordée pour la catégorie « lait sous SIQO » sur l'ensemble des départements de la France métropolitaine. Elle regroupe 465 producteurs adhérents certifiés bio livrant 97,1 millions de litres de lait à plus de 50 opérateurs aval (3A Union, Danone, les Maîtres laitiers du Contentin, Eurial, Novandie, Sodiaal, Senagral, Terra Lacta…)[169].

Malgré la multiplication des OP impliquant une partie des producteurs laitiers de Bourgogne, ces craintes sont aussi partagées et la notion d'OP est encore floue pour certains acteurs[170]. Certains, comme la CLB, craignaient que les OP n'aient pas de réel pouvoir face aux industriels et que cela aboutisse à un alignement des prix du lait à la baisse comme évoqué plus haut. Les représentants des quatre FDSEA départementales et de la Chambre d'agriculture 71 insistaient aussi sur cette nécessité de regrouper les producteurs en grandes OP pour massifier l'offre et ce afin qu'un industriel soit obligé de négocier avec l'ensemble des producteurs d'une zone donnée, et ne puisse abandonner certains producteurs (logique du tout ou rien). En effet, d'après la CA 71, les OP risquent de ne pas être assez fortes dans la négociation, ce qui pourrait engendrer des clauses de contrat plus discriminantes que pour les OP de type coopératif. Les producteurs et certaines des OPA ont des craintes au sujet d'une attribution arbitraire de volumes favorisant les producteurs bien placés dans la zone de collecte au détriment de ceux en périphérie. Une augmentation des volumes pourrait ainsi être proposée aux producteurs plus proches dans la zone de collecte du site de transformation, et un arrêt de collecte pour les plus éloignés. Le manque d'information à ce propos inquiète les agriculteurs. De plus, si les OP elles-mêmes ont à gérer la négociation au niveau des installations ou des transferts de volume en cas de cessation, les entreprises pourraient favoriser l'installation dans certaines zones plus favorables au lait et ainsi délaisser les zones plus difficiles. Pour faire face à ce risque, les JA de Saône-et-Loire suggèrent par exemple de mettre en place des chartes d'installation avec des durées de contrat plus longues ou un volume A (mieux payé) plus important pour les jeunes agriculteurs.

2.3.2 Les limites de la contractualisation

Jusqu'en décembre 2012, le Centre interprofessionnel laitier (CIL) fixait des grilles de paiement du lait, conformément aux variations conjoncturelles de prix fournies par le CNIEL. Suite à l'injonction de la DGCCRF, l'interprofession n'est plus autorisée à donner des grilles de prix en euros ajustées par bassins ; seuls des pourcentages d'augmentation ou de diminution de prix au niveau national peuvent être produits par le CNIEL. Ainsi, depuis janvier 2013, chaque entreprise gère elle-même les prix. Ce fut la première brèche ouverte dans le calcul harmonisé du prix du lait puisque les grands groupes ont pu abandonner ces grilles de saisonnalité régionales au profit de leur propre grille fixant un prix propre

168 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »
169 Conférence de bassin laitier Sud-Ouest du 18 avril 2014.
170 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

à l'entreprise et ainsi ne pas jouer le jeu avec leurs producteurs en tirant les prix vers le bas. Ce serait le cas de Lactalis et Bongrain. Une différence de prix importante entre les deux fonctionnements a été constaté : celles qui suivent les anciennes grilles ont payé en janvier 2013 environ 330 €/T contre 302-305 €/T pour les autres. Sans validation d'une grille commune, un problème de concurrence au sein des transformateurs et au sein des distributeurs apparaît et pousse à une baisse des prix[171].

Senagral de son côté a lancé l'indicateur de marché « produits frais MDD France ». Certains y ont vu une brèche supplémentaire. « *En réalité, il figure dans la clause de sauvegarde du contrat-cadre signé avec les représentants des groupements de producteurs. Avec leur accord, cette clause est activée pour faire face à la situation dégradée du marché des produits frais sous marques de distributeurs à laquelle est confrontée Senagral* », précisait Gilles SANZEY, directeur des approvisionnements en lait[172].

Mais certaines entreprises ont continué à utiliser les grilles fournies par le CIL de l'année précédente, auxquelles elles appliquent la variation de prix en pourcentage annoncée par le CNIEL. D'après la FDSEA 21, c'est le cas pour les entreprises Sodiaal et Danone. Au contraire, la FDSEA 89 fait état d'une inquiétude vis-à-vis de l'idée de gérer le lait entreprise par entreprise : c'est un « *recul de 10 ans* », une « *marche en arrière* » pour les producteurs. La contractualisation doit assurer cette partie, mais avec des risques liés à la stratégie des entreprises et la capacité des producteurs à peser. Pour la FDSEA 71, la fin des quotas administrés devrait, quelque part, permettre de « *revenir à la réalité des choses* ». Il s'agirait d'établir des rapports de force dans la filière, entre les producteurs et ceux qui valorisent le lait : les industriels[173].

Ainsi, la contractualisation entre producteurs de lait et industriels, qui doit organiser les relations commerciales après la fin des quotas laitiers, poursuit une « *existence chaotique* »[174]. Début octobre 2014, l'entreprise Bongrain a annoncé la baisse de prix d'achat du lait payé aux éleveurs pour le dernier trimestre 2014. Plusieurs OP ont dénoncé cette baisse qui n'était pas conforme aux contrats établis. Comme Lactalis, n° 1 du secteur, l'attitude de Sodiaal, groupe coopératif, est également pointée du doigt : « *lorsque la coopérative propose un prix faible un mois donné, elle donne des arguments à ses concurrents privés pour imposer un prix bas aux producteurs. Sauf que les coopérateurs bénéficieront d'un complément de prix en fin d'année, pas ceux livrant au privé* ».

Ce n'est d'ailleurs pas une surprise. Un rapport du Sénat avait, dès 2012, émis des réserves sur cette contractualisation : « *les contrats ne régleront ni la volatilité ni le niveau des prix, et ils n'empêcheront ni les restructurations ni la concurrence européenne, voire mondiale, qui ne peut que croître dans un contexte de libéralisation des marchés* »[175]. Et effectivement, ils montrent certaines limites illustrées récemment par ce chiffre : 11 % de la collecte nationale de lait en France était vendue sous contrats en 2013, contre 33 % en Allemagne[176]. Pour André BONNARD, trésorier de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), « *ce que montre Bongrain comme Lactalis par le passé, c'est que les industriels peuvent s'asseoir sur les contrats* »[177]. Pour la FNPL, la solution réside dans cette possibilité introduite par la loi d'avenir agricole de mener des actions en justice au nom de leurs adhérents. Pour André BONNARD : « *c'est à l'issue d'une procédure en justice que l'on pourra dire si la contractualisation marche ou pas* ». Son application par la filière n'a pas traîné. Début 2015, l'organisation de producteurs Normandie-Centre (Opnc), livrant à Lactalis, se préparait à attaquer la laiterie en justice dans ce cadre[178]. Les 500 éleveurs de l'Opnc reprochent à Lactalis de ne pas avoir respecté les termes du contrat qui les lie, en particulier sur la fixation des prix[179].

C'est donc un bouleversement pour les producteurs, qui n'ont pas été préparés à cette négociation directe, avec la fin de la protection face aux mécanismes du marché dont ils ont bénéficié depuis 30 ans (CRAB)[180].

171 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »
172 http://www.prosdulait.fr – Prix du lait : Senagral lance un indice « produits frais MDD ».
173 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »
174 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 17 octobre 2014.
175 « Le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait » - Rapport d'information de M. Jean BIZET, fait au nom de la commission des affaires européennes n° 721 (2011-2012) - 27 juillet 2012.
176 Rapport « Lait : opportunités et stratégies gagnantes » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE.
177 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 17 octobre 2014.
178 Fédération nationale des producteurs de lait (Fnpl) - Communiqué du 13 janvier 2015.
179 L'action agricole picarde – 15 janvier 2015.
180 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

Comme on vient de le voir, la situation pour les agriculteurs dépend désormais du type d'organisme collecteur auquel ils appartiennent. D'où cette nécessité de connaître le tissu des entreprises de collecte-transformation du territoire pour envisager pleinement l'avenir des exploitations laitières bourguignonnes.

Du fait des difficultés rencontrées, une demande a été faite au ministère de l'Agriculture pour la réalisation d'un audit sur la contractualisation et les OP. Un rapport d'étape sur la contractualisation est attendu d'ici le 30 juin 2015 et le rapport final pour le 30 octobre. L'audit s'attachera à établir un état des lieux comparé de la mise en place de la contractualisation écrite dans le secteur coopératif et non coopératif et proposera des évolutions du cadre de la contractualisation et des OP.

3 SPECIFICITES DE LA FILIERE LAIT BOURGUIGNONNE AVAL

3.1 Secteur laitier, 2ème employeur des IAA de Bourgogne

Au 31 décembre 2012, les 566 établissements industriels localisés en Bourgogne couvrent l'ensemble des activités agroalimentaires, à l'exception de l'industrie des corps gras. Près de la moitié de ces unités sont sans salarié. Elles se trouvent en grande majorité dans l'industrie des boissons (vins). Les 297 établissements avec salariés emploient 10 800 personnes, soit 14 % des salariés de l'industrie régionale. On compte actuellement 38 établissements en produits laitiers dont 28 établissements avec salariés pour un total de 1 660 faisant du secteur laitier le 2ème employeur des IAA bourguignonnes[181]. Le deuxième plus grand établissement de la région situé à Jouy, Senagral, spécialisé dans les produits laitiers frais, emploie plus de 600 personnes. En 2007, on comptait 17 établissements bourguignons de transformation du lait de 20 salariés et plus[182]. En 2012, ils sont 14 comme détaillé ci-dessous.

Liste des établissements du commerce de gros agroalimentaire de 20 salariés et plus en 2012 en Bourgogne pour le secteur laitier

4633Z Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses combustibles		
FROMAGERIES TERRES D'OR	Bourbon-Lancy	50 à 99 salariés
SODIAAL UNION	Monéteau	20 à 49 salariés

Liste des établissements industriels agroalimentaires de 20 salariés et plus en 2012 en Bourgogne pour le secteur laitier

1051A Fabrication de lait liquide et produits frais		
SENAGRAL	Jouy	500 salariés et plus
YOPLAIT FRANCE	Monéteau	200 à 499 salariés
1051B Fabrication de beurre		
1051C Fabrication de fromages		
LAITERIE DE BRESSE	Varennes-Saint-Sauveur	50 à 99 salariés
FROMAGERIE LINCET	Saligny	50 à 99 salariés
FROMAGERIE BERTHAUT	Époisses	50 à 99 salariés
FROMAGERIE JACQUES DELIN	Gilly-lès-Cîteaux	20 à 49 salariés
FROMAGERIE GAUGRY	Brochon	20 à 49 salariés
LAITERIE FROMAGERIE GIRARD MAURICE	Torcy	20 à 49 salariés
FROMAGERS EN BOURGOGNE	Verdun-sur-le-Doubs	20 à 49 salariés
CHEVENET SARL	HURIGNY	20 à 49 salariés
1051D Fabrication d'autres produits laitiers		
EUROSERUM	Saint-Martin-Belle-Roche	100 à 199 salariés
REGILAIT	Saint-Martin-Belle-Roche	100 à 199 salariés

Panorama complété par la Comtoise de spécialités fromagères (Louhans – 71) et quelques TPE telles que la Fromagerie de Saunière (La Buissière sur Ouche - 21), la Fromagerie Bernard (Saint-Vincent-des-Prés – 71), la Fromagerie Hess (Beaune – 21), La Racotière (Génelard – 71), la Fromagerie Crèmerie Pasdeloup (Maltaverne – 58).

On peut ainsi voir que le dynamisme de la filière laitière bourguignonne tient, comme au niveau national, à la présence du secteur industriel laitier mais aussi à la présence d'autres entreprises laitières de type PME et TPE. Ces unités, souvent orientées vers la production fromagère sous SIQO, contribuent à la création d'emplois dans des zones rurales défavorisées et permettent aux producteurs de bénéficier d'une meilleure valorisation de leur lait[183] (sans même évoquer l'inestimable contribution à « l'image de marque » de la Bourgogne).

181 Les industries des viandes et des produits laitiers, qui bénéficient d'un environnement favorable grâce à une tradition d'élevage, sont les principaux employeurs avec 46 % des emplois (4 900 emplois) - Agreste Bourgogne n° 172 de novembre 2014 « l'agroalimentaire en Bourgogne en 2012 » - Voir également la localisation sur la carte en annexe.

182 Agreste Bourgogne, 2009.

183 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

3.2 Les principaux collecteurs-transformateurs de Bourgogne

On ne peut cependant s'en tenir aux éléments chiffrés plus haut qui, malheureusement, s'arrêtent aux frontières administratives régionales. En effet, 3 types d'entreprises concernent la filière bourguignonne :
- des entreprises indépendantes de type PME (Lincet, Berthaut, Gaugry, Laiterie de Bresse, Girard, Delin…) implantées en Bourgogne,
- deux grands groupes industriels **de statut coopératif** avec leurs filiales spécialisés dans les produits laitiers frais (PLF) implantées en Bourgogne : Sodiaal et Senagral que nous présenterons plus particulièrement du fait de leur poids essentiel en Bourgogne[184].
- 3 groupes industriels privés évoqués à plusieurs reprises dans ce rapport se situant en dehors de la Bourgogne mais dont l'impact de la collecte est forte : Danone, Bongrain ou les Etablissements Milleret.

3.2.1 Deux poids lourds en Bourgogne : Sodiaal et Senagral

Tableau 8 : Volumes et producteurs collectés en Bourgogne par les principaux opérateurs

Collecteurs	Sodiaal	Senagral	Danone	CLB	Biolait	Fromagers en Bourgogne	Ets Milleret	Bongrain	Delin	Lincet	GIE Bassin
Volume collecté (millions de litres)	131	68	53	23	9	13	18	29	1,7	3.2	31
Autres estimations de volumes, recueillies lors de l'enquête	103	-	71*	23	5,6	12	-	30	-	-	-
Nombre de producteurs	321	155	119	74	28	27	41	56	4	70	-

Légende : les colonnes grisées correspondent aux acteurs que nous n'avons pas pu rencontrer.
** 19 millions de litres sont collectés par la CLB et vendus à Danone.*

Source : France Agrimer, 2012-2013.

En Bourgogne, Sodiaal[185] et Senagral collectent à eux seuls plus de la moitié du volume concerné (200 millions de litres pour 380 millions de litres au total – tableau 8)[186].

Ces deux grands groupes représentent également à eux deux 340 millions de litres de lait de vache transformés en Bourgogne soit 80 % de la transformation laitière bourguignonne (hors litrage transformé d'Eurosérum). Ces grands groupes internalisent aussi bien la collecte que la livraison à leurs clients par la création de filiales, leur préoccupation principale étant de sécuriser leur volume d'approvisionnement. Les volumes produits sont bien supérieurs aux besoins de consommation de la Bourgogne et ces groupes ont donc une vocation à livrer d'autres régions et à exporter.

Pour valoriser leur production, ces acteurs ont essentiellement des stratégies de domination par les coûts[187]. En effet, la distribution en GMS suppose une bonne maîtrise des coûts, en particulier pour la fabrication des produits à marque de distributeur (MDD). Senagral fabrique des yaourts MDD pour de nombreux distributeurs. Cette approche reste compatible avec des stratégies de marques à forte valeur ajoutée sur certains segments de produits. C'est ce que fait Senagral lors de la prestation de services pour d'autres marques (licence Weight watcher), ou sur les produits qu'il développe à sa marque.

184 Rappelons que les coopératives ont l'obligation de collecter, valoriser et rémunérer tout le lait produit par ses associés coopérateurs, alors que les volumes collectés par les transformateurs privés sont déterminés par contrat. Elles jouent donc un rôle très important pour maintenir un tissu économique dynamique dans les zones rurales.
185 Ce groupe fait partie des quatre entreprises françaises présentes parmi les vingt leaders mondiaux du secteur (avec Lactalis, Danone et Bongrain). Sodiaal se distingue des autres leaders français par son statut coopératif et sa structuration historique (fusion de 7 unions de coopératives régionales : Elnor, Est-Lait, Orlac, RichesMonts, Sully, Tempé-Lait et Ucalm). Ce groupe, doté d'une cinquantaine de sites industriels, collecte 4,1 milliards de litres de lait auprès de 12 500 producteurs localisés dans soixante-six départements français. Leader national en lait de consommation et en raclette, il est « outsider » en produits laitiers frais mais dispose de positions significatives en produits laitiers industriels.
186 Au niveau national, les groupes coopératifs représentent en moyenne 54 % de la collecte laitière. La Bourgogne est donc proche de cette moyenne avec Sodiaal et Senagral.
187 Stratégie d'entreprises souvent concentrées qui peuvent réaliser des économies d'échelle, en traitant de gros volumes. Ainsi, avec cette stratégie, l'organisation cherche à réduire ses coûts (coûts de production, coûts administratifs, coûts commerciaux, …), ce qui lui permet de proposer à ses clients un prix avantageux et plus bas que ceux de la concurrence (avantage concurrentiel).

Senagral est aussi positionné (depuis 10 ans), sur la fabrication de produits au lait bio. Senagral est ainsi le principal client bourguignon de Biolait.

Sodiaal et Senagral ont adopté une stratégie d'accompagnement de leurs producteurs en encadrant le volume produit. Ces contrats sont établis pour 5 ans renouvelables et seuls les producteurs peuvent y mettre fin.

En Bourgogne, tous les collecteurs sont transformateurs. Seuls deux opérateurs ont un rôle unique de collecteur : Biolait (déjà évoqué précédemment) et la Coopérative laitière de Bourgogne (CLB). Dernière coopérative indépendante de la région, la CLB est implantée depuis 2005 à Sainte-Marie-la-Blanche (21). Elle collecte 23 millions de litres de lait par an auprès d'une soixantaine de producteurs laitiers de Côte-d'Or et Saône-et-Loire. Pour assurer la pérennité de l'activité laitière dans la région, Eric BORTOLOTTI et Jean-Marie MACHURET, respectivement président et directeur de la CLB, ont proposé en 2012 à leurs adhérents de se lancer dans la production de yaourts au lait entier distribués en circuit court[188]. La vente a démarré le 20 juin 2013. Un an après, elle produisait 30 000 yaourts par semaine soit un « *succès fulgurant* » avec un objectif de tripler ce chiffre[189].

SODIAAL

Le groupe SODIAAL se compose de 20 000 sociétaires dans 14 000 exploitations soit 4,6 milliards de litres collectés dans 71 départements, sur 8 régions coopératives pour un chiffre d'affaires qui est passé de 4,6 milliards d'euros en 2013 à 5 milliards en 2014. Le groupe est présent dans tous les métiers du lait[190]. Sodiaal est la 1ère coopérative française, la 3ème d'Europe et la 5ème dans le monde. Ses marques les plus connues sont : Yoplait (à 49 %), Candia et Entremont.

Ce groupe est composé de Sodiaal Union (territorialisé en 8 régions coopératives[191]) et Sodiaal International, holding industriel[192]. Les filiales du groupe peuvent être regroupées en 4 pôles :
- Fromages : Entremont, Monts & Terroirs qui commercialise des fromages AOP ; avec la Compagnie des Fromages & RichesMonts détenue à 50/50 par Sodiaal et Bongrain (*Le Rustique*, *Cœur de Lion).*
- Lait de consommation et matière grasse : Candia[193] et Beuralia.

188 Étude menée par l'école agroalimentaire de Poligny, l'ESC Dijon et la Banque publique d'investissement.
189 Le Bien Public – 29 juin 2014.
190 Il représente 31 % du marché fromager (hors pâtes fraîches). Il est leader en raclette et brie de Meaux, co-leader en pâtes pressées cuites, en pâtes molles et en munster. Sodiaal est aussi premier pour le lait de consommation et le deuxième pour le beurre en France. Le groupe pèse au niveau international puisqu'il est le leader mondial du lactosérum déminéralisé et des laits en poudre granulés. Il est aussi le premier au niveau de l'alimentation animale pour les poudres réengraissées. Il est leader des pâtisseries et des produits traiteurs surgelés et le deuxième mondial des produits frais.
191 Régions Nord, Centre-Est, Sud-Est, Massif Central, Sud-Ouest, Pays de Loire, Bretagne Est et Bretagne Ouest.
192 C'est la coopérative Sodiaal Union qui décide de l'orientation du groupe et des évolutions capitalistiques et patrimoniales dans l'intérêt des sociétaires. Sodiaal International remplit des missions de pilotage stratégique et de contrôle. Il intègre les services partagés pour le compte des filiales afin d'en optimiser les coûts et d'en partager les compétences. Il joue également un rôle de coordination et de partage au sein des principales fonctions, dans un but de cohérence et de coopération entre les entreprises.
193 Dans le détail, Candia avait enregistré une perte en 2013 mais notait depuis le début de l'année 2014, après son plan de réorganisation industrielle, "des signes encourageants de redressement", relève la coopérative dans un communiqué. La marque avait annoncé fin 2012 la fermeture de 3 sites, entraînant la suppression de plus de 300 emplois. Le site sarthois du Lude, qui employait 190 salariés, a été fermé en juin 2014.

- Poudre de lait, ingrédients laitiers : avec la société Nutribio qui fabrique des poudres de lait (notamment infantiles sous la marque *Nactalia*) ainsi que des produits diététiques ; Eurosérum spécialisée dans la production de lactosérum pour les industries agro-alimentaires ; Régilait détenue à 50 % par Sodiaal et à 50 % par Laïta, fabriquant des poudres de lait et des laits concentrés.
- Produits frais : Yoplait, contrôlée par General Mills qui en détient 51 % et Sodiaal 49 %.

Sodiaal Union Centre-Est comprend 19 départements dont la Nièvre, l'Yonne et la Côte-d'Or. Elle se compose de 1 305 producteurs pour 508 millions de litres de lait collecté. Pour la Bourgogne, l'antenne locale de Sodiaal Union Centre-Est est située à Monéteau (près d'Auxerre - Yonne) dans les locaux même de Yoplait. La Bourgogne compte ainsi 3 filiales de Sodiaal sur son territoire :
- Yoplait (260 salariés) transforme 140 millions de litres de lait dans l'usine de Monéteau,
- Régilait (env. 175 salariés) spécialisée dans la fabrication de lait concentré et la fabrication de granulés à partir de lait en poudre qui transforme 25 millions de litres dans l'usine de Saint-Martin-Belle-Roche (Saône-et-Loire),
- et EUROSERUM Mâcon (132 salariés) traite et valorise les excédents de production de lactosérum à Saint-Martin-Belle-Roche (Saône-et-Loire).

Le groupe poursuit son développement industriel d'autant plus avec la fin des quotas. Ainsi, le groupe coopératif « *a avalé la coopérative 3A* » en 2014. 3A intéressait Sodiaal pour sa production fromagère : cantal, saint-nectaire, fourme d'Ambert, bleu et roquefort. « *Un beau plateau de fromages, d'autant qu'il est riche de deux AOC (AOP pour l'Union européenne) très appréciées :*

le brie de Meaux et le munster. Mais l'opération est surtout destinée à préparer l'après-2015. L'idée pour les deux coopératives est de jouer la complémentarité pour capter de la valeur ajoutée et parvenir à une taille critique. 3A apporte à la nouvelle entité Les Fromageries Occitanes, leader des AOC auvergnates (Fourme, Bleu, Cantal, Saint-Nectaire) et numéro deux du roquefort. Sodiaal met en outre la main sur l'Ossau-Iraty des Pyrénées et sur la fromagerie de Blamont et ses AOC Brie de Meaux et Munster ainsi que sur les quatre sites de Bonilait (150 millions d'euros de chiffre d'affaires), qui utilisent le lactosérum issu de la transformation du lait en fromage, très riche en protéines et fortement valorisé dans l'alimentation humaine, notamment les laits infantiles. Un marché tiré aussi par la demande chinoise en plein essor. Dans la corbeille de 3A, Sodiaal trouvera aussi YEO, une gamme de yaourts et de fromages blancs commercialisés sous marques de distributeur, codétenue à parité avec le basque Kaiku, situé à Toulouse.

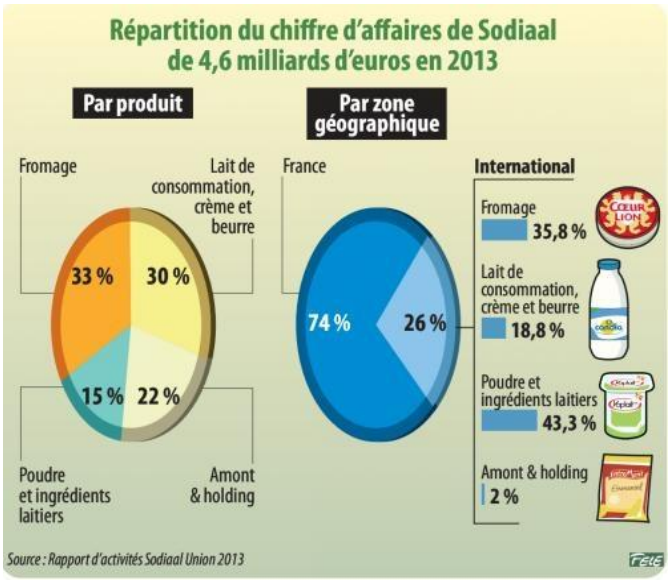

Elle trouvera également Boncolac, un opérateur majeur de la pâtisserie et des produits traiteurs surgelés (100 millions d'euros de chiffre d'affaires). Bien que nettement moins important que le rachat en 2010 à Albert Frère d'Entremont, leader de l'emmental, l'acquisition de 3A s'inscrit dans la même démarche. C'est un pas supplémentaire dans la stratégie du créateur des « yaourts à la petite fleur » de chercher plus de valeur ajoutée. Sodiaal veut ainsi réduire sa dépendance à l'égard du lait liquide (Candia), aux marges aléatoires et très faibles, et sur lequel la concurrence allemande (la MUH) est redoutable »[194].

Sans attendre la fin des quotas laitiers, le Bureau de Sodiaal a également développé, depuis 2012, un plan stratégique baptisé Sodiaal 2020, qui s'appuie « *sur plusieurs convictions et plusieurs axes stratégiques* » :
- d**ès la fin des quotas, l'offre de lait pourrait croître instantanément.** Pour y faire face, Sodiaal travaille en permanence à renforcer ses marques, ses territoires, ses équipes et à rechercher les alliances les plus efficaces.

194 Les Echos.fr – 25 juin 2013

- **la libéralisation va conduire à une plus grande volatilité des cours** : en recherchant la taille critique sur tous ses marchés, en diversifiant son mix-produit et la répartition géographique de ses débouchés, Sodiaal cherche à amortir au maximum les effets de la volatilité pour protéger, dans la durée, ses sociétaires.
- **le monde agricole français voit l'émergence d'une nouvelle génération d'éleveurs** de plus en plus formés et capables d'orienter leurs choix économiques. C'est pourquoi Sodiaal s'attache à apporter un service renouvelé à ses sociétaires et notamment aux jeunes agriculteurs pour répondre à leurs nouveaux besoins et asseoir ainsi la pérennité de la coopérative et de la filière laitière.
- l**e monde de demain va avoir besoin de lait**, c'est pourquoi Sodiaal veut être un acteur laitier majeur de demain en croissance rentable et au professionnalisme reconnu, fidèle à ses valeurs coopératives.

Enfin, le groupe a mis en place sa stratégie pour anticiper l'après 2015 avec ses propres adhérents. Ainsi, lors de son assemblée générale du 18 juin 2014 à Paris, le conseil d'administration de Sodiaal a intégré à ses statuts des nouvelles règles de gestion des volumes laitiers. Ces règles, qui seront mises en place le 1er avril 2015, permettront aux producteurs de Sodiaal de faire le choix de produire davantage ou non, tout en s'inscrivant dans la stratégie de développement maîtrisé de la coopérative (équation laitière).

Au 1er avril 2015, le volume servant de base au contrat coopératif des sociétaires adhérents correspondra à la référence France AgriMer au 31 mars 2015. Il n'y aura pas de diminution du volume en cas de sous réalisation, sauf arrêt du lait. La référence matière grasse sera supprimée dans le sens le plus favorable au producteur : si son influence est positive, le contrat sera augmenté du volume correspondant ; si elle est négative, il n'y aura pas de diminution du volume.

Du côté des prix, 90 % du volume contractuel sera payé en prix A (prix du marché national Sodiaal, plutôt stable), les 10 % restant ainsi que les éventuelles allocations seront payés en prix B (prix international et volatil de Sodiaal). Les volumes supplémentaires seront payés à un prix C, appelé prix de contrôle. La campagne laitière se calera désormais sur l'année civile. Les éleveurs prévoyant des investissements (robot de traite, nouveau bâtiment…) pouvaient demander, en plus, des volumes de développement. Du 1er juillet au 15 septembre 2014, les éleveurs qui le souhaitaient pouvaient indiquer via un extranet leur demande d'augmentation de référence pour la première campagne d'après-quota[195].

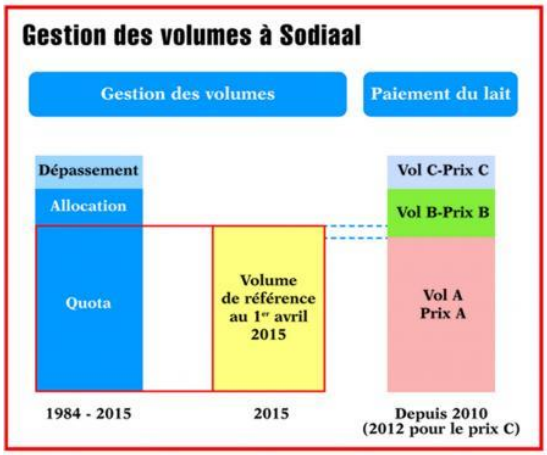

Par ailleurs, Sodiaal a lancé un dispositif spécifique d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (SodiaalBox) à partir du 1er janvier 2015. « *Environ 250 agriculteurs de moins de 40 ans devraient bénéficier de cet ensemble de mesures d'une valeur maximale de 10.000 € par bénéficiaire* », selon Sodiaal[196].

Toutes ces mesures auront pour but de concilier les stratégies de développement des éleveurs laitiers et un réalisme de marché : « *Sodiaal devrait collecter 10 % de lait supplémentaire d'ici à 2020 et nous nous engageons à l'absorber. Mais tout litre produit doit être associé à un marché. Ce principe est vital et guidera toute nos décisions* », a annoncé Damien LACOMBE, président de Sodiaal. La coopérative et ses membres sont donc entrés de plain-pied dans l'ère de l'après-quota : la référence de chaque éleveur laitier sera établie en fonction des débouchés disponibles. La base de la redistribution serait le bilan de l'équation laitière[197] validé par le conseil d'administration. L'équation laitière va en permanence équilibrer les ressources et les besoins. Il est fondamental de ne pas avoir des excédents non valorisés dans la coopérative.

195 L'avenir Agricole et Rural – 6 mars 2014 – Sodiaal : un groupe en fort développement.
196 La France Agricole – 19 juin 2014 – Sodiaal veut maîtriser son développement.
197 Gestion des ressources et des emplois du lait de la coopérative. Le but étant d'obtenir la meilleure valorisation possible du lait tout au long de l'année. L'objectif est d'optimiser l'équation laitière à travers un arbitrage permanent de l'écoulement des laits non transformés en produits de grande consommation et la mise en œuvre d'une politique volontariste de valorisation.

Il n'y aurait pas de reprise des références non-produites (sauf pour les producteurs qui arrêtent totalement leurs livraisons). « *D'ici à 2016, nous avons besoin au minimum de 300 millions de litres supplémentaires pour alimenter les deux tours de séchage de Carhaix actuellement en construction »,* confie Frédéric CHAUSSON, directeur du développement coopératif. « *Nous sommes dans un développement maîtrisé* ». « *Il faut que l'on réfléchisse aux moyens d'inciter nos producteurs à respecter leur plan de développement, à la hausse comme à la baisse. Plus ces mesures seront fines, plus nous serons en mesure de répondre à un maximum de demande et de bien valoriser ce lait* » conclut Nicolas BECK[198]. D'autant que « *le groupe fait face à une baisse de la production sur la section centre, les exploitants étant de moins en moins nombreux* »[199].

Pour Damien LACOMBE : *« Sodiaal est une coopérative en mouvement, une coopérative en action, une coopérative en développement, pleinement concentrée sur les opportunités qui s'ouvrent devant elle. Notre vote nous permet de tourner résolument le dos à trente ans de quotas administrés et de faire face sereinement à ce changement majeur. C'est un bel exemple de notre vie coopérative. Nous nous sommes préparés, depuis des années, à ce moment crucial de notre histoire laitière. Et nous l'avons fait ensemble et en concertation. Avec une filière laitière française possédant d'immenses atouts, je suis très confiant sur l'avenir de notre modèle coopératif. »*[200]

SENAGRAL : DE SENOBLE A AGRIAL

Senagral, dont le siège social et l'une des usines de production sont situés à Jouy (Yonne), a été créé en mars 2012 par un partenariat entre Senoble France et Agrial. Il est spécialisé dans les yaourts et fromages frais vendus sous MDD. Il constitue le 2ème plus grand établissement agroalimentaire de Bourgogne. Il emploie 500 salariés et 200 millions de litres y sont transformés[201]. Fin 2014, Senoble, souhaitant se désengager de ses activités MDD classiques pour se renforcer sur des produits à plus forte valeur ajoutée, a annoncé son intention de céder la totalité de sa participation dans Senagral à son partenaire Agrial (déjà associé majoritaire). Ainsi, à peine deux ans plus tard, Senoble[202] a décidé de mettre un point final à cette aventure. « *Une décision qui s'inscrit dans la stratégie du groupe de poursuivre son désengagement progressif d'une activité déficitaire depuis cinq ans. L'entreprise se dédiera donc encore plus fortement à son développement international, que ce soit à ses marques ou en marques de distributeurs, en s'appuyant sur ses deux usines françaises dédiées aux desserts, l'usine Senoble à la Rochelle, et l'usine Senoble La Charlotte à Boulogne-sur-Mer, ainsi que sur ses six autres usines européennes* », indique l'industriel. Quatre usines[203] vont donc être cédées au groupe coopératif agricole et agroalimentaire normand Agrial qui devient donc l'unique actionnaire de la Société Senagral.

Si l'outil de production de Jouy passe donc sous contrôle d'Agrial, « *les services administratifs et le centre de R&D resteront dans le berceau historique de l'entreprise 100 % familiale basée à Jouy, dans l'Yonne* », selon le communiqué de Senoble. Elle a également procédé à la vente de ses deux usines espagnoles dont l'activité espagnole représentait 60 % de l'activité du groupe icaunais. En effet, Mercadona, le leader de la distribution en Espagne, avec lequel Senoble était sous contrat depuis dix-sept ans, « *imposait une baisse des prix insoutenable, estime le PDG. Nous avons été contraints de vendre les usines pendant qu'elles avaient de la valeur. Sinon, c'est l'ensemble du groupe qui aurait été en danger* »[204]. Dans la foulée, l'entreprise a ouvert un plan social à Jouy, qui concerne 38 des 99 salariés de la société Senoble Groupe Services. Senoble entame ainsi le 1er plan de sauvegarde de l'emploi de son histoire.

Comme chez Sodiaal, chez Agrial, le volume servant de base au contrat coopératif, appelé « droit de commercialisation », correspondra à la référence FranceAgriMer au 31 mars 2015. Une diminution du droit de commercialisation pourra intervenir en cas de sous réalisation moyenne supérieure à 85 %, pour les deux dernières campagnes. La référence matière grasse sera supprimée dans le sens le plus favorable au producteur.

198 Président de la Section Centre - L'avenir Agricole et Rural – 6 mars 2014 – Sodiaal : un groupe en fort développement.
199 L'avenir Agricole et Rural – 6 mars 2014 – Sodiaal : un groupe en fort développement.
200 Communiqué de presse du 18 juin 2014 - L'Assemblée générale de la coopérative laitière Sodiaal Union valide sa nouvelle organisation de fin des quotas laitiers 2015 et lance un dispositif ambitieux d'accompagnement des jeunes agriculteurs.
201 Chiffres ARIA 2013.
202 Senoble dont la création remonte à 1921 avec la fromagerie artisanale de Jouy créée par Sophie Senoble.
203 Jouy (89), Lorris (45), Gruchet-le-Valasse (76) et Château-Salins (57), ainsi qu'un entrepôt logistique à Villeroy (89).
204 http://www.lyonne.fr - Senoble engage le premier plan social de son histoire – 7 mars 2015.

Agrial, maintenant seul maître à bord, s'était également engagé depuis 2013 dans un processus de fusion avec Eurial pour donner naissance au deuxième groupe laitier coopératif français (2 milliards de litres collectés auprès de 5 200 adhérents). Mais pour l'heure, cette fusion serait « *un échec* » et « *de nombreuses sources font écho de discussions difficiles* ». Interrogé à ce sujet, Olivier ATHIMON, directeur général d'Eurial, « *répond laconiquement* : « *Eurial et Agrial sont partenaires. Nos discussions continuent* »[205]**.** Du statut de laitiers régionaux, les deux acteurs passeraient, ensemble, à une envergure quasi nationale. Et chacun aurait à gagner de la diversification de son portefeuille d'activités de transformation laitière à l'aval (fromage de chèvre et ingrédients fromagers pour Eurial, ultrafrais avec Senagral pour Agrial). Mais ce groupe a évidemment des ambitions et une stratégie. Pour Senagral, « *nous ne pourrons pas supporter une année supplémentaire comme ça ! Le marché en décroissance (baisse des volumes achetés et des prix). Est-ce conjoncturel ou structurel ? En fonction de la réponse, la stratégie d'Agrial ne sera pas la même. Aujourd'hui, Senagral n'a que la distribution française comme débouché. Il faut diversifier : restauration hors foyer (RHF), exportation dans les pays voisins. Il y a encore trop d'opérateurs (dix) et il y a un travail de restructuration industrielle à mener* »[206]. Agrial et Maîtres laitiers du Cotentin[207] partagent le constat et engagent une réflexion avec leurs adhérents sur un éventuel partenariat.

Mais ce rapprochement entre Eurial et Agrial semble avoir fait long feu. Si « officiellement » les deux acteurs du lait affirment qu'il ne s'agit que d'une pause dans les négociations, Agrial et Eurial n'en ont pas moins annoncé en mars 2015 qu'ils ne fusionneraient pas du fait de divergences stratégiques. Agrial est « *presque un nouveau venu dans la transformation laitière. C'est avec le rachat de Délicelait, en 2011, puis sa prise de contrôle de Senagral que le groupe s'est engagé sur le marché de l'ultra-frais sous MDD. Un secteur très bataillé, où Senagral perd de l'argent depuis cinq ans. L'activité se trouve, pour l'essentiel, hors de la région historique d'Agrial. Sur son propre territoire, le groupe normand collecte près de 1 milliard de litres, essentiellement transformés par Bongrain* »[208]. Précisons également que Senagral a été pris dans la tourmente de la « ferme des mille vaches » (située sur les communes de Buigny-Saint-Maclou et de Drucat, près d'Abbeville, dans la Somme). En effet, selon certaines associations, Senagral serait la première utilisarice du lait produit dans cette exploitation. Le retrait de Senoble de Senagral met fin aux interrogations en la matière pour les yaourts haut de gamme de la marque mais certains continuaient de s'interroger pour les yaourts MDD transformés par Senagral via la coopérative Agrial. Selon un article des Echos du 17 avril 2015, Agrial aurait pris la décision de ne plus fabriquer de yaourts, crèmes et autres fromages blancs sous MDD, à partir du lait qu'elle collecte auprès de cet élevage. « *Cette mesure a été prise suite aux pressions exercées par les enseignes de la distribution. Désormais Agrial revend directement le lait des mille vaches à un autre transformateur ».*

Senagral a informé en milieu d'année 2014 les représentants de ses groupements qu'elle suspendait, pour le reste de l'année, l'application des indicateurs économiques servant à la fixation du prix du lait, et ceci en dépit de ce que prévoyait le contrat et l'accord signé le 18 décembre 2013 pour l'année 2014. « *Pour l'Est, cette décision s'est traduite par un décrochage supplémentaire de 30,79 € dès le mois de mai et d'un décrochage total, par rapport au prix découlant des indicateurs. L'ensemble des représentants des livreurs à Senagral a clairement fait part de son désaccord à l'entreprise considérant qu'il s'agissait d'une remise en cause manifeste à la fois du contrat et de l'accord annuel. Les producteurs de lait ne peuvent pas laisser passer cette baisse inacceptable qui vient directement plomber leur revenu* »[209]. « *Il ne s'agit pas de voir les producteurs Senagral privés des perspectives du groupe qui se constitue. Nous sommes tous dans le même bateau et il faut raisonner filière en donnant des perspectives à tous, qu'il s'agisse des futurs installés, des investisseurs ou de chacun d'entre nous* »[210].

Au travers des exemples de Sodiaal et Senagral, on voit que la Bourgogne n'échappe donc pas au mouvement continu de concentration des opérateurs industriels, qu'ils soient coopératifs ou non, au sein de la filière laitière française. Plusieurs raisons expliquent ces mouvements[211] :

205 http://www.entreprises.ouest-france.fr - Agroalimentaire. Les coop, 1er employeur avec 160 000 personnes – Hervé PLAGNOL - 13 décembre 2014.
206 http://www.rlf.fr (Revue Laitière Française) – 13 avril 2014.
207 Coopérative bas-normande positionnée également sur l'ultrafrais sous MDD.
208 Les Echos – Eurial et Agrial repoussent leur mariage pour cause de divergences stratégiques - 23 mars 2015.
209 Le Bien Public – 15 mai 2014 – Les producteurs de lait en colère !
210 Sébastien Théron, président de l'Association des producteurs de lait du Vimeu.
211 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

- optimiser les coûts de production (coûts de collecte du lait dans les exploitations, coûts de transformation et coûts d'acheminement des produits laitiers vers les bassins de consommation) pour rester compétitif dans un marché domestique devenu mâture et concurrentiel,
- moderniser les outils industriels pour s'adapter aux exigences actuelles de productivité,
- atteindre une taille critique pour développer les exportations et renforcer les compétences acquises en termes de technologie, d'innovation[212], de marketing et de commerce.

3.2.2 Les TPE et PME

A la différence des grands groupes, les PME transformant un volume moindre sous-traitent plutôt la collecte. Elles n'ont donc pas à gérer d'éventuels volumes excédentaires nécessitant des infrastructures particulières et synonymes de coûts supplémentaires. Et bien que ce soit une situation de dépendance, le fait pour les producteurs d'Epoisses de voir la collecte du lait effectuée par Senagral auprès des adhérents de la CLCO, ou pour la laiterie de Bresse de bénéficier de la collecte réalisée par Sodiaal, est supposé leur permettre de bénéficier de coûts de collecte optimisés.

Leur stratégie produit/marché est plutôt une stratégie de différenciation[213]. Selon l'étude de l'UR Typicité des Produits Alimentaires de l'ENITA de Clermont-Ferrand, on distingue trois principaux types de stratégies de différenciation, collectives ou individuelles :
- celles s'appuyant sur un produit dit ancien, local ou régional à l'image de l'Epoisses,
- celles qui s'appuient sur la relance des produits anciens, qui ont eu jadis une notoriété au plan local, ou régional mais qui avaient presque disparu (ex : vins d'Auvergne),
- celles qui s'appuient sur la création d'un nouveau produit à forte typicité (fromage Saint-Agur).

En Bourgogne, toutes les PME et TPE sont positionnées sur l'ultra-frais et/ou les fromages et une grande majorité se positionne sur des produits sous SIQO. Elles ne produisent pas de Produit alimentaire intermédiaire (PAI)[214]. La vocation à l'export et la notoriété de ces produits, expliquent que les acteurs ne soient pas mobilisés sur une accentuation de la distribution locale. Ces derniers jugent déjà que le produit est « surconsommé » en Bourgogne comme c'est le cas de l'Époisses dont la filière a progressé de 77 % en 10 ans[215]. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, il n'y a qu'une faible part de la collecte bourguignonne qui sert pour la production sous SIQO.

Deux TPE, non positionnées sur une IG de leurs produits, se distinguent par leur petite taille et semblent émerger comme une catégorie particulière : la fromagerie de Saunière et la laiterie fromagerie BERNARD. Ces deux TPE ont des petits volumes et des produits diversifiés[216].

La transformation de lait bio permet un positionnement sur un produit à plus forte valeur ajoutée qu'avec le lait conventionnel. Ces entreprises vendent leurs produits dans le cadre de circuits de proximité.

En termes de stratégie de rémunération, dans les filières SIQO, les entreprises privilégient une approche de valorisation pour favoriser la maîtrise de la qualité du lait : même si les entreprises bourguignonnes fabriquant des produits sous SIQO n'ont pas de relation directe avec les producteurs pour l'organisation de la collecte, il existe un mode de rémunération en fonction des exigences du cahier des charges. Pour une démarche type AOC ou IGP, le prix touché par les producteurs se décompose en deux éléments : le prix de base (prix du lait conventionnel) et la prime variable selon le signe de qualité et son cahier des charges. Pour le cas de l'Époisses, le différentiel de prix est de 32,3 € pour 1 000 litres[217].

212 A l'image de deux projets labellisés par le pôle de compétitivité VITAGORA et retenus par le Fonds unique interministériel (FUI) : SLIM et NATAROME+ associant notamment Yoplait et Senoble – Terres de Bourgogne du 29 mai 2015.

213 La stratégie de différenciation consiste à mettre en œuvre des moyens autres que le prix pour créer une offre distincte de celle des concurrents. Elle concerne des produits innovants, des produits associés à des marques commerciales, mais aussi dans des produits de qualité spécifique relevant des Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

214 Mélanges issus de l'industrie alimentaire qui ont subi un traitement ou une transformation. On utilise ces produits pour rentabiliser la production et pour la sécurité alimentaire.

215 Le Bien Public – 27 février 2014.

216 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

217 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

Il est important de noter que cette majoration du prix n'est pas perçue en cas de surplus de production. La prime AOC est stable à l'année tandis que le prix de base diffère selon les mois. La prime AOC peut varier selon l'entreprise de transformation même s'il existe une convergence. Pour les futures IGP Soumaintrain et Brillat-Savarin, il n'y a pas encore de système de valorisation.

Pour l'Époisses et le Soumaintrain, le volume collecté à l'année satisfait les besoins des transformateurs, bien que le volume disponible soit variable au cours de l'année. En effet, à l'approche des fêtes de fin d'année, le volume de lait collecté est insuffisant pour répondre au pic de production de fromages. En dehors de cette période, les volumes excédentaires de la filière AOC Epoisses sont transformés par Senagral. Compte tenu du recouvrement entre les zones de délimitation de l'Epoisses et du Soumaintrain, la reconnaissance de l'IGP Soumaintrain, du fait de la plus-value qu'elle pourra apporter au lait, permettrait une meilleure valorisation pour l'ensemble du lait des producteurs pouvant fournir le lait et pour l'Epoisses et pour le Soumaintrain. En ce qui concerne les périodes non excédentaires, une des préoccupations quant à la gestion des volumes pour la future IGP Soumaintrain, est de mettre en place une réserve de lait assurant un approvisionnement satisfaisant des transformations. Pour le Brillat-Savarin, il n'y a pas de problème de gestion des volumes dans la mesure où le cahier des charges concerne uniquement l'étape de transformation. Le lait et surtout la crème utilisés ne proviennent pas forcément de la région bourguignonne

Selon le Panorama des IAA 2014 de la région Bourgogne, l'enjeu pour le secteur agroalimentaire laitier bourguignon est double. Il est d'une part d'assurer le maintien des grandes entreprises de son territoire, pour leur importance dans l'emploi et l'économie régionale et pour les débouchés qu'elles assurent aux filières agricoles. Il est d'autre part de permettre aux TPE-PME de se développer[218].

3.2.3 Production et transformation à la ferme

Au niveau national, ce sont 5 582 éleveurs qui réalisent de la vente directe en lait et 1 324 sont vendeurs directs exclusifs pour un volume de 313 246 tonnes soit un peu plus de 1 % de la production nationale[219]. En Bourgogne, un élevage laitier sur dix commercialise des produits laitiers en circuits courts. La vente à la ferme constitue alors le principal mode de commercialisation.

La Bourgogne compte ainsi environ 165 producteurs à la ferme. En 2009, la part des exploitations bovines laitières bourguignonnes dotées d'un quota hors laiterie (quota vente directe selon FranceAgriMer) dans l'ensemble des exploitations laitières est plus du double (environ 14 %) de la part au niveau national (environ 6 %). En revanche, la part du quota laitier hors laiterie dans le quota total de la région y est peu différente du niveau national (1,6 % au lieu de 1,4 %). Au cours des douze dernières années, un quart des producteurs ayant une activité de transformation a disparu en Bourgogne. Les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne présentent le plus fort taux de recul du nombre de producteurs-transformateurs (respectivement - 37 % et - 42 %) alors que la Saône-et-Loire se singularise des autres départements de la région par une augmentation du nombre de producteurs-transformateurs de 5 % sur 12 ans. Malgré cette diminution du nombre de producteurs, le quota hors laiterie en Bourgogne a connu une très légère augmentation de 0,5 %.

FOCUS sur le GAEC Leclere à Soumaintrain (89)

500 000 litres de lait produits avec une centaine de vaches montbéliardes partent chez Yoplait à Monéteau (avec des primes de qualité) et 240 000 litres sont transformés à la ferme en fromages (soumaintrain, chaource, camembert, fromages frais à l'ail, poivre et fines herbes, fromage blanc, yaourt) puis vendus sur place, sur les marchés, à Rungis, à un affineur à Brion, à des fromagers de l'Yonne et d'ailleurs… *« On valorise beaucoup mieux le litre de lait quand on le transforme nous-mêmes et que l'on vend nos produits »*, remarque l'un des associés de Cédric Leclere[220].

218 A noter également que depuis avril 2012, existe un accord sur la prévention de la pénibilité physique et le bien-être au travail dans la transformation laitière. Cet accord porté par FGTA-FO couvre l'ensemble des 52 000 salariés du secteur. Il a été conclu pour une durée de 5 ans.
219 Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.
220 Au fil de l'Yonne – « Filière lait : encourager les vocations de producteurs » – novembre 2013.

FOCUS sur le 1er Drive fermier de Bourgogne

C'est l'Yonne qui est concernée avec le lancement du Drive fermier le 19 décembre 2014 à Auxerre. « *On a construit autant de drives en 5 ans que d'hypermarchés en 50 ans* », soulignait récemment Jérôme CHAUFOURNAIS, directeur du Leclerc d'Auxerre. L'Yonne n'échappe pas au phénomène et compte à ce jour 14 drives ouverts par la grande distribution. Plus modestement bien sûr, les drives fermiers aussi se développent. Depuis le premier apparu en Gironde, fin 2012, une vingtaine sont nés et de nombreux autres sont en projet, comme à Mâcon et Cluny (Saône-et-Loire)[221]. « *L'idée a germé à la FDSEA il y a deux ans. Quand on faisait des opérations dans les grandes surfaces, les consommateurs nous disaient souvent, « c'est bien beau de râler contre les grandes surfaces, mais proposez-nous autre chose...* », confie Nadine DARLOT. « *Tous les producteurs engagés font déjà de la vente directe, des marchés, des foires... Ce drive, c'est une carte supplémentaire, un moyen pour eux de vendre leur production à un juste prix, sans intermédiaires. Et pour les consommateurs de trouver des produits locaux de qualité, qu'ils n'ont souvent pas le temps d'aller acheter dans les exploitations ou sur les marchés* », poursuit la vice-présidente de la FDSEA et de la chambre d'agriculture. Concernant le lait, on y trouve divers yaourts fermiers, fromages blancs et fromages.

La filière laitière n'est pas spécifiquement fléchée dans les dispositifs de soutien du conseil régional de Bourgogne. Elle est concernée tout autant que les autres filières par un ensemble de mesures. Notons cependant que le développement des circuits de proximité est au cœur de la politique agricole du conseil régional. Dans une démarche partagée avec les quatre conseils généraux, il a notamment souhaité valoriser la production locale bourguignonne par des circuits alimentaires de proximité, qui rapprochent les consommateurs des producteurs au travers de la plateforme en ligne Loc'Halles Bourgogne mise en place en 2012. Il s'agit d'un site internet sécurisé facilitant la mise en relation entre producteurs et fournisseurs de produits alimentaires bourguignons d'une part, et acheteurs publics et privés d'autre part. Se faisant, avec cette relation acheteurs et fournisseurs, la plateforme virtuelle Loc'Halles Bourgogne aide les chefs de cuisine à proposer plus facilement des produits bourguignons dans leurs menus. Trois ans après son ouverture, cette initiative « *peine à trouver sa place. De l'aveu même de François PATRIAT, Président du Conseil régional de Bourgogne : « malgré notre volonté farouche d'y arriver, nous n'avons sans doute pas assez mis l'accent sur l'animation* »[222].

221 lyonne.fr - Vice-présidente de la FDSEA et de la chambre d'agriculture de l'Yonne – 16 novembre 2014.
222 Terres de Bourgogne du 5 juin 2015

4 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE LA COLLECTE ET DE LA TRANSFORMATION AVEC LA FIN DES QUOTAS

4.1 Les nouvelles modalités concurrentielles au cœur des enjeux

La sortie des quotas constitue une « *rupture majeure dans le mode de régulation de l'offre* »[223], car elle modifie considérablement la relation commerciale établie entre les producteurs, les transformateurs et les GMS. En effet, avec la suppression des quotas laitiers, l'ajustement de l'offre à la demande n'est plus arbitré par des règles administratives strictes fixées par les pouvoirs publics, mais par les entreprises de la transformation au travers d'un système de contractualisation déjà évoqué précédemment. Ce passage d'une régulation publique à une régulation privée n'est évidemment pas neutre sur la manière dont le secteur laitier français a évolué (contractualisation en place depuis 2011) et évoluera encore (nouvelle contractualisation entre fin 2014 et fin février 2015) notamment pour les producteurs. En effet, « *compte tenu du cycle biologique long dans l'espèce bovine, les stratégies de gestion du cheptel par les producteurs de lait, en concertation avec les laiteries, doivent s'envisager très en amont de la production laitière, environ trois à quatre ans* »[224]. Cette modification des rapports de la concurrence va donc voir apparaitre de nouveaux modes de gestion de l'offre et ce, quelles que soient les mesures adoptées pour relier les producteurs aux acteurs de la transformation[225] notamment au travers de la contractualisation.

L'analyse précise de la situation du secteur laitier bourguignon est d'autant plus essentielle. L'étude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « *La filière des produits laitiers en Bourgogne - Etat des lieux et perspectives* » réalisée pour le compte du conseil régional participe, pour partie, de cet enjeu en interrogeant les acteurs de toute la filière sur leurs ressentis et perspectives pour l'après quota. Il nous semblait intéressant de reprendre les principaux points de cette étude relatifs aux perspectives ressenties par les acteurs de la filière.

4.2 Au niveau des exploitations

La réduction du nombre de producteurs continue aujourd'hui dans le cadre de la sortie des quotas. Pour certains acteurs, cette chute est perçue comme un événement inéluctable mais devant s'arrêter à un certain seuil dans une sorte de phénomène de « sélection naturelle », lorsque suffisamment d'exploitations auront stoppé cette activité pour que les prix remontent.

En ce qui concerne les caractéristiques futures des producteurs, un clivage apparaît entre deux visions. Dans l'Yonne et dans la Nièvre, les acteurs se rapprochent d'une position en faveur de systèmes diversifiés et se montrent particulièrement inquiets vis-à-vis de la tendance des exploitations du département à se spécialiser. Ils craignent en effet une vague d'arrêts massive consécutive à une forte chute des prix du lait. À l'opposé, les acteurs de Saône-et-Loire ainsi que de Côte-d'Or convergent plutôt vers l'idée que ce sont les structures de taille importante qui devraient se maintenir dans l'avenir. Ils voient aussi en la spécialisation une opportunité d'avenir, pour des raisons de performances et afin de pouvoir se positionner sur un marché mondial dont les fondamentaux sont perçus comme favorables.

---

[223] « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

[224] Sauf cas particulier, une vache laitière est en général réformée vers l'âge de 8 ans. Entre le moment où l'éleveur décide d'inséminer une vache laitière et celui où le veau femelle né va produire ses premiers litres de lait, il va s'écouler près de 4 ans (durée de gestation de la future vache : 9 mois, croissance de la génisse : 18 mois à 2 ans, insémination de la génisse et durée de gestation de la première mise bas : 9 mois) - FranceAgrimer – La dynamique des troupeaux laitiers français à l'approche de la fin des quotas – février 2013.

[225] « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

4.3 Au niveau de la production laitière en Bourgogne

L'évolution du cheptel n'est qu'une des composantes de l'appréhension du potentiel de production de lait. En effet, la collecte peut varier sensiblement en fonction de la disponibilité en fourrages et de leur qualité, des quantités d'aliments concentrés distribués, de l'état sanitaire du troupeau, de la durée moyenne de lactation, du nombre moyen de traites, des conditions climatiques…[226]
Ceci dit, dans leur ensemble, les représentants et conseillers bourguignons ne pensent pas que la fin des quotas va impliquer une augmentation des volumes régionaux. Pour eux, l'objectif va plutôt être de maintenir les volumes à leur niveau actuel et éviter que ceux-ci ne baissent. En effet, la fin des quotas va entraîner une spécialisation accrue des régions laitières qui pourrait elle-même encourager certains producteurs à délaisser le lait pour se tourner vers la production de céréales. Les enjeux en la matière sont donc à l'opposé de ceux de la Franche-Comté. En effet, les exploitations laitières franc-comtoises seraient en capacité d'augmenter leur production de l'ordre de + 15/20 %. L'enjeu en Franche-Comté porte sur l'estimation de cette augmentation, dont il convient d'apprécier la supportabilité[227]. En Bourgogne, en fin de compte, l'augmentation des volumes de production liée à la fin des quotas est plutôt perçue, avec raison, comme un risque venant « de l'extérieur » de la région tant il est vrai que la fin des quotas pourrait conduire à une « *croissance déraisonnable de la production européenne de lait* »[228]. Elle pourrait engendrer une baisse sur le prix du lait payé aux producteurs, ainsi qu'une augmentation des importations laitières néfaste aux industries et producteurs laitiers régionaux. Sachant que les coûts de production augmentent du fait de la pression qui s'exerce sur les ressources (énergie, engrais, alimentation…), cette tension sur le prix du lait accentuerait certainement le mouvement engagé de restructuration des exploitations. Cette problématique n'est cependant pas la même suivant qu'il s'agit de lait AOP ou de lait standard.

4.4 Au niveau de la collecte et de la transformation

On voit bien que l'avenir de l'ensemble de la filière laitière est difficile à prévoir là où les repères posés par 30 ans de quotas disparaissent progressivement. Aujourd'hui, par voie de conséquence dans l'attente du 1er avril 2015, « *les jeux concurrentiels se renforcent et la question de la répartition territoriale de la production laitière prend de plus en plus d'importance dans les débats. Ainsi, les caractéristiques naturelles, organisationnelles et socio-économiques des différents territoires sont de plus en plus discutées en termes d'atouts concurrentiels ou de contraintes* »[229].

Les producteurs ont bien conscience que la filière laitière se prépare à vivre avec la fin des quotas « *d'importants bouleversements* »[230] de ses marchés et donc de sa production. Le problème n'est pas tant les exploitations à elles seules. Les producteurs peuvent poursuivre leur activité car ils ont des débouchés chez les transformateurs et les transformateurs peuvent pérenniser leur activité parce qu'ils sont situés dans des bassins de production qui garantissent leurs approvisionnements. Cette réciprocité, dans un contexte de fin des quotas laitiers met face à face les producteurs et les collecteurs transformateurs. C'est là que le bât blesse. La détérioration du tissu laitier régional pourrait directement impacter le tissu industriel régional et les emplois qui l'accompagnent. La Bourgogne pourrait voir fortement diminuer la production laitière conventionnelle des exploitations de polyculture-élevage, celles-ci adaptant leur système d'exploitation en fonction du nouveau contexte. Mais les IAA du territoire peuvent-elles se passer de ce lait bourguignon ? Inversement, la Bourgogne peut-elle se passer de ces IAA sur son territoire ? Pourtant, on perçoit bien que personne n'a d'intérêt à ce que la production laitière régionale s'effondre ou disparaisse. Comme le souligne Emmanuel BOURSAULT, directeur de l'Action économique et des politiques territoriales du conseil général de l'Yonne : *« il y a un enjeu stratégique important : maintenir une production laitière pour pouvoir alimenter les transformateurs industriels, sachant que s'installer en lait demande un investissement financier très lourd et personnel très fort »*[231].

---

226 FranceAgrimer – La dynamique des troupeaux laitiers français à l'approche de la fin des quotas – février 2013.
227 Particulièrement au travers du programme MODLAIT, entré en phase opérationnel en 2014. Cet outil régional a pour but d'aider les producteurs de lait et les ateliers de transformation à mieux gérer leur campagne laitière, à optimiser leurs marges et à mettre en adéquation productions et marchés.
228 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
229 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
230 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – n° 2625 du 12 décembre 2014.
231 Au fil de l'Yonne – « Filière lait : encourager les vocations de producteurs » – novembre 2013.

Il faut distinguer les stratégies des groupes industriels (Sodiaal, Senagral, Danone, Bongrain…) et celles d'autres PME. L'ancrage en Bourgogne est difficile à définir pour les grands groupes car il réside principalement dans les aspects stratégiques d'approvisionnement et de distribution. Or, l'étude menée par AgroSup n'a permis d'obtenir que « *peu de réponses de la part des industriels de la transformation à propos du maintien de la collecte bourguignonne* ».

Logiquement, leur bassin de collecte correspond le plus souvent à une proximité géographique. Ainsi, Senagral collecte les producteurs adhérents à la Coopérative Laitière de Côte-d'Or (zone de Châtillon, Baigneux et Langres) et dans l'Yonne. Sa collecte fournit l'usine Senagral de Jouy et les transformateurs de la filière AOC Epoisses (Berthaut à Epoisses et Gaugry à Brochon). La fromagerie Lincet collecte des producteurs de l'Yonne pour faire principalement de l'AOC Chaource (70 producteurs en Chaource)[232]. Il est vrai que le département de l'Yonne a la chance d'abriter une production laitière qui a su faire venir en son sein trois entreprises de transformations laitières d'importance : Lincet, Senegral et la 1ère coopérative de France, Sodiaal qui livre le lait à l'entreprise de transformation Yoplait. « *Nous avons de la chance car nos départements limitrophes possèdent moins, voire pas du tout d'entreprises de transformation* »[233]. La plupart des producteurs livrent leur production à Yoplait, aux deux autres laiteries icaunaises mais également à des établissements en dehors du département : « *des laiteries extérieures fournissent du lait spot à ces entreprises afin de combler le manque à gagner* ». Ce réseau qui s'étend de l'Indre en passant par l'Aube et les Vosges permet de garder un certain nombre de producteurs dans l'Yonne[234].

De fait, la situation de la Bourgogne entre les métropoles parisienne et lyonnaise qui ont des besoins quantitatifs importants est également assez favorable à l'implantation en Bourgogne. Cependant, leur dimension internationale induit un ancrage dépassant les frontières régionales. Pour Régilait, filiale de Sodiaal, l'ancrage régional est mesurable dans les contraintes économiques et techniques que représenterait le déplacement de son outil de transformation de Saint-Martin-Belle-Roche.

Concernant les PME, elles sont ancrées au territoire bourguignon par leur approvisionnement. Leur pérennité s'appuie essentiellement sur cette production sous IG de produits phares qui bénéficient d'une image forte. Ces derniers sont dans tous les cas déclinés en une gamme de moindre renommée, sans IG, pour grossir les volumes de vente.

Le problème n'est pas tant l'ancrage de ces entreprises que celui de leurs stratégies de collecte. En effet, la dispersion des élevages fait que la Bourgogne est considérée comme étant une zone à faible densité (zones de collecte diffuses et exploitations pas toujours facilement accessibles) ce qui se traduit par des coûts élevés de collecte du lait au litre ramassé[235] qui peuvent devenir critique. Selon l'étude d'Agrosup, l'enjeu se porte en priorité sur ces coûts de transport du lait et sur un apport suffisamment important pour le maintien de leur activité. Le risque est fort de voir l'abandon par les entreprises de certaines zones de collectes non rentables.

Cette étude confirme également que les différents acteurs de la production rencontrés portent une vision générale plus ou moins optimiste sur les arrêts de collecte étroitement liée à leur propre vision du maintien des IAA en Bourgogne. Il est vrai que sur ce point des signaux sensibles existent : on peut évoquer la « *sérieuse alerte* » de 2012 avec Fromagers de Bourgogne. Pour mémoire, la société Fromagers de Bourgogne, filiale du groupe Centurion, a envoyé des lettres de rupture aux 25 producteurs qui approvisionnaient son unité de transformation de Verdun-sur-le-Doubs en leur annonçant qu'à partir de mars 2013, leur lait (15 Ml à l'époque) ne serait plus collecté[236]. L'inquiétude s'est plus récemment porté sur Danone. « *Danone est en train de s'éloigner de nos zones intermédiaires* » alertait ainsi Régis DUMAY, producteur de lait à Saint-Loup-Geanges. Avec la fin des quotas, « o*n peut se trouver demain sans débouché* ».

232 En 12 ans, les livraisons de lait AOP Chaource sont passées de 28 millions de litres à près de 40 millions en 2015 – Terres de Bourgogne – 10 avril 2015.
233 Nadine DARLOT, vice-présidente FDSEA 89, Terres de Bourgogne du 22 août 2014.
234 Terres de Bourgogne du 22 août 2014.
235 Agreste Bourgogne – n° 157 de décembre 2013.
236 L'annonce intervenait après que les éleveurs regroupés sur les deux cantons de Verdun-sur-le-Doubs et Pierre-de-Bresse aient refusé la proposition initiale - L'Éleveur laitier - n° 225 - juin 2014.

C'est pour cette raison que fin 2014, les producteurs de lait de l'association laitière Jura Bresse (80 millions de litres de lait/an) ont proposé la création d'un site de concentration du lait à Ciel sur le site de l'ex-usine Val d'Aucy. La Saône-et-Loire, éloignée du site Danone de l'Isère, « *coûte cher en frais de collecte. Avec la fin des quotas, le groupe laitier bientôt gouverné par un staff à l'échelle européenne peut être tenté de privilégier la production laitière autour de son usine rhônalpine et délaisser ses fournisseurs excentrés. Quant à la fromagerie de Verdun-sur-le-Doubs (10 ml/an, du groupe Centurion), la profession laitière craint que ses locaux défraîchis ne la posent pas en garantie d'avenir. La moitié de la production laitière de Saône-et-Loire (150 ml/an) est virtuellement menacée* »[237]. « *Aujourd'hui, Danone attend une proposition de notre part sur la pré-transformation de lait* » pour maintenir la production en Saône-et-Loire. En effet, Danone ne « *dédaignerait pas à un site qui lui fournirait un lait concentré (diminuant son volume par 4). Tout dépend du prix auquel on lui propose. L'industriel attend une réponse début 2015. C'est précisément dans cet objectif que l'association Jura-Bresse cherche à faire réaliser une étude de coût, une expertise qui puisse déterminer avec l'investissement et les charges de fonctionnement, le niveau de prix viable pour le site de Ciel. Les premières investigations ont révélé qu'il est techniquement apte, bien positionné dans le bassin de production bressan* »[238]. « *Reste que ce sera aux agriculteurs d'investir* ». « *Les agriculteurs doivent se mouiller sans corporatisme entre production végétale et animale mais par complémentarité. Il en va de l'avenir de 200 exploitations laitières et presque 1 000 emplois induits* »[239].

Producteurs et collecteurs-transformateurs semblent donc s'observer en chien de faïence. Il est pourtant certain que les entreprises ont intérêt, à moyen terme, à garder des producteurs dans certaines zones. L'activité laitière, une fois arrêtée, ne reprend pas. Les industriels risqueraient donc de manquer de lait, à terme, et ont donc un intérêt à préserver un certain maillage. Toute la question est de savoir s'il est légitime que les entreprises de collecte détiennent les clés de l'avenir d'un certain nombre d'exploitations laitières en Bourgogne. Pour Daniel LORILLON de BONGRAIN : « *je réponds souvent aux affirmations qui disent que, demain, il n'y aura plus de lait : c'est faux. J'ai confiance en la production laitière. Il faut juste que la production s'ajuste aux enjeux d'aujourd'hui. Il ne faut pas faire n'importe quoi. Il faut que la filière travaille ensemble* »[240]. Tout est cependant dans le « *juste* »… Pour d'autres, « *groupes agro-industriels et producteurs doivent déjà apprendre à mieux se connaître et à se parler* »[241]. La densité de production et son évolution modifie donc les pouvoirs de marché entre les différents maillons de la filière. « *L'histoire de la polyculture-élevage au sein de la France laitière est plutôt paradoxale. Cette association entre cultures et élevage s'est nettement mieux maintenue que chez nos voisins européens, grâce à la politique laitière française qui a ancré la production aux territoires et favorisé les croissances individuelles des exploitations situées dans des zones où les alternatives étaient possibles et attractives. Néanmoins, et comme l'ont bien perçu les acteurs industriels, la taille conséquente des ateliers laitiers de ces exploitations ne constitue pas une assurance contre leur non reconversion future vers d'autres productions agricoles. Partant de là, et sachant que les quotas laitiers vont disparaître, de nombreux industriels doutent aujourd'hui de l'opportunité de réinvestir dans certaines de ces zones. Les stratégies qui sont et seront adoptées sont susceptibles de fragiliser l'ensemble des filières territorialisées, y compris l'amont* »[242].

Enfin, avec la fin des quotas, la gestion des volumes sera un enjeu important pour les transformateurs. Ceux-ci semblent opter pour une rémunération à un prix plus faible du volume excédentaire. Les transformateurs interrogés affirment qu'ils continueront à produire selon la demande, le lait en excédent sera traité en poudre pour majorité et rémunéré à un moindre coût. Cependant certains estiment que les exploitations bourguignonnes ne pourront pas produire beaucoup plus de lait qu'à l'heure actuelle. La contractualisation est envisagée comme un outil permettant d'anticiper ce phénomène en fixant un volume livré annuel par exploitation. Ainsi, du même avis que Sodiaal, la CLB n'imagine pas non plus une évolution significative des volumes produits puisque les producteurs sont contraints de produire les volumes déterminés dans leurs contrats : « *les producteurs ne produiront que ce que les industriels leur demanderont* »[243].

---

237 Le Journal de Saône-et-Loire du 7 décembre 2014 - Une idée de laiterie à Ciel.

238 Le Journal de Saône-et-Loire du 7 décembre 2014 - Une idée de laiterie à Ciel.

239 Les producteurs laitiers devraient pouvoir bénéficier du soutien de l'union de coopératives céréalières Val Union (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Interval) déjà impliquée à « Val Ciel » dans le stockage et le tri de semences - L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – n° 2625 du 12 décembre 2014.

240 Le Bien Public – 27 février 2014.

241 L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

242 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

243 Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

Cette question est essentielle : pour certain, la question de la défense du pouvoir d'achat des consommateurs (contre les monopoles) ne doit pas masquer celle tout aussi importante de la défense de la capacité à produire du plus grand nombre que peuvent mettre à mal les oligopsones. Pour Thierry ROQUEFEUIL, président de la FNPL : « *je n'accepterai pas que les entreprises décident seules quel producteur de lait sera digne d'être collecté ou pas (…). Ce ne sont pas aux seules entreprises de décider qui sera un éleveur d'avenir digne de recevoir des volumes de production supplémentaires ou pas. La fin des quotas ne peut pas rimer avec un droit nouveau détenu par les seules entreprises. Notre transformation ne peut décider seule sur quels territoires, pour quels volumes et à quel prix l'activité laitière existera* »[244].

[244] L'exploitant agricole de Saône-et-Loire – août 2014.

5 QUELQUES PROBLEMATIQUES ESSENTIELLES EN BOURGOGNE

5.1 Pourquoi certains laitiers abandonnent-ils cette production ?

5.1.1 Un mouvement d'abandon de la production laitière qui risque d'impacter les volumes

Le futur visage de la « France laitière » sera largement conditionné par les choix ou les non-choix qui seront réalisés pour gérer le prochain défi démographique qui s'annonce : du fait des installations massives au début des années quatre-vingt-dix, une part importante des producteurs laitiers[245] devrait arrêter leur carrière dans les années qui suivront la suppression prévue des quotas[246]. « *C'est une politique extrêmement volontariste qu'il faut mettre en place* »[247]. Mais les zones de polyculture-élevage peu denses en production laitière à l'image de celles de la Bourgogne sont marquées par une restructuration des exploitations qui va bien au-delà du simple effet de la démographie des chefs d'exploitation (qui est en soit déjà un problème). La question essentielle est bien la suivante : **pourquoi des agriculteurs abandonnent-ils l'atelier lait existant et pourquoi de jeunes agriculteurs ne souhaitent-ils plus s'installer en lait** ? Deux raisons essentielles qui se mêlent l'une à l'autre :
- une rémunération (revenu par heure travaillée) nettement plus faible que d'autres productions plus rentables et moins contraignantes : de nombreuses exploitations, répondant aux signaux du marché, arbitrent entre différentes productions agricoles, principalement au profit des grandes cultures.
- la difficulté du métier (astreinte et manque de souplesse de travail) d'autant plus mal acceptée (ou rejeté) que la première raison est forte.

La Bourgogne est tout autant concernée par ces questions essentielles : quelle politique des structures et de l'installation les pouvoirs publics et les acteurs de la filière souhaiteront-ils privilégier ? Quid des problématiques liées à la pénibilité et au temps de travail ? « *La production laitière est sans doute l'une des productions animales les plus contraignantes puisqu'il faut traire les vaches deux fois par jour, 365 jours par an* »[248] souligne ainsi Didier LINCET, PDG de la Fromagerie Lincet. Un exemple en Bourgogne : Pierrick VERNE veut reprendre l'exploitation familiale. Pour Martine, sa mère, la ferme « *est bien trop petite avec ses 80 ha. Il en faut 150 aujourd'hui pour bien vivre. Alors certes, Pierrick souhaite développer l'atelier laitier mais avec les astreintes, ce sera compliqué pour lui d'avoir une vie familiale. Pour ces deux raisons, je lui conseille vivement de faire autre chose* »[249]. Autre exemple : GRD (pour ne pas le nommer), jeune exploitant installé avec son père et sa mère, était passionné par le lait. Aujourd'hui, il compte bien abandonner l'atelier lait et diversifier les autres domaines (grandes cultures et bovins allaitants).

Les acteurs de la Bourgogne estiment pourtant que les exploitations laitières en polyculture-élevage sont généralement rentables car ce système de production permet une complémentarité entre les ateliers et une compensation au niveau du chiffre d'affaires qui tend à se maintenir en fonction du cours du lait et des céréales. Cependant, la rentabilité dépend des investissements effectués : lorsque les mises aux normes viennent d'être faites, les mensualités sont élevées et il est difficile de dégager un revenu.

---

245 Dû à la mise en place en France d'une politique favorable à l'installation et à la modernisation en bâtiments et équipements. On peut cependant constater que si le taux d'installation est fort, le taux de restructuration diminue. L'instabilité du contexte économique fragilise les investissements récents, surtout pour les petites exploitations, et le taux de restructuration français actuel est inférieur d'un tiers par rapport à la moyenne européenne - Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* ».

246 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

247 Baptiste LELYON, expert de Crédit Agricole SA – Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

248 Au fil de l'Yonne – « Filière lait : encourager les vocations de producteurs » – novembre 2013.

249 Terres de Bourgogne du 9 janvier 2015.

Parvenir à obtenir une bonne qualité du lait et faire des céréales permettent de tenir le cap les années où le prix du lait est plus faible, ou lorsque les investissements sont forts.

Malgré cela, les acteurs de la Bourgogne pensent que les exploitations laitières en polyculture-élevage sont celles qui arrêtent l'activité laitière le plus facilement, généralement pour une reconversion en céréales[250]. La question se pose particulièrement en cas de mixité sur les zones à fort potentiel « grandes cultures ». Et c'est particulièrement le cas en Bourgogne où la moitié des laitiers qui ont significativement des grandes cultures sont situés justement en zones à fort potentiel[251]. Cette tendance à l'arrêt de l'activité laitière en polyculture-élevage est confirmée au niveau régional puisqu'on observe une plus forte diminution du nombre d'exploitations laitières en polyculture-élevage par rapport à celles spécialisées en lait.

Tendance : baisse plus importante des exploitations laitières « polyculture-élevage » que « spécialisée »

Tableau 3 : Évolution du nombre d'exploitations laitières selon leur système de production (OTEX) entre 2000 et 2010 en Bourgogne

	Bourgogne	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne
Bovins lait	- 41 %	- 35 %	- 50 %	- **44 %**	- 36,5 %
Polyculture-élevage	- **44 %**	- **44 %**	- **58 %**	- 38 %	- **46 %**
Bovins mixtes	- 51 %	- 51 %	- 51 %	- 52 %	- 40 %

Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010 ; Agreste Bourgogne n°144, janvier 2013.

Le rapport pénibilité/rémunération est l'une des clefs pour comprendre le phénomène notamment en Bourgogne. Mais il n'est pas le seul, sinon, toutes les exploitations abandonneraient le lait, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Des éleveurs laitiers sont heureusement dans des situations plus favorables et optimistes comme Laetitia JACOT du GAEC des Iris à Mouthier-en-Bresse : « *nous sommes en GAEC à 5 associés, cela facilite notre organisation et je peux consacrer du temps à mes enfants grâce à cette souplesse. Je souhaite transmettre à d'autres l'envie d'exercer ce métier qui offre une grande liberté d'action* »[252].

Il y a donc d'autres critères, peut-être encore plus essentiels, pour expliquer cet abandon. C'est particulièrement le cas dans les zones où « l'ambiance laitière » se délite au travers[253] :

- d'une densité très faible des éleveurs laitiers,
- d'une raréfaction des prestataires de services spécifiques compétents en production laitière (vétérinaires, conseillers…),
- d'une réduction des possibilités de travail en commun et d'échanges avec des éleveurs voisins,
- d'une exacerbation des contraintes alors ressenties dans ce contexte spécifique liées à l'astreinte de la production qui reste, quel que soit le contexte, un facteur déterminant.

Le CIP 2007-2013 de la filière lait identifiait déjà ce risque : « *les prix bas, la réforme des aides laitières et la mixité importante de ces types de production font craindre un désengagement technique des éleveurs et/ou une spécialisation dans des productions plus rémunératrices, moins astreignantes* » et ses conséquences : « *une diminution de la densité des producteurs aurait pour conséquence une diminution des outils collectifs rendus économiquement et techniquement peu acceptables* »[254]. Pour Samuel LEGRAND, représentant des JA Bourgogne : « *alors que le ministre veut promouvoir l'agro-écologie (…) demain, nous nous dirigeons soit vers une Bourgogne céréalière soit vers une Bourgogne désertifiée* » puisque les jeunes éleveurs ne s'installeront pas *« sans rentabilité sur les exploitations* »[255].

250 Confirmation également dans « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
251 Analyse INOSYS - Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.
252 Complémenterres – Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire – automne 2014.
253 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.
254 On peut quand même s'étonner que ce même CIP fasse du « *maintien des quotas* » une condition du « *maintien de la production laitière en Bourgogne* ».
255 Terres de Bourgogne du 17 octobre 2014.

Cette évolution est assez paradoxale alors même que nous sommes aujourd'hui « *dans une période où les potentiels avantages économiques et environnementaux de ces modes de production en polyculture-élevage sont de plus en plus mis en avant* »[256]. Tout le problème vient du fait de savoir quel est aujourd'hui l'objectif politique en matière de production laitière : est-il de donner toutes ses chances à chacune des trois grandes zones (polyculture-élevage, montagne et « de plaine »[257]) et donc de miser sur la diversité du tissu laitier ? Est-il de miser sur la rationalisation des modèles en mettant par exemple « le paquet » sur tout ou partie de l'arc laitier, dont certaines des zones détiennent le plus d'avantages comparatifs pour faire face au nouveau cadre économique de plus en plus concurrentiel[258] ? « Diversité des modèles » vs « Rationalisation » ? « *Si elle est parfois considérée comme un obstacle à une certaine forme de rationalisation économique (avec les processus connexes de concentration de spécialisation et d'intensification), cette diversité est aussi source de nombreuses richesses : une forte segmentation des produits laitiers qui stimule le niveau de consommation ; une répartition des risques climatiques et économiques (résilience globale) ; une contribution à la diversité paysagère et à la biodiversité ; une participation aux emplois et à la création de valeur ajoutée dans des zones rurales parfois désertées par le secteur industriel. Le principal défi pour les acteurs français de cette filière sera de gérer, dans un cadre concurrentiel nouveau, la diversité des territoires et des exploitations. Plus exactement, il conviendra de trouver collectivement les moyens de faire de la diversité du secteur un atout* ».

5.1.2 Des disparités technico-économiques importantes

Comme déjà évoqué précédemment, il y a des disparités technico-économiques importantes entre les éleveurs laitiers bourguignons qui expliquent l'impossibilité de projeter une photographie unique des laitiers en Bourgogne. Ce contraste s'explique par une différence de charges qui ne sont pas toujours bien maîtrisées, situées sur l'ensemble des postes, mais principalement sur l'alimentation, la mécanisation, les bâtiments et le travail[259].

Vient alors la question des investissements devant permettre de diminuer certaines de ces disparités et, dans le même temps, d'améliorer les conditions d'exercice du métier. Pourtant, pour certains acteurs concernés, les investissements doivent être engagés dans l'optique d'améliorer la qualité du travail et non dans une optique de se décharger d'une astreinte. Il est vrai que, face à l'augmentation de la taille des troupeaux bovins-laitiers, le recours à la mécanisation et à l'automatisation des systèmes et techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation s'accroît. C'est le cas par exemple en matière de distribution des aliments via des systèmes mélangeuses-distributrices qui permettent de réduire la pénibilité ainsi que le temps de travail lié à l'astreinte de cette distribution. C'est le cas également des robots de traite qui se soldent souvent par des échecs lorsque les éleveurs font ce type d'investissement avec l'objectif essentiel de se décharger du travail. Dans tous les cas, les investissements sans maîtrise des performances technico-économiques du troupeau sont la raison principale des arrêts d'activité laitière[260]. Ainsi, les choix dans de tels systèmes doivent être raisonnés devant l'investissement et les charges supplémentaires qu'ils représentent. C'est en effet un coût de production supplémentaire[261] à prendre en compte qui doit être pesé dans toutes ses composantes. Pour Vincent LAVIER, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : la volonté de ne pas être « *esclave sur son exploitation* » ou de vouloir assurer la meilleure technique de son système a pu « *engendrer des investissements importants qui pèsent à la fois sur la rentabilité économique des exploitations et leur trésorerie* »[262].

256 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

257 Cf carte en annexe relative à la diversité du secteur productif laitier en France.

258 Le fabricant chinois de lait pour bébé Synutra a ainsi investi 136 millions d'€ avec Sodiaal dans le Finistère pour un début de la fabrication fin 2015. Elle traitera, chaque année, 285 millions de litres de lait. Et ce n'est pas fini. On sait que Synutra souhaite déjà obtenir plus de lait et qu'il trouve en France « volumes et qualité ». Elle chercherait près de 600 millions de litres pour se lancer dans de nouveaux projets. En 2014, des investisseurs chinois sont aussi venus à plusieurs reprises en Centre-Bretagne avec l'intention de miser sur l'agroalimentaire breton. 2015 pourrait permettre à certains projets d'aboutir.

259 Il est vrai que le niveau de revenu par emploi ne tient pas uniquement à la taille de l'entreprise, mais plus souvent à la combinaison de plusieurs critères clés : la productivité du travail ; l'efficacité économique du système productif ; les conditions économiques à l'installation et les stratégies d'investissements - « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

260 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* ».

261 Terres de Bourgogne – Partager la distribution pour limiter les coûts – n° 1292 – 17 octobre 2014.

262 Terres de Bourgogne – 16 janvier 2015.

En Saône-et-Loire, par exemple, dans la majorité des cas, l'augmentation des volumes produits sur les exploitations a été réalisée en saturant les bâtiments existants ou en réalisant des agrandissements. A ce stade de l'évolution des ateliers lait, on constate que les deux principaux facteurs limitants sont le nombre de places de logement des vaches et l'installation de traite. Cette situation génère un regain d'intérêt pour la productivité par vache. Si dans l'absolu, c'est un levier pour augmenter le chiffre d'affaires généré dans un bâtiment donné, la progression du revenu laitier n'est pas toujours au rendez-vous. C'est bien la marge par vache qu'il faut maximiser en trouvant le meilleur compromis entre le lait vendu par vache et la marge / 1 000 l. Cela peut dépendre de la race et du niveau génétique du troupeau, de la maîtrise des infections mammaires[263], du type et de la qualité de l'alimentation (fourrages, concentrés), de la valorisation du lait (standard, AOP, bio), mais aussi du niveau de charges de structure[264] à amortir (bâtiment, installation de traite, matériel)[265].

Globalement, le capital engagé sur les exploitations laitières en Bourgogne a régulièrement progressé. Une partie de cette augmentation s'explique par les investissements récents. Par exemple, en Bourgogne, tous systèmes de production confondus, les installations de traite sont récentes : 54 % ont moins de 15 ans[266]. Les investissements étant généralement financés par emprunt, on constate également une relative augmentation du taux d'endettement. Ainsi, avec la baisse de l'EBE en 2013, les remboursements d'emprunts ainsi que les frais financiers « court terme » consomment 49 % de l'EBE dégagé en 2013[267]. Cependant, d'après les acteurs de la région, une fois certains investissements amortis (ex : les bâtiments), de nombreux éleveurs ne souhaitent pas réinvestir pour renouveler et redynamiser leur outil de production, en raison du risque et du manque de visibilité sur les cours du marché, ce qui pourrait emmener vers un vieillissement des exploitations.

La question des capitaux induits par des structures de dimension de plus en plus importante se pose donc fortement. Les structures bancaires telles que le Crédit Agricole « *regarde avant tout « la faisabilité, la viabilité et la rentabilité des projets » avec des financements à affiner au cas par cas. Les prêts bancaires peuvent être assortis d'autres solutions, familiales par exemple. Certains investissements pourraient être décalés dans le temps, tels la résidence principale* »[268]. Les dossiers financiers deviendront aussi de plus en plus complexes : « *une véritable ingénierie financière est peut-être à imaginer, capable de mettre au point une transmission d'exploitation en plusieurs étapes avec des montages particuliers* »[269]. « *La formation des chefs d'exploitations sera primordiale en la matière »,* ceux-ci devenant de plus en plus *les « gestionnaires d'exploitations d'un genre nouveau »,* de véritables *« patrons de boîtes »*[270]. Certains regrettent également que des ateliers laitiers ne puissent être repris à cause d'un foncier trop important : « *il faudrait pouvoir imaginer un mode d'installation sans le foncier* »[271].

Sur la base de ces éléments attendus (redoutés…), la recherche d'une optimisation des coûts de production est une stratégie qui s'impose pour les producteurs de lait non seulement pour générer du revenu, mais également pour bénéficier des opportunités de croissance : « *les transformateurs auront, en effet, un intérêt stratégique à ce que les futurs volumes libérés (suite au départ en retraite des fournisseurs aînés) soient alloués au bénéfice des producteurs et des territoires les plus compétitifs. La capacité des industriels de la transformation à gagner des parts de marché au niveau communautaire et surtout international, sera déterminante quant aux volumes globaux de production. Enfin, les décisions qui seront prises dans le cadre de la future PAC, tant pour atténuer les effets de la volatilité des prix (outils de gestion du risque, réserve de crise…) que pour mieux répartir les aides directes, joueront un rôle majeur* »[272].

---

263 Les mammites constituent la pathologie n° 1 des élevages laitiers et touchent plus de 40 % des vaches en production et coûtent de l'ordre de 30 € par 1 000 litres de lait. La lutte contre ces infections constitue donc un enjeu technico-économique majeur pour les éleveurs – Institut de l'élevage (*idele.fr*).

264 Le poste « charges de structures » comprend : la mécanisation, le logement et la traite, les frais de gestion, le coût du foncier, les frais financiers et le coût du travail pour 1,5 Smic.

265 L'exploitation agricole de Saône-et-Loire du 14 novembre 2014.

266 Agreste Bourgogne, 2013.

267 OPAB – Résultats 2013 – Juin 2014.

268 L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

269 Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

270 Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

271 Régis DUMEY – Conférence sur l'avenir de la production laitière du 17 décembre 2014 – L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 16 janvier 2005.

272 « Le secteur laitier français à la croisée des chemins », INRA Productions animales, 2013 numéro 2.

5.1.3 Le poids des nouvelles réglementations

Elles ne sont pas étrangères aux difficultés pour certains agriculteurs à se projeter dans l'obligation d'engager de nouveaux investissements à peine après avoir rembourser les précédents.

- Les nouvelles MAE : elles ne faisaient pas l'unanimité : « *avec une obligation de baisser de 40 % nos IFT (indices fréquence de traitements) ou de limiter les concentrés achetés à 800 kg/an, cette MAE ne correspond pas à la Bourgogne* »[273]. Les producteurs bourguignons souhaitaient pouvoir monter à 1 200 kg/an pour maintenir certains modèles économiques en place[274].

- La directive Nitrates : le 5ème programme d'actions « Nitrates » est entré en vigueur le 1er novembre 2013 pour son volet national (PAN). Il est applicable sur l'ensemble des communes actuellement classées en zone vulnérable. Les prescriptions du PAN relatives aux ouvrages de stockage des effluents d'élevage modifient les capacités de stockage exigibles. Elles s'appliquent à toute exploitation ayant au moins un bâtiment d'élevage situé en zone vulnérable. Cela pose deux problématiques :

- Elle oblige ainsi les agriculteurs concernés à revoir leur capacité de stockage de lisier dans les périmètres concernés et à se conformer à des modalités et un calendrier d'épandage stricts et surtout à engager de lourds investissements. La loi impose désormais 6 mois de stockage des effluents (au lieu de 4 initialement). L'investissement nécessaire est de 290 à 350 €/vache laitière soit pour 50 vaches laitières : 15 000 à 17 000 €[275].
- Il y a eu élargissement du nombre de communes classées en zone vulnérable et devant ainsi répondre à ces nouvelles obligations. Cette extension est « *incompréhensible* » sur des critères « *non scientifiques* » pour le président de la FRSEA Bourgogne, Francis LETELLIER[276]. Avec la directive Nitrates, « *plus de la moitié des éleveurs qui étaient aux normes ne le sont plus aujourd'hui* »[277].

5.1.4 Des agriculteurs qui broient du noir

Pour Jean-Marie SERONIE, ingénieur agronome spécialisé dans l'accompagnement des agriculteurs, quatre raisons expliquent la déprime agricole française (que l'on peut facilement étendre aux agriculteurs bourguignons) : les agriculteurs se sentent « *marginalisés* », « *concurrencés* », « *remis en cause dans leurs pratiques* » et « *sentent intuitivement venir un changement profond de leur métier* »[278]. Il ne s'agit pas ici de savoir si cette déprime est justifiée ou non, il s'agit de reconnaître qu'elle existe et de se pencher sur ses fondements.

D'abord, la « *banalisation et la normalisation du métier d'agriculteur* » créent pour certains exploitants une « *difficulté d'appartenance et un sentiment de frustration* ». De fait, la « *réalité dépressive individuelle douloureuse* » des exploitants agricoles français ne doit pas être escamotée. N'oublions pas qu'en Bourgogne comme ailleurs, les professions les plus concernées par le suicide sont les agriculteurs exploitants (un risque de mortalité par suicide trois fois plus élevé que les cadres). Un phénomène en nette hausse depuis la crise de 2008 selon le 1er rapport de l'Observatoire national du suicide, mis en place fin 2013 par la ministre de la Santé, Marisol TOURAINE[279].

Ensuite, la concurrence est plus féroce que jamais sur les marchés mondiaux libéralisés. Or le poids relatif de l'agriculture française dans l'économie mondiale baisse régulièrement. Elle tire moins bien parti que d'autres de l'expansion mondiale et de l'augmentation de la demande internationale de produits agricoles (comme le lait). Ainsi, en 20 ans, de 1990 à 2010, notre part dans les exportations mondiales de produits agricoles est-elle passée de 9 à 5 % alors que l'Allemagne par exemple restait autour de 6 % (la France s'est donc fait doubler).

La remise en cause continue de leurs pratiques est devenue quant à elle presque banale aujourd'hui. Les agriculteurs « *vivent pourtant très mal qu'une large part de la société et surtout les médias contestent globalement ce qui a fait leur succès : la productivité* » c'est-à-dire la mission fondamentale de l'agriculteur : produire des matières premières agricoles. Samuel LEGRAND, représentant des JA Bourgogne pointe par exemple du doigt la problématique d'une « *société de plus en plus contre l'élevage* » puisque désormais tout projet d'agrandissement est « *refusé* ».

---

273 Stéphane CONVERT, co-président de la section des éleveurs laitiers à la FDSEA Saône-et-Loire – L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 17 octobre 2014.

274 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 17 octobre 2014.

275 Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014.

276 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 17 octobre 2014.

277 Stéphane CONVERT, section lait de la FDSEA 71, Terres de Bourgogne du 17 octobre 2014.

278 Jean-Marie SERONIE – L'agriculture française : une diva à réveiller ? – 2014.

279 http://www.lejdc.fr - Véronique SELLES

Quant au changement de leur métier, on n'imagine pas à quel point : après-guerre, il s'est agi, « *grâce à une accumulation importante de capital, de mettre en œuvre une mécanisation rapide et donc une consommation élevée de carburant, un apport massif d'intrants issu de la chimie de synthèse et l'utilisation du progrès génétique issue de la recherche. Deux générations d'agriculteurs ont vécu avec ce cadre de référence. Aujourd'hui, ce triptyque est largement contesté puisque nous parlons de transition énergétique, de diviser par deux l'usage des pesticides et que nous refusons certaines techniques de progrès génétique comme les OGM* ». Ajoutons à cela la fin de la protection des marchés agricoles décidée par l'UE avec les risques liés à la volatilité des prix pesant comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de chaque exploitant laitier. « *Il va falloir vivre avec cela et apprendre à le gérer, en gros être sans doute moins exclusivement producteur et davantage gestionnaire et stratège* ». Il y a enfin la nécessaire protection de l'environnement. « *De manière schématique, cela veut dire un moindre recours à la chimie de synthèse et une meilleure gestion de l'efficacité biologique et écologique. Cela signifie en gros être davantage agronome, zootechnicien et moins machiniste ou chimiste* ». D'une certaine « *standardisation quasi taylorienne de l'agriculture, les agriculteurs doivent de plus en plus apprendre à gérer une diversité et une hétérogénéité croissante dans la gestion de leur production agricole* ». On peut comprendre sans trop d'effort que ce mouvement déjà enclenché « *puisse donner le vertige et des angoisses à certains, d'autant plus que le discours des syndicats et des organisations professionnelles n'est pas du tout, ou n'a été que très tardivement, dans l'anticipation, la pédagogie et la préparation de ces changements majeurs* ».

5.2 La « guerre des prix » : des producteurs entre oligopsones et « cartel des yaourts »

L'année 2015 a marqué le début de nouvelles négociations commerciales entre producteurs et transformateurs. Cependant, les grandes manœuvres chez les distributeurs ont débuté bien plus tôt. Si les monopoles font peur, les oligopsones[280] se font plus discrets comme les regroupements récents de Système U avec Auchan et d'Intermarché avec Casino. Ces rapprochements font craindre des négociations commerciales 2015 particulièrement acharnées pour l'amont de la filière alimentaire dont le lait est un acteur clé. Car l'objectif de ces rapprochements est bien d'obtenir de meilleures conditions tarifaires auprès des industriels avant d'entamer ces nouvelles négociations. Ce n'était donc pas un hasard si les années 2013-2014 ont été marquées par l'intensification de cette « guerre des prix » et par de nouveaux rapprochements pour les GMS. Elle s'intensifie et chaque acteur a placé ses pions avec les conséquences redoutées pour les producteurs, fournisseurs des industriels. « *Voir certains prix me fait mal car c'est un appauvrissement de toute la filière. On sent une grande inquiétude si le prix de base n'est pas revalorisé. Il est en augmentation de 8 – 9 % cette année, mais les producteurs nous disent que ce n'est pas suffisant dans un contexte de flambée des prix des céréales. Mais pour cela il faut pouvoir répercuter les augmentations sur les produits finis. C'est pourquoi il faudrait se réunir à trois : producteurs de lait, transformateurs et distributeurs. Si l'on veut encore avoir une industrie laitière dynamique et performante en France, il faut qu'il y ait une juste répartition des valeurs* »[281]. Les propos de Didier LINCET, PDG de la fromagerie LINCET donnaient une idée de la situation fin 2013.

Le 10 juillet 2014, le CNIEL déplorait les dangers de la guerre des prix que se livrent les enseignes de la grande distribution. « *Les dommages collatéraux sont dévastateurs pour l'ensemble des acteurs* » et mettent en danger l'équilibre de la filière laitière. « *L'hémorragie doit cesser : l'interprofession laitière demande donc que les négociations initiales et contrats annuels soient respectés, sans compensation de marges ni déréférencements ou autres menaces* »[282].

FOCUS sur Les Mousquetaires

Contrairement à la plupart des enseignes de la distribution, le groupement des Mousquetaires a développé une stratégie propre de contrôle de son amont. Il est désormais le 11ème acteur de l'agroalimentaire français avec 3,8 milliards d'€ de chiffre d'affaires en 2013 et près de 10 000 salariés. Fort de ses 64 usines, les Mousquetaires pilotent aujourd'hui 12 filières de production dans des secteurs aussi variés que la mer, l'épicerie, la boulangerie mais aussi le lait. Parmi ses projets, la création d'une ligne de production de lait en bouteille UHT à Saint-Père-en-Retz en Loire-Atlantique. Son alliance avec Casino en fait la plus puissante des centrales d'achat en France devant Système A (Système U et Auchan), Leclerc et Carrefour.

280 Il s'agit d'une situation de marché avec peu d'acheteurs et beaucoup de producteurs.
281 Au fil de l'Yonne – « Filière lait : encourager les vocations de producteurs » – novembre 2013
282 Thierry ROQUEFEUIL, président du CNIEL

Les enquêtes de la DGCCRF semblent confirmer un certain nombre de comportements : « *abus et pratiques en contradiction avec la loi depuis début 2014 : demande de baisse des tarifs au lendemain de la signature du contrat, demandes de ristournes non prévues au contrat et sous la menace de rupture de déréférencement, remises différées supplémentaires, rétrocessions de chiffres d'affaires injustifiées, promotions additionnelles et non prévues…* »[283]. Dénoncé régulièrement par l'amont de la filière, le gouvernement avait également rappelé à l'ordre les distributeurs le 23 octobre 2014 lors d'une réunion avec tous les acteurs concernés. A la demande des deux ministres (agriculture et économie), l'Autorité de la concurrence a par ailleurs été saisie pour analyser ces récents regroupements des centrales d'achat qui inquiètent les producteurs et les fournisseurs. Elle doit notamment analyser si ces regroupements présentent ou renforcent des risques « *tels que des échanges d'informations ou un alignement systématique des conditions commerciales* ». Mais elle a également été saisie par la Commission des affaires économiques du Sénat pour mesurer l'impact de cette concentration sur les fournisseurs « *en matière d'accès au consommateur final* ».

Dans le même temps, et après plus d'un an de travail, un label « Relations fournisseurs responsables » a vu le jour, « *première pierre de relations plus équilibrées* » pour Pierre PELOUZET, président de la Médiation interentreprises[284]. Lancé le 6 novembre 2014, ce label est destiné à valoriser les entreprises qui font la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs par le biais de bonnes pratiques à respecter. Il sera délivré pour 3 ans par les pouvoirs publics après audit d'un cabinet extérieur. Pour plusieurs acteurs, il faudra attendre les négociations commerciales de début 2015 pour mesurer l'impact de cet engagement mutuel. Les premiers audits pourraient commencer en mars 2015 pour des obtentions avant l'été[285]. Ce label constitue une étape afin de rétablir une confiance mise à mal entre les différents acteurs de la chaîne.

L'Etat a également son rôle à jouer pour faire appliquer la réglementation notamment les décrets de la loi Hamon parus il y a peu et dont l'amont de la filière attendait l'application concrète avec « *un léger scepticisme* ». Elle vise à renforcer le pouvoir de négociations des producteurs faces aux centrales d'achats. Pour le ministre de l'agriculture, il faudra la volonté de chacun pour « *inverser la déflation* » dans « *cette phase économique atone où la guerre des prix aujourd'hui ne sert à rien et ne peut pas continuer* ». Sur le fond, tout le monde s'accorde sur le diagnostic : la guerre des prix à laquelle se livrent les enseignes de la grande distribution alimente une spirale déflationniste qui pourrait entraîner toute l'économie[286].

Le 12 mars 2015, l'Autorité de la concurrence a condamné, pour « *pratiques graves* », 10 fabricants de produits laitiers frais sous marque distributeur (MDD) dont Lactalis et Senagral (Senoble), à une amende totale de 192,7 M€. Yoplait sort indemne de cette sanction collective du fait de sa dénonciation de ces pratiques, auxquelles il participait, à l'Autorité de la concurrence le 12 août 2011. Lors d'échanges et de réunions diverses, les concurrents s'informaient des hausses de prix passées et se mettaient d'accord sur les augmentations qu'ils souhaitaient annoncer aux distributeurs et sur la manière de les justifier. Les entreprises ont aussi noué des pactes de non-agression, consistant à se répartir les volumes et à geler leurs positions respectives, quitte à fausser les appels d'offres lancés par la grande distribution. Depuis cette affaire, Senoble s'est totalement retirée de l'activité MDD via Senagral, il est vrai déficitaire et prise dans la tourmente de la collecte du lait de la ferme de Buigny-Saint-Maclou. Selon Marc SENOBLE, la fabrication des produits laitiers frais type yaourts sous MDD entre 2009 et 2013 a affiché des pertes de « *plusieurs millions d'euros* ». « *Je suis le seul patron à avoir pris la parole pendant l'audience pour expliquer le contexte dans lequel tout cela s'est passé et les manières de faire des enseignes de la distribution. On ne m'a même pas écouté. J'ai eu l'impression d'être face à une cour martiale. La communication a été orchestrée de façon à nous faire passer auprès de l'opinion pour des voyous cherchant à spolier le consommateur* », affirme-t-il en ajoutant que les marges dans l'ultrafrais restent toujours « *ultra-négatives* » pour les entreprises. Le patron de Senoble dénonce aussi la pression des distributeurs sur les PME. « *Les distributeurs ne craignent rien ni personne. A part les groupes internationaux avec lesquels ils ne gagnent pas assez d'argent et les paysans qui déménagent leurs magasins. Du jour au lendemain, un distributeur peut tuer votre boutique. Il fait fabriquer le même pack de yaourts par deux acteurs différents. En cas de désaccord sur les prix, il passe de l'un à l'autre* »[287].

283 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 25 juillet 2014

284 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 14 novembre 2014

285 Système U et Auchan se sont portés candidats à cette phase d'expérimentation.

286 L'exploitant agricole de Saône-et-Loire du 25 juillet 2014

287 Le Parisien - Cartel du lait : Senoble menacé de faillite après l'amende de 46 millions d'euros - 19 mars 2015

5.3 Des outils opérant mais une stratégie régionale difficile à identifier

De multiples soutiens financiers publics, que nous ne détaillerons pas ici, sont ouverts à la filière tant au bénéfice des exploitants que des entreprises. Pour les exploitations, qu'il s'agisse des aides PAC du 1er et du 2nd pilier[288], des interventions régionales ou départementales spécifiques, de multiples portes d'entrée existent pour soutenir leur adaptation et leur développement. En plus de ce « cœur » d'intervention, des outils spécifiques ont été mis en place avec, au centre, le rôle des chambres d'agriculture.

La démarche **GALACSY** par exemple, utilisée aujourd'hui régulièrement par 70 % des élevages répond à l'objectif d'optimisation de la gestion de l'exploitation en production laitière. En effet, les diagnostics technico-économiques GALACSY (800 par an sur la région Bourgogne) génèrent une base de données permettant de constituer un référentiel actualisé tous les ans. Il permet de faire une analyse extrêmement fine des résultats technico-économiques spécifiques à l'atelier lait et de mettre en place le plan d'action nécessaire pour optimiser les marges brutes de ces ateliers et donc la gestion de l'exploitation[289].

On peut évoquer également **ALYSÉ** (Aube Loiret Yonne Services aux Éleveurs), coopérative interdépartementale spécialiste du contrôle de performance des bovins, ovins et caprins issue du regroupement en 2013 des services élevage des Chambres d'agriculture de l'Yonne, du Loiret et de l'Aube[290]. Ses missions sont centrées sur la promotion de l'élevage et de ses métiers et la coordination des actions d'appui aux éleveurs pour renforcer la compétitivité des élevages dans le bassin de production commun aux trois départements Aube - Loiret - Yonne[291]. Ses principaux projets pour 2015 sont d'apprécier la complémentarité possible avec l'Ile-de-France et de mettre en place une organisation commune avec la Côte-d'Or, département qui compte de nombreux éleveurs laitiers. *« Même si juridiquement, il faudra un peu plus de temps pour acter la fusion à cause des contraintes juridiques et fiscales, le fonctionnement sera commun entre nos cinq départements (Aube, Cher, Nièvre, Loiret et Yonne) et la Côte-d'Or dès les mois prochains »*[292].

Ce qui nous amène à évoquer le **contrôle de performance** ouvert à la concurrence depuis peu par l'Etat entraînant ainsi de nombreux mouvements dans le domaine. Son importance est majeure pour l'éleveur parce que, payé au litrage mais aussi à la richesse et la santé de son lait, il doit pouvoir réagir vite, corriger (par l'alimentation) sa production ne serait-ce que pour atteindre son quota ou suivre son plan de livraison, réformer une vache qui peine ou trop fragile. Le prix du lait ne survole pas assez le coût de production pour laisser trop de latitude à l'éleveur désormais « *traqueur des moindres petits bouts de marge* »[293]. ALYSÉ a été reconnu en décembre 2014 « *organisme agréé pour l'enregistrement et le contrôle des performances de la filière « Production de lait de vache* » et couvre, pour la Bourgogne, l'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or[294]. Saône-et-Loire Conseil Elevage[295] assure ces missions pour la filière « lait de vache » de Saône-et-Loire. Saône-et-Loire Conseil Elevage fusionnera en juillet 2015 avec son homologue du département de l'Ain. 95 % de la production laitière en Bourgogne seraient ainsi accompagnés par le contrôle de performance.

---

288 L'enveloppe du Programme de développement rural Bourgogne 2014-2020 (PDR) s'élève à 533 M€ dont 422 relèvent du cadrage national et 131 des dispositifs du volet régional (priorités 1 à 6 + assistance technique). 47 % de l'enveloppe a trait à l'ICHN. A noter que le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations remplace les anciens dispositifs du Plan végétal pour l'environnement (PVE), du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et du Plan de performance énergétique (PPE). De plus, la mesure M.4.2 du FEADER concerne les investissements dans les IAA (4 187 000 € et co-financement FEADER de 53 %). Le PMBE 2007-2013 aura permis de moderniser environ 300 élevages laitiers et 85 % des projets concernaient le logement des vaches (bilan PMBE – conseil régional de Bourgogne).

289 GALACSY était issu d'un partenariat entre les chambres d'agriculture et les contrôles laitiers bourguignons. Cette démarche reliant références et diagnostics technico-économiques est unique en France.

290 Remplaçant ainsi la Coopérative agricole interdépartementale d'amélioration du cheptel (CAIAC).

291 Au 1er janvier 2013, le contrôle laitier bovin représentait à lui seul 91 % de l'activité, avec 466 adhérents, pour un cheptel de près de 30 000 têtes. C'était le département de l'Yonne qui comptait le plus d'adhérents (204), devant l'Aube (116) et le Loiret (100) - www.agribourgogne.fr – 10 janvier 2013

292 Alain BOULARD, président d'ALYSÉ - www.agribourgogne.fr – 8 janvier 2015

293 Le Journal de Saône-et-Loire – 11 décembre 2014

294 Il couvre également les départements suivants : Aube, Cher, Essonne, Loiret, Marne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Yvelines - Arrêté du 24 décembre 2014 portant agrément des organismes chargés de la réalisation du service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants

295 282 éleveurs adhérents – Journal de Saône-et-Loire – 11 décembre 2014

C'est aussi en Bourgogne, le **Contrat interprofessionnel de progrès (CIP)** de la filière lait qui est toujours en application avec pour 2014 un financement du conseil régional de 59 361 € sur 3 axes d'intervention : conseil technique autonomie fourragère et protéique + étude thématique lait + accompagnement de l'adaptation des élevages ; démarches de conseil SIQO ; sanitaire « prévenir et réduire les mammites en élevage laitier » ; expérimentations Pôle Laitier.

La filière dispose d'autres outils en Bourgogne :
- le Pôle de Compétence laitier de Bourgogne : expérimentations et études diverses
- le Centre Fromager de Bourgogne (Davaye – Saône-et-Loire) : lancé en 2007 avec plusieurs missions : mise en réseau, études et expérimentations pour répondre aux problèmes de la filière fromagère bourguignonne, appui technique fromager multi-espèces, suivi qualité pour les fromages sous SIQO de Bourgogne.
- le Lycée agricole de La Barotte (Côte-d'Or - Châtillon-sur-Seine) : exploitation de 120 ha répartis en 70 ha de grandes cultures (Maïs, blé, orge) et 50 ha de prairies naturelles. La production laitière constitue le principal atelier de l'exploitation avec un quota de 330 000 l pour 40 Vaches laitières race brune. La production est écoulée auprès de SODIAAL.
- le Lycée agricole de La Brosse (Yonne - Auxerre) : exploitation avec un atelier **«** Grandes Cultures **»** avec environ 90 ha et un atelier bovin lait qui se compose de 55 vaches laitières Prim'Holstein. Le quota est de 505 000 litres de lait. La collecte est effectuée par YOPLAIT tout proche.
- le Lycée agricole de Fontaines (Saône-et-Loire - Fontaines) : 140 hectares, dont 100 hectares de prairies avec un atelier vaches laitières de 70 montbéliardes et 470 000 litres de quota.

Cependant, la Bourgogne est prise au cœur de stratégies éclatées. Les questions de l'avenir de la filière laitière ne semblent pas se poser aujourd'hui à un niveau régional. Les stratégies se construisent par bassin (3 pour la Bourgogne pour 3 stratégies[296]) ou par département (parfois menées par les conseils généraux) et au niveau des OP[297]. Ainsi, il n'existe pas de réflexion sur l'avenir de la filière laitière régionale car la filière laitière régionale ne semble pas exister, privée du dynamisme que, pourtant, l'anticipation de la fin des quotas aurait dû lui conférer.

Ainsi, aucune étude de portée régionale ou interrégionale n'a été conduite hormis celle d'AgroSup en 2013 qui visait au développement du lait et des produits laitiers dans la restauration collective. Pourtant, l'organisation des acteurs est une nécessité dans toute filière qui souhaite construire son avenir et parfois, sa pérennité. Nathalie MAIRET, représentante de la Fédération nationale des producteurs de lait et exploitante en Côte-d'Or le soulignait : « *le défi pour les années qui viennent : que la filière soit de mieux en mieux organisée. Après les quotas, nous devons être en capacité de trouver de nouveaux marchés et d'exporter* »[298]. La question est cependant de savoir si cette absence de stratégie régionale pose problème. De plus, à quel niveau ces stratégies doivent se construire ?

[296] Le ministère de l'Agriculture a d'ailleurs demandé mi-2014 à chaque Préfet coordonnateur de bassin, d'élaborer une stratégie de la filière laitière à l'échelle du bassin concerné. Ainsi, la stratégie laitière du bassin Grand-Est a été adoptée en décembre 2014, celle du Bassin Laitier Centre le 14 novembre 2014. Celle du bassin laitier sud-est n'a pas encore été publiée.
[297] Un projet de structuration de la filière laitière du Massif Central existe également (séminaire des 17 et 18 novembre 2014)
[298] Le Bien Public – 27 février 2014

CONCLUSION

Des exploitants laitiers bourguignons vont stopper l'atelier lait par choix. D'autres ne sont pas suffisamment « armés » pour affronter le choc que va constituer la fin des quotas et les fluctuations futurs du marché du lait. Le risque existe, en Bourgogne, d'observer une baisse structurelle de la production laitière au-delà de la seule baisse conjoncturelle observée de la collecte entre 2011 et 2013. La fin des quotas n'ouvre donc pas une période de vache grasse pour l'ensemble des producteurs laitiers bourguignons, bien au contraire mais une période d'incertitude : comment va évoluer la production laitière bourguignonne dans les deux ans à venir ? La Bourgogne peut-elle s'inscrire dans le mouvement dynamique du marché laitier (malgré les incertitudes des marchés) ?

Nous n'avons pas de boule de cristal mais, ce qui apparaît, c'est que « *la restructuration de l'activité laitière est en cours et il faut s'attendre à une poursuite de la diminution du nombre de producteurs dans la région. L'hypothèse d'une déprise laitière accentuée pour des raisons liées à la structure des exploitations ou encore l'orientation de la production est donc celle qui domine. L'explication la plus fréquemment donnée est l'arrêt de l'atelier lait dans les structures polycultures-élevage, ou un changement de génération à la tête de l'exploitation. L'enjeu de l'après-quota sera donc de maintenir une production laitière en quantité suffisante sur le territoire* »[299].

Difficile à imaginer pourtant lorsqu'on se penche sur les forces de cette filière notamment sur l'aval. Des marchés dynamiques, porteurs, locaux et internationaux, durables (à moins que l'on s'arrête subitement de manger du fromage ou des yaourts) et en plein développement mondial pour certains types de produits laitiers. Comment une filière peut-elle se retrouver en situation potentielle de fragilité quand autant de voyants sont au vert (en terme de consommation, de production, de qualité des produits…) ? La volatilité des prix en est-elle la seule cause ? La filière laitière ne connaît pas aujourd'hui les difficultés structurelles que peut connaître la filière allaitante à laquelle pourtant elle est « *intimement liée* »[300]. Alors ? La filière en Bourgogne en est-elle quand même réduite à devoir « sauver les meubles » ?

Il semble que oui : « *il apparaît nécessaire de trouver des moyens d'incitation à la production laitière. Au cours des entretiens, les acteurs ont notamment évoqué la nécessité de recréer une dynamique laitière.* De plus, « *la gestion des volumes et une réorganisation des flux de production pourraient être deux démarches primordiales en réponse à la fin des quotas et au maintien de la production laitière bourguignonne. Au final, il s'agit de s'organiser et de sécuriser rapidement et efficacement production et débouchés actuels afin de pérenniser la filière lait en Bourgogne* »[301]. Alors peut-être s'agit-il effectivement de « sauver les meubles ». Pourtant, une nouvelle ambition, peut-être commune avec la Franche-Comté[302], n'est-elle pas envisageable pour la production et la transformation laitière de la nouvelle grande région ? Ne peut-on s'appuyer sur les exploitants laitiers pleinement engagés aujourd'hui dans une dynamique volontariste et positive de la production laitière ?

---

299 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

300 En effet, à l'échelle de l'exploitation, le coproduit viande est une source de revenu non négligeable en filière bovins lait, les vaches de réforme et les veaux représentant en moyenne 12 % du produit annuel (France) - INRA, Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - Synthèse du Volume 4 de l'étude « *Vers des agricultures à hautes performances* » - Filières laitières bovine, caprine et ovine – Février 2014. N'oublions pas non plus que 75% de la viande de bœuf consommée en France est en réalité de la viande de vache ou de génisse mettant face à face ces deux productions sur le même secteur.

301 Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »

302 A noter que le conseil régional de Franche-Comté consacre 25 % des financements dédiés aux Contrats de filière agricoles à la filière lait-fromage (233 660 € pour un montant total de 901 265 € - montant 2014). Le conseil régional de Bourgogne a consacré environ 60 000 € au CIP Lait en 2014. Le conseil régional de Franche-Comté consacre ainsi environ 4 % de son budget « agriculture-forêts » au lait (233 660 pour 5,7 M€) contre 0,8 % en Bourgogne (60 000 pour 7,2 M€).

BIBLIOGRAPHIE

Textes officiels

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite loi « Grenelle I »
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II »
- Loi Consommation du 17 mars 2014
- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
- Décret n° 2010-1753 du 30 décembre 2010 pris pour l'application de l'article L. 631-24 du code rural et de la pêche maritime dans le secteur laitier
- Décret n° 2014-525 du 22 mai 2014 relatif aux missions et aux modalités de fonctionnement des conférences de bassins laitiers
- Décret n° 2014-1196 du 17 octobre 2014 relatif à la liste des produits mentionnée à l'article L. 441-8 du code de commerce, aux modalités d'établissement du compte rendu des négociations intervenant en cas de fluctuations des prix des matières premières agricoles et définissant les situations de forte hausse des cours de certaines matières premières agricoles
- Décret n° 2012-512 du 19 avril 2012 relatif à l'organisation économique dans le secteur du lait de vache

Avis du CESE et du CESER de Bourgogne

- Rapport du CESER Bourgogne « *L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne* » du 21 janvier 2011
- Avis du CESER Franche-Comté : « *L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage* » - juin 2013

Rapports et études

- Politique laitière européenne : fin des quotas et marché mondial – André PFLIMLIN – 14 avril 2015
- Les enjeux et besoins d'innovations pour la filière laitière – J. L. PEYRAUD, INRA – DS Agriculture, 14 avril 2015
- « *L'avenir de la filière laitière française* », 22 juillet 2004, conseil général du génie rural, des eaux et des forêts
- Institut de l'Elevage, « *Sortie progressive des quotas laitiers et réforme de la PAC, transformation des exploitations laitières françaises et dynamiques territoriales de la production laitière* », Christophe PERROT Conférence de bassin laitier Centre – 11 juin 2014
- FranceAgrimer – « *La dynamique des troupeaux laitiers français à l'approche de la fin des quotas* » – février 2013
- FranceAgrimer – « *Réflexion stratégique sur les perspectives des filières laitières à l'horizon 2025* » – 17 décembre 2013
- FranceAgrimer – « *Évolution des structures de production laitière en France – lait de vache* », juin 2011
- Panorama des IAA – édition 2014 – Région Bourgogne – Ministère de l'agriculture
- Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) de Bourgogne – 27 août 2013
- Initiative régionale pour un développement durable de l'agriculture et de la forêt (IRDDAF) – conseil régional de Bourgogne – 21 octobre 2013

- « *France Laitière 2015 : vers une accentuation des contrastes régionaux* », n° 391, juin 2009, Institut de l'Elevage
- « *Forces et faiblesses de la filière laitière française* », McKinsey&Company, 30 mars 2011
- Agreste Bourgogne n° 172 de novembre 2014 « *L'agroalimentaire en Bourgogne en 2012* »
- Agreste Bourgogne n° 171 d'octobre 2014 « *L'agriculture bourguignonne selon INOSYS* »
- Agreste Bourgogne n° 159 de février 2014 « *Les signes officiels de qualité en Bourgogne* » -
- Agreste Bourgogne n° 157 de décembre 2013 « *La filière bovine laitière en Bourgogne* » -
- Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « *L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes* »
- Agreste Bourgogne n° 105 de juin 2009 « *Filière lait de vache : entre restructuration et prix contraints* »
- Nièvre 2021 – Diagnostic – mai 2010
- « *Le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait* » - Rapport d'information de M. Jean BIZET, fait au nom de la commission des affaires européennes n° 721 (2011-2012) - 27 juillet 2012
- Rapport de la mission d'information sur la filière bovine et la production laitière en France, Assemblée nationale, 10 juillet 2013
- SAF Agr'Idées - Rapport *« Lait : opportunités et stratégies gagnantes* » - janvier 2015 – Marie-Cécile HENARD-DAMAVE
- « *Le secteur laitier français à la croisée des chemins* », INRA Production animales, 2013 numéro 2 - *V. CHATELLIER, B. LELYON, C. PERROT, G. YOU - INRA, UR1134 (LERECO)*
- Etude d'AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives »*
- Rapport d'activités 2013 de Sodiaal Union et Sodiaal 2020
- INRA, Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - Synthèse du Volume 4 de l'étude « *Vers des agricultures à hautes performances* » - Filières laitières bovine, caprine et ovine – Février 2014
- Stratégie d'implantation géographique et positionnement sur les marchés d'export des industriels laitiers, Benoît ROUYER, Chef du service Economique du CNIEL – 28 juin 2012

Livres

- Jean-Marie SERONIE – « L'agriculture française : une diva à réveiller ? » – 2014

Périodiques

- La Gazette
- Alternatives Economiques
- Le Monde
- Le Journal de Saône-et-Loire, l'Yonne Républicaine, Le Journal du Centre et Le Bien Public,
- L'exploitant agricole de Saône-et-Loire et Terres de Bourgogne
- La Gazette de l'Info de Côte-d'Or
- L'Est Eclair
- Sud-Ouest
- Ouest France
- Les Echos
- LSA
- Le Télégramme
- La France Agricole
- L'avenir Agricole et Rural
- L'Eleveur Laitier
- Le Parisien

ANNEXES

LA DIVERSITE DU SECTEUR PRODUCTIF LAITIER EN FRANCE

Carte 1. *La diversité du secteur productif laitier en France (2010).*
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 / Traitement Institut de l'Élevage.

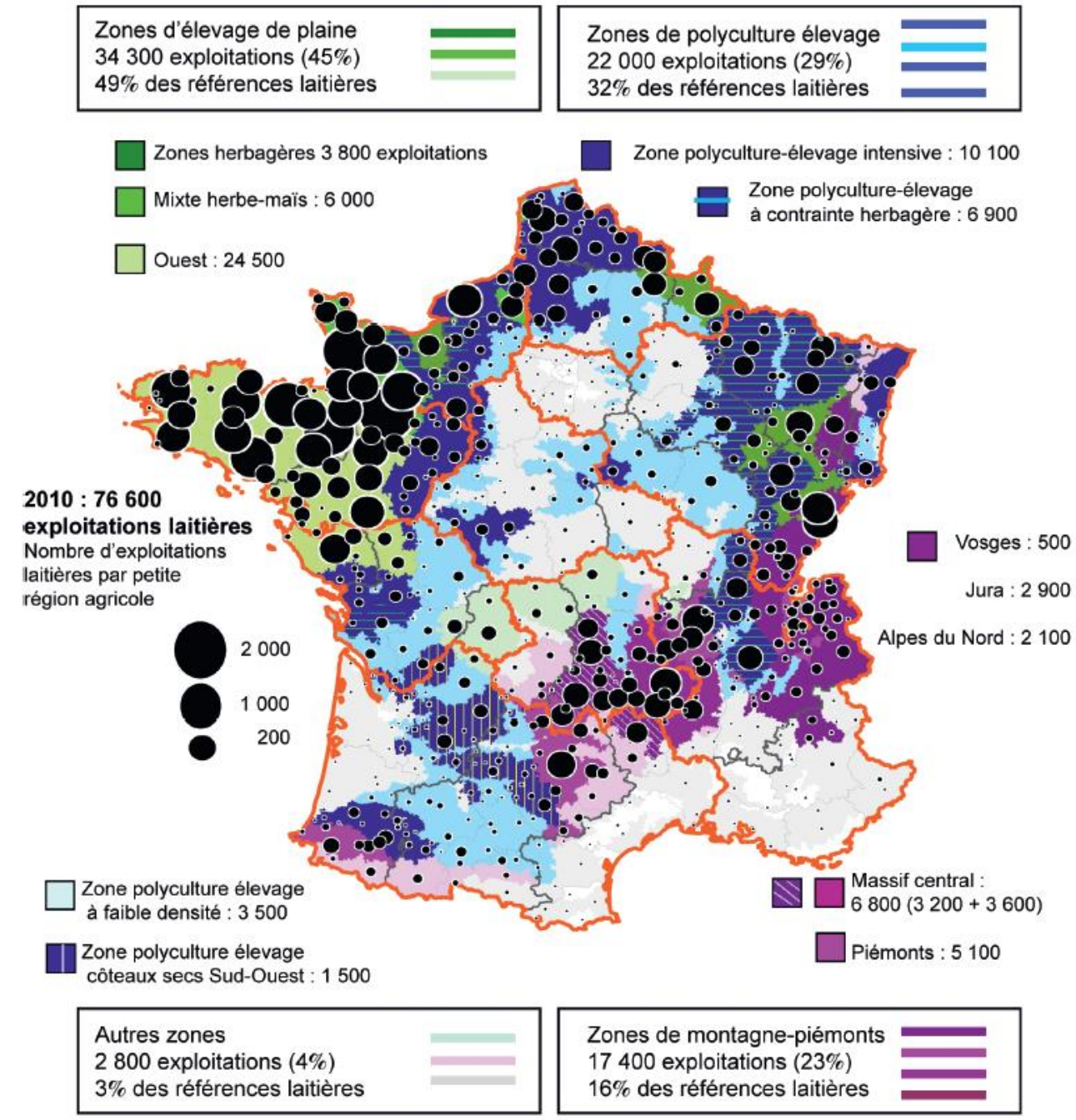

LA CONSOMMATION DES PRODUITS LAITIERS EN FRANCE

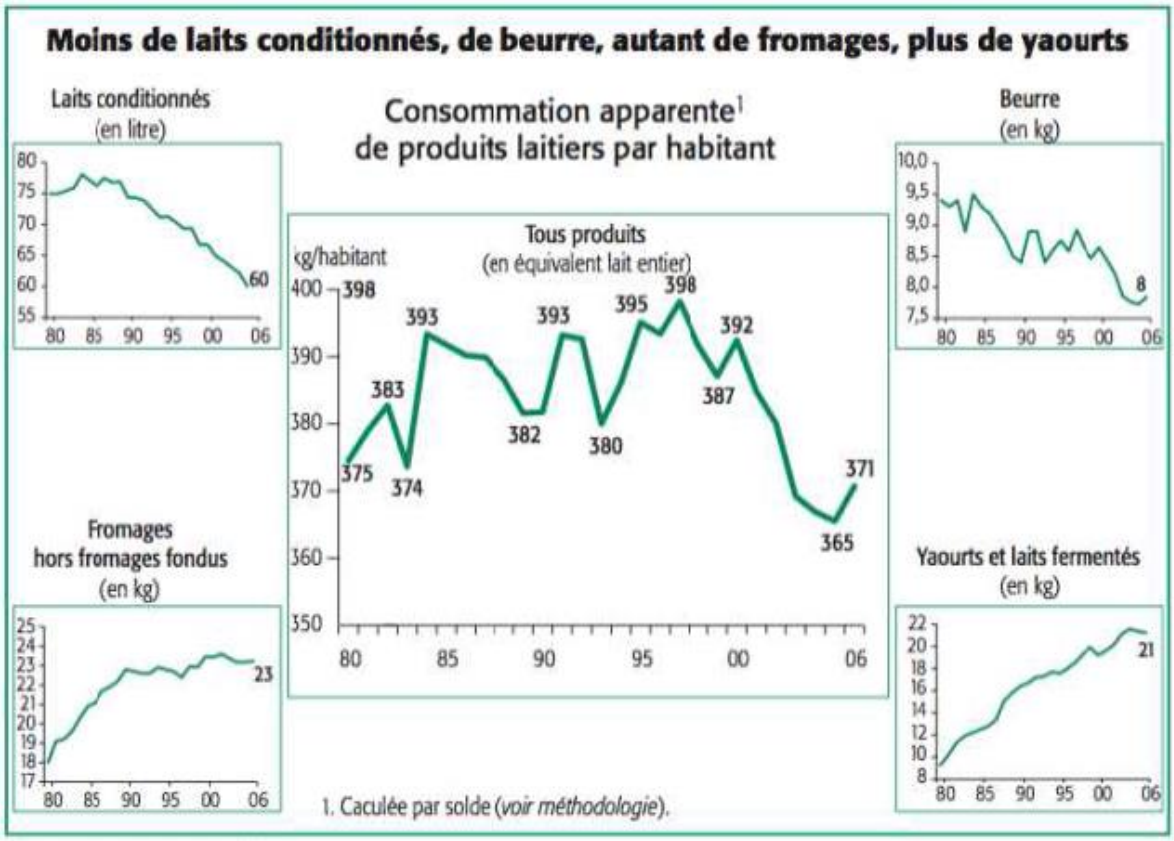

LES ECHANGES DE LAIT CONCERNANT LA BOURGOGNE

Figure 6 : Volumes collectés en Bourgogne, flux entrants et sortants

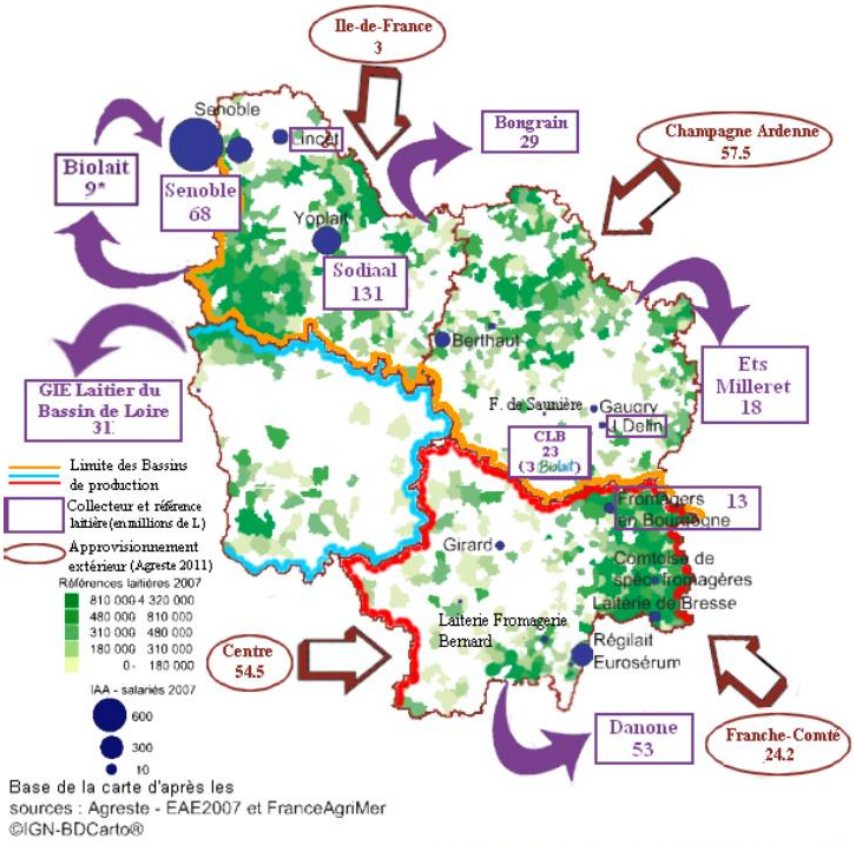

Sources : Fond de carte : Agreste Bourgogne, 2009 ;
Données sur les volumes collectés par les entreprises : France Agrimer 2012 ;
Données sur les flux entrants en Bourgogne : Agreste Bourgogne, 2013.

Les flux observés suggèrent des disparités territoriales en Bourgogne entre des zones que l'on pourrait qualifier de « surproductrices » par rapport aux besoins de transformation (Saône-et-Loire, Côte-d'Or) et des zones « déficitaires » telles que l'Yonne sur lesquelles les besoins en transformation ne sont pas satisfaits par l'offre de lait bourguignonne, même si l'Yonne concentre la moitié de la collecte[303]. Aucune laiterie n'étant installée dans la Nièvre, une grande partie des producteurs laitiers transforment le lait à la ferme. Leurs produits sont commercialisés essentiellement localement ou vendus en fromages frais à des affineurs[304].

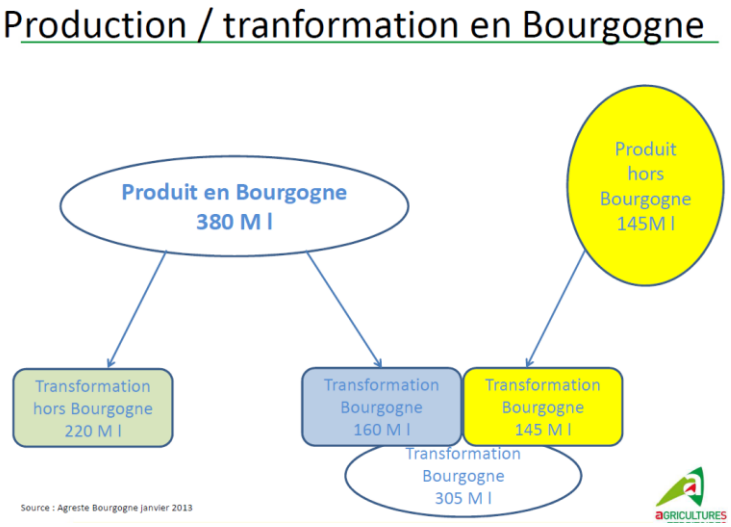

En 2011, 380 millions de litres de lait étaient produits en Bourgogne, dont 160 millions de litres livrés vers les laiteries bourguignonnes (42 %) contre 300 millions de litres deux ans plus tôt[305]. C'est donc moins de la moitié du volume produit en Bourgogne qui est valorisé localement. Parmi ces 42 % d'opérateurs bourguignons, certains revendent le lait à des transformateurs situés en dehors de la Bourgogne. Les 58 % restant (220 millions de litres) étaient expédiés hors région principalement en Lorraine (25 %) et Rhône-Alpes (14 %). La demande des transformateurs restait donc bien supérieure au volume disponible en Bourgogne. En effet, en ce qui concerne l'approvisionnement de l'industrie laitière de la région, c'est 305 millions de litres qui sont traités en Bourgogne dont seulement 52 % proviennent des éleveurs bourguignons, soit 160 millions de litres. Le reste du lait collecté en 2011 provient essentiellement de Champagne-Ardenne (19 %) et de la région Centre (18 %)[306]. La part « importée » en Bourgogne par les opérateurs était donc de 145 millions de litres en provenance des régions limitrophes à la Bourgogne[307].

[303] Etude AgroSup Dijon de mars 2013 « La filière des produits laitiers en Bourgogne - *Etat des lieux et perspectives* »
[304] Nièvre 2021 – Diagnostic – mai 2010
[305] Agreste Bourgogne, 2013 et Vincent GALLOIS, Service Economie, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne – Audition du 9 octobre 2014. Deux éléments peuvent expliquer cette différence importante. Premier élément, en juin 2009, l'établissement icaunais « fromagerie Paul-Renard », filiale de Bongrain, a fermé ses portes. Les 60 millions de litres de la collecte de Bongrain ont été répartis en de grand flux : 31 millions de litres pour le GIE Laitier Du Bassin De Loire de Saint Denis De L'Hôtel et 29 millions partant pour Bongrain hors de la Bourgogne. Deuxième élément, une part importante de la collecte réalisée par Sodiaal en Bourgogne serait comptabilisée dans la collecte réalisée en Lorraine.
[306] Et 8 % pour la Franche-Comté et 3 % pour l'Ile de France.
[307] Agreste Bourgogne n° 144 de janvier 2013 « L'élevage bovin-lait en Bourgogne : concentration de la production dans des exploitations plus grandes »

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA TRANSFORMATION LAITIERE EN BOURGOGNE

Tableau 7 : Présentation des principaux acteurs de la transformation laitière en Bourgogne (grands groupes, PME sous IG et autres PME)

Entreprise	Localisation	Volumes transformés en millions de litres	Produits à Indication Géographique (IG)	Autres produits	Circuits de distribution
Senagral	Jouy (89)	200		Yaourts (23 recettes) Crème fraiche Fromage blanc Verrines	GMS Export (BRC)
Sodiaal	Auxerre/Yoplait (89)	140		YOP- Câlin Petit Filou produits bio	GMS – RHD - Export
	Macon/Régilait (71)	25		Lait en poudre, en micro-granulés, dosette, lait concentré	GMS (Europe DOMTOM) 45 % B2B 30 % Export hors Europe 25 %
	Macon/Eurosérum (71)	3500 lactosérum (volume national 2012)		Poudres de lait; Lactosérum	Export 70 %
Fromagerie Berthaut	Epoisses (21)	-	Epoisses, Epoisses Perrière et Soumaintrain*	Affidélice et Trou du Cru	Exportation (1/3 du CA), grossistes et GMS + un magasin de vente directe
Fromagerie Gaugry	Gevrey Chambertin (21)	20	Epoisses et Soumaintrain*	L'Ami du Chambertin, Palet de Bourgogne, Cendre de Vergy, Le Petit Creux, le Plaisir au Chablis, Le Petit Gaugry	Vente directe, GMS, crémiers, RHD (30 % en Bourgogne; 20 % à l'export)
Laiterie de Bresse	Varennes St Sauveur (71)	2	AOC Crème de Bresse (10 % du CA)	Faisselles conventionnels, Faisselles bio (5 % du CA), crème fraiche, desserts	RHD, GMS (MDD et la Bressane), grossistes
Delin	Gilly les Citeaux (21)	-	600t Brillât Savarin*	300t faisselles, fromages frais, fromage fleuri, 300t fromage pâte molle croute lavée, Régal de Bourgogne	65 % de grossistes (dont 30 % à l'étranger), 20 % de GMS et 15 % de détail
Lincet	Saligny (89)	32,8	AOP Chaource, AOP Epoisses et Brillât Savarin*	Crémeux du Lys, Délice de Bourgogne, Fromage de Troyes, Chèvres fermiers, Crème de Chaource, Yaourts fermiers…	Fromageries traditionnelles, RHF, GMS et Export (24 %)
Fromagerie de Saunière	La Bussière sur Ouche (21)	0,2	-	Produits bio : fromages, crèmes, faisselles, yaourts…	Marché de Dijon, vente directe et vente à petites et moyennes surfaces (100 % en Bourgogne)
Laiterie Fromagerie Bernard	Saint Vincent des Près (71)	1	-	Bio (22,5 % du CA) : Desserts et fromages - fromages AOC : Mâconnais et Charolais (15 % du CA) et le reste produits conventionnels	Produits Bio commercialisés dans les magasins: La Vie Claire et Bonne Terre. Produits conventionnels : 50 % GMS et 50 % grossistes

** Projet d'inscription en Indication Géographique Protégée (IGP)*

NB : les lignes grisées correspondent aux acteurs que nous n'avons pu rencontrer, informations recueillies alors auprès de personnes enquêtées, de l'ARIA (2013), AgresteBourgogne2009 et Violette, 2010

Source : EnquêteAgrosup janvier-février 2013.

A cette liste, on peut ajouter la laiterie fromagerie Maurice GIRARD basée à Torcy et la fromagerie Fromagers en Bourgogne de Verdun-sur-le-Doubs.

LES ETABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES (HORS COMMERCE DE GROS) DE BOURGOGNE AU 31 DECEMBRE 2012

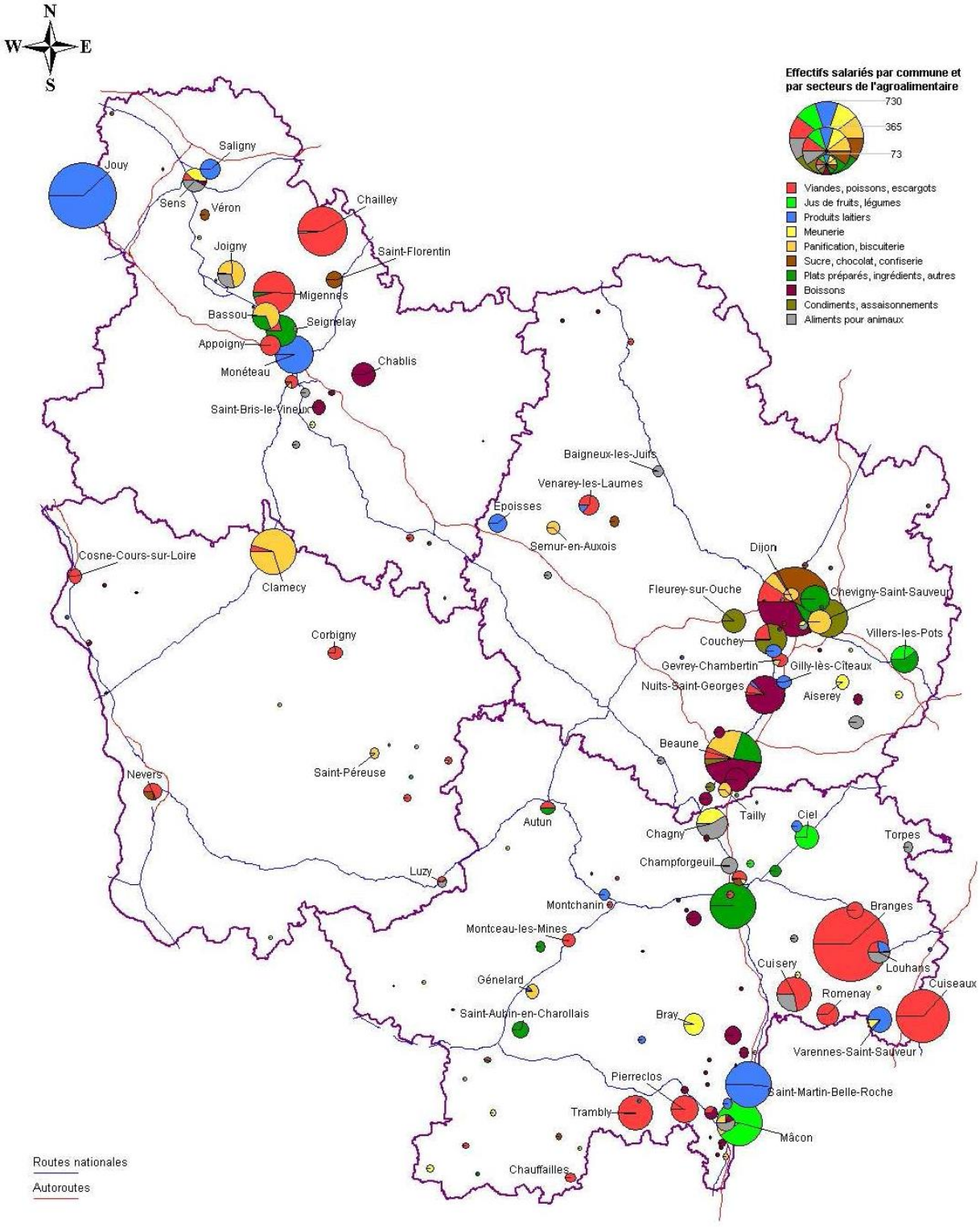

Sources : Agreste - Insee CLAP 2012
©IGN-BDCarto®

Le lait pourvoyeur d'emplois

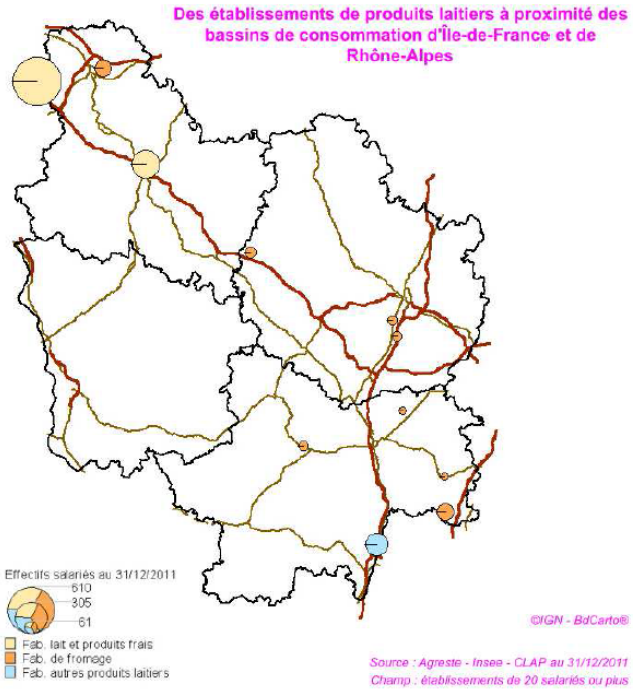

Raison sociale de l'établissement	Commune	Tranche d'effectifs
Senagral	Jouy (89)	500 et plus
Yoplait France	Moneteau (89)	200 à 499
Regilait	Saint-Martin-Belle-roche (71)	100 à 199
Euroserum	Saint-Martin-Belle-roche (71)	100 à 199
Laiterie de Bresse	Varennes-Saint-Sauveur (71)	100 à 199
Fromagerie Lincet	Saligny (89)	50 à 99
Fromagerie Berthaut	Époisses (21)	20 à 49

- 28 unités avec salariés, 1 655 salariés
- 56% des emploi dans l'Yonne, 33% en Saône et Loire (Atlas DRAAF)

- 165 transformateurs à la ferme (ENESAD)

- 610 emplois dans les entreprises de plus de 20 salariés
- 190 millions € de CA dont 58 millions à l'étranger
- Lait liquide & produits frais : 434 emplois, 99 millions € de CA

(Atlas DRAAF)

UNION REGIONALE DE BOURGOGNE

COURRIER ARRIVÉE LE
23 MARS 2015
C.E.S.E.R. BOURGOGNE

Conseil économique, social et environnemental
régional de Bourgogne

Ref. : FB/NH/BD/23

Monsieur le Président, Cher François

Vous avez interrogé notre Organisation Syndicale le 20 janvier 2015 sur le devenir de la filière laitière en raison de la fin des quotas laitiers au 1er avril 2015.

Comme vous le savez, notre Organisation Syndicale est très peu représentée dans ce secteur d'activité.

Néanmoins, deux informations m'ont été communiquées :

- Les professionnels constatent un regroupement des petites industries laitières dans les vallées bourguignonnes,
- Les petits producteurs ont tendance à cesser leur activité.

Je regrette de ne pouvoir vous donner plus d'informations, mais j'espère qu'elles pourront être utiles à Monsieur Christophe MONOT, Président de la Commission 1, pourra les utiliser.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à toi

Le Président

Jean-Marc ICARD

CFE-CGC Union Régionale Bourgogne – 148 Avenue Jean Jaurès - 21000 Dijon
Téléphone : 09 83 44 20 39 – Email : urbourgogne@cfecgc.fr - Blog : http://urbourgogne.cfecgc.org/

Union régionale CGT-FO de Bourgogne
Fin des quotas laitiers : une page se tourne - Gilles DENOSJEAN

Un éclatement des modèles : aubaine ou calamité ?

La filière lait, ce sont des producteurs, des transformateurs, et bien entendu des salariés qui sont concernés. Depuis 1984, dans le cadre de la Politique agricole commune, des quotas laitiers ont été instaurés. Le but était de limiter et de stabiliser la production du lait de vache largement excédentaire du point de vue de l'offre et de la demande.
Les quotas ont permis de sauver une grande partie des producteurs menacés par l'effondrement des prix du lait et du beurre.
Au fil des ans la production a été ramenée au niveau de la consommation intérieure et des exportations subventionnées. Depuis 2009, jusqu'en 2014, les quotas ont subi une hausse de 1% par an afin d'aller vers leur suppression progressive. C'est ce que la Commission Européenne appelle le « soft landing », l'atterrissage en douceur.
A partir du 1er avril 2015, agriculteurs et industriels du secteur pourront produire autant qu'ils voudront.

Une ère nouvelle : FO avec les salariés attentifs à leur avenir.

La fin des quotas, c'est le passage de la régulation publique (quotas) à la régulation privée (contrat individuel entre le transformateur et le producteur).
La période d'euphorie sur le marché mondial des produits laitiers en 2013 et début 2014 semblait conforter cette vision libérale. L'explosion des importations chinoises, la demande croissante de produits laitiers de qualité supérieure en Europe, mais aussi dans le monde, notamment dans les pays émergents dont l'Afrique, ont amené la filière lait à considérer que la fin des quotas était une chance pour l'Europe.
Mais une simple décision politique avec l'embargo russe, concomitante avec le ralentissement des importations chinoises ont fait chuter les prix.

Dans cette affaire tout le monde n'est pas à égalité. Les industriels ont plus intérêt à des prix bas que les producteurs. Les bas prix c'est la possibilité de conquérir de nouveaux marchés à l'exportation. De plus les producteurs sont mal organisés pour négocier les prix avec les transformateurs. Pour rééquilibrer le rapport de force il faudrait une meilleure organisation des producteurs. Et puis l'ouverture à l'export n'est pas identique entre les entreprises coopératives et privées : si Bel, Bongrain, Lactalis, Danone, Régilait se sont ouverts depuis belle lurette au marché mondial, il n'en n'est pas de même des coopératives. A propos des coopératives, elles semblent mieux à même d'appréhender les nouvelles relations contractuelles qu'engendrera la fin des quotas.

En effet, la pyramide des âges des producteurs, la densification des troupeaux, l'augmentation de la production française estimée à 2% par an, l'internationalisation des activités, amène à penser que le partenariat coopératif doive se développer.

Mais on n'est pas à l'abri d'un dérapage incontrôlé qui verrait la fusion de coopératives débouchant sur un groupe cannibale, tout puissant déstabilisant tout le secteur.
Les Jeunes agriculteurs français, en particulier se montrent réservés. Ils craignent les turbulences au niveau du prix du lait. La nécessité de constituer et d'adhérer à une organisation de producteurs leur semble impérative.

Pour Force Ouvrière, implantée à la fois dans chez les transformateurs, chez les distributeurs et dans le salariat agricole, il est important de ne pas faire exploser un secteur fragile.
Un maintien des grands équilibres entre les 3 secteurs est indispensable.
Les producteurs sont fragilisés par cette libéralisation de la production et des prix du lait.

De ce point de vue FO se félicite du maintien des aides directes aux producteurs jusqu'en 2020, malgré la fin des quotas.

FO est attentive aux bouleversements qui toucheront la filière, regroupements, fusions, spécialisations… qui conduisent inévitablement à des réductions d'effectifs salariés.
FO sera partie prenante à toute étape et tous niveaux de cette évolution, voire révolution économique que constitue la fin des quotas laitiers, afin d'y défendre les intérêts des salariés.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 1 « AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE »

Président : Christophe MONOT (FRSEA)

Vice-Présidente : Evelyne GUILLON (Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne)

Secrétaire : Christine JORIS (CGT-FO)

Membres : Michel BALDASSINI (BIVB), Jean-Bernard BOURDOT (Coordination rurale), Nicole CHEVIGNARD (URIS), Jean-Pierre CONDAMINE (CRA), Nadine DARLOT (CRA), Isabelle GARNIER (Fédération régionale des coopératives agricoles), Annick GUYENOT (CGT), Sabine TROUSSEAU (CFDT).

CABINET

Nicolas HUGUET, chargé d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Un lien entre vous et nous...

http://www.ceser-bourgogne.fr

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister..

CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr

crédit photo couverture : ©Xavier Remongin_Min.agri.fr